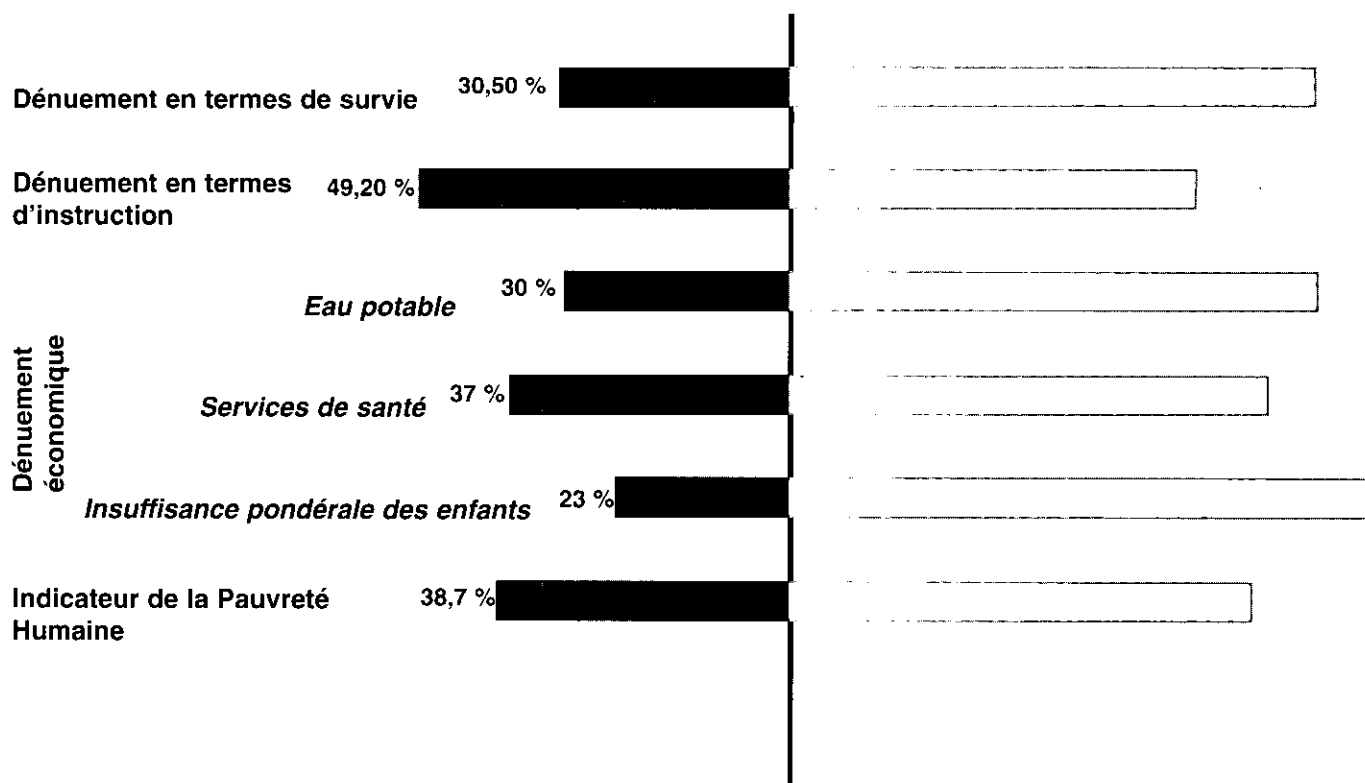


Rapport National sur le Développement Humain Durable 1997

République Islamique de Mauritanie



Note explicative du graphique de la page de couverture

Le graphique de la page de couverture est une figuration de l'Indicateur de la pauvreté humaine en Mauritanie.

La barre verticale marque la séparation entre ce qui est acquis et le déficit à combler pour chacune des composantes de l'indicateur.

L'Indicateur de la pauvreté humaine se construit à partir de trois composantes, le dénuement en termes de survie, le dénuement en termes d'instruction et le dénuement économique.

Le dénuement en termes de survie mesure le pourcentage de la population risquant de décéder avant 40 ans.

Le dénuement en termes d'instruction mesure la part des adultes analphabètes dans la population.

Le dénuement économique mesure la partie de la population qui est privée d'eau potable, des services de santé et pour laquelle il existe une insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans.

Le graphique ainsi construit permet d'apprécier les progrès et déficits dans la lutte contre la pauvreté en Mauritanie.

République Islamique de Mauritanie

Rapport National sur le Développement Humain Durable 1997

Novembre 1998

Ministère des Affaires économiques
et de Développement
République Islamique
de Mauritanie

Programme des Nations Unies
pour le Développement
(PNUD) en Mauritanie

Avant-propos

Ce deuxième rapport national annuel sur le Développement Humain Durable (DHD), est le produit de l'Initiative de DHD engagée par le gouvernement depuis 1995 avec l'appui du PNUD. Il témoigne de l'intérêt accordé par notre pays à l'approche DHD qui permet une meilleure prise en compte des priorités du développement humain dans les politiques et stratégies nationales de développement.

Sa publication annuelle est de nature à contribuer à la mise en évidence des progrès de DHD accomplis par la Mauritanie ainsi que les insuffisances dans ce domaine.

En effet, les analyses afférentes à l'ensemble des dimensions du DHD faites dans ce rapport montrent que des résultats importants ont été réalisés par la Mauritanie au cours de ces dernières années et qui se sont traduits par des performances en matière d'amélioration

du cadre économique et des principaux indicateurs sociaux notamment ceux de la santé, de l'éducation. En outre, au plan politique, l'adoption d'une nouvelle constitution en 1991, a abouti à des transformations notables dans les domaines des libertés individuelles et collectives, l'avènement du multipartisme, la liberté de la presse et la participation effective des populations.

Le thème principal de ce rapport est la pauvreté dont l'éradication, à terme, constitue une des priorités du gouvernement.

Le présent rapport a été préparé par l'Observatoire du Développement Humain Durable avec le concours du Bureau local du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES) et de l'UNESCO. Qu'ils en soient remerciés.

Sid El Mokhtar Ould Nagi
Ministre des Affaires économiques et
du Développement



Préface

La publication, depuis 1990, des rapports mondiaux sur le développement humain ainsi que des rapports nationaux a contribué à l'instauration d'un dialogue sur les politiques de développement au sein de plusieurs pays. La particularité de ces rapports est de prôner une approche nouvelle centrée davantage sur la recherche du bien être global et durable de l'homme.

La mise en place de l'initiative DHD en Mauritanie est le fruit de ce dialogue entre le Gouvernement et le PNUD en matière de développement humain durable.

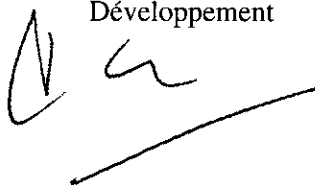
Dans ce cadre le premier rapport national qui a été publié en 1996 a permis de faire un état des lieux des principales dimensions du développement humain durable en mettant

en exergue les progrès réalisés par le pays et les défis auxquels il est confronté.

Ce deuxième rapport fait également pour l'année 1997 un diagnostic du DHD en mettant en valeur les progrès accomplis par la Mauritanie. A cet égard, un indicateur spécifique intitulé "Indicateur de pauvreté humaine"(IPH) permet de mesurer de façon synthétique l'ampleur et l'évolution de la pauvreté. Il met l'accent sur les déficits en matière de conditions de vie.

Le présent rapport a été élaboré par l'équipe de l'Observatoire du Développement Durable avec l'appui technique et financier du PNUD et des agences d'exécution du Système des Nations Unies (DAES-UNESCO).

Patrice Coeur-Bizot
Représentant Résident du Programme
des Nations Unies pour le
Développement



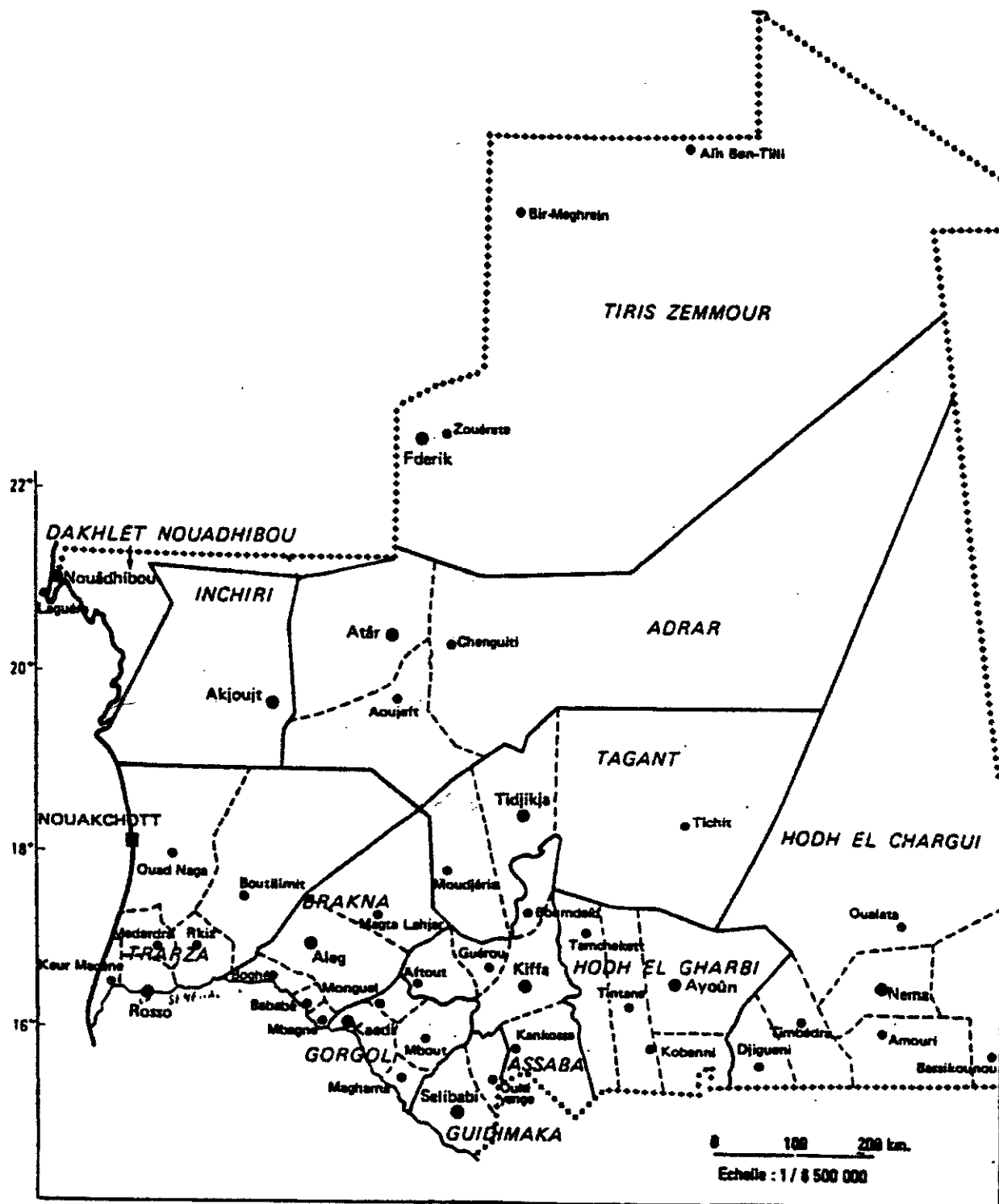


Table des matières

Résumé	1
Introduction	5
Chapitre 1 : Présentation générale du pays	6
Données du milieu physique	6
Aspects démographiques	6
Cadre institutionnel	7
Aspect économiques	7
Les contraintes extérieures	10
Chapitre 2 : Le Développement Humain Durable : signification et évolution	12
Les principaux instruments et concepts	12
L'initiative du Développement Humain Durable en Mauritanie	16
Chapitre 3 : L'évolution des indicateurs composites du développement humain	20
L'Indicateur de développement humain (IDH)	20
L'Indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH)	21
L'Indicateur de participation des femmes (IPF)	23
L'Indicateur de pauvreté humaine (IPH)	24
Chapitre 4 : L'état du DHD en Mauritanie	27
Système éducatif et développement humain durable	27
Santé et développement humain durable	29
La promotion de la femme	31
L'habitat : une dimension capitale du DHD	32

La gouvernance : une composante déterminante pour le DHD	33
L'environnement	38

Chapitre 5 : Pauvreté humaine et pauvreté monétaire	41
--	-----------

Concepts et mesure de la pauvreté	41
Indicateurs non monétaires et pauvreté humaine	43
Les dimensions de la pauvreté monétaire	44
Milieu, pauvreté et vulnérabilité	44
Statut économique, pauvreté et vulnérabilité	48
Les dimensions de la pauvreté non monétaire	51
Pauvreté humaine et régions	51
Pauvreté et genre	52
Accès aux services sociaux de base et pauvreté	54
La dynamique de la pauvreté	61

Conclusion	56
-------------------	-----------

Références bibliographiques	57
------------------------------------	-----------

Liste des encadrés

Encadré 1.1. L'importance du secteur informel	8
Encadré 1.2. La politique agricole	9
Encadré 1.3. La politique de la pêche	10
Encadré 2.1. Quelques articles extraits de l'arrêté du Ministère du Plan portant création, organisation et fonctionnement del'ODHD en Mauritanie	19
Encadré 3.1. Note technique – Exemple de calcul de l'IDH	22
Encadré 3.2. Recommandations de l'atelier national sur la pauvreté (novembre 1997)	25
Encadré 3.3. Note technique – Les trois composantes de l'Indicateur de pauvreté humaine et sa valeur pour la Mauritanie	26
Encadré 4.1. Gouvernance	34
Encadré 5.1. Pauvreté, vulnérabilité et exclusion	43

Liste des tableaux

Tableau 3.1.	Evolution de l'indicateur de développement humain en Mauritanie 1990 – 1996	20
Tableau 3.2.	L'Indicateur de développement humain mauritanien comparé aux régions Afrique sub-saharienne et pays arabes, 1994	21
Tableau 3.3.	Indicateur sexospécifique de développement humain mauritanien comparé aux régions Afrique sub-saharienne et pays arabes	23
Tableau 3.4.	Indicateur de participation des femmes	24
Tableau 3.5.	Indicateur de pauvreté Humaine	25
Tableau 4.1.	Le secteur de l'éducation en Mauritanie : quelques indicateurs 1990–1996	28
Tableau 4.2.	La santé en Mauritanie – les indicateurs de bases 1995 par wilaya	30
Tableau 5.1.	Mesures de la pauvreté dans les ménages selon la zone géographique et le milieu	44
Tableau 5.2.	Mesures de la pauvreté dans les ménages selon la wilaya	47
Tableau 5.3.	Mesures de la pauvreté dans les ménages selon le statut économique du chef de ménage – 10 ans et plus	49
Tableau 5.4.	Taux de chômage déclaré selon le niveau de vie, le statut matrimonial et le milieu – 10 ans et plus	50
Tableau 5.5.	Pauvreté humaine et monétaire selon les régions	51
Tableau 5.6.	Pauvreté humaine et monétaire selon les wilayas	52
Tableau 5.7.	Répartition des individus employés selon le statut sur le marché du travail, le sexe, le milieu et le statut dans le ménage – 15 ans et plus	53
Tableau 5.8.	Taux d'alphabétisation selon le milieu, le niveau de vie, le statut économique et le sexe	55
Tableau 5.9.	Niveau d'instruction des individus selon le statut sur le marché du travail et le niveau de vie – 15 ans et plus	56
Tableau 5.10.	Estimation des taux de scolarisation selon le milieu et le sexe	56
Tableau 5.11.	Taux de scolarisation selon le quintile de dépense, le milieu et le sexe	57
Tableau 5.12.	Accès à la santé selon le milieu, le niveau de vie et le sexe	59
Tableau 5.13.	Habitat, eau, assainissement et indicateurs de santé des enfants selon le milieu	61

Abréviation

PIB	Produit Intérieur Brut
PPM	Parti du Peuple Mauritanien
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SOCOGIM	Société de Construction et de Gestion Immobilière
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PIP	Programme d'Investissements Publics
APD	Aide Publique au Développement
FMI	Fonds Monétaire International
IDH	Indicateur de Développement Humain
DH	Développement Humain
ISDH	Indicateur Sexospécifique de Développement Humain
IPF	Indicateur de Participation des Femmes
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
IEC	Information, Education et Communication
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
MP	Ministère du Plan
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
SONELEC	Société Nationale d'Eau et d'Electricité
PREF	Programme de Redressement Economique et Financier
DIAR	Projet de Dév. Institutionnel Administratif et de la Réforme
UCDB	Unité de Coordination du Développement à la Base
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNSO	Organisation des Nations Unies pour les zones Soudano-Sahélienne
PAM	Programme Alimentaire Mondial
ONS	Office National de la Statistique
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie

Résumé

◇ La Mauritanie dispose d'importantes ressources naturelles qui créent, avec les changements institutionnels récemment intervenus et le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, un environnement favorable à l'impulsion du développement économique et social du pays. Néanmoins, celui-ci connaît des difficultés principalement liées au contexte géographique (conditions climatiques défavorables, précarité de l'environnement, effets de la sécheresse), à l'insuffisance des infrastructures de base, au faible niveau du capital humain, à la faiblesse du cadre institutionnel et aux contraintes auxquelles est confronté le secteur privé. Par ailleurs, la sécheresse et son corollaire, la désertification aux conséquences multiples, ont entraîné une sédentarisation rapide des populations jadis à majorité rurale et une urbanisation galopante. Celle-ci s'est traduite par la croissance accélérée de la population citadine, notamment celle de Nouakchott qui abrite près d'un mauritanien sur quatre en 1997 et où l'urbanisation engendre des problèmes spécifiques relatifs à l'habitat, à l'assainissement, à la santé, à l'éducation et à l'emploi. A cette situation s'ajoutent les contraintes inhérentes à la conjoncture internationale : hausse des prix des produits de première nécessité et fluctuation de ceux du minerai de fer et des produits de la pêche.

◇ L'analyse des indicateurs composites contenus dans les rapports mondiaux du PNUD, les conclusions du présent

rapport et la prise en compte des dimensions essentielles du DHD mettent de nouveau en évidence la nécessité de poursuivre et de renforcer les efforts dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la santé. Les actions à entreprendre devront être particulièrement axées sur l'élévation du taux de scolarisation tous niveaux confondus et du taux d'alphabétisation des femmes ainsi que sur l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et la réduction des disparités tant entre les wilayas qu'entre milieux urbain et rural. L'analyse des indicateurs composites démontre également une insuffisante représentation des femmes au niveau politique ainsi que dans les fonctions d'encadrement supérieur et de direction. Ceci a pour conséquence une faible participation des femmes au revenu salarial. La prise en compte des principaux indicateurs de DHD, et notamment de l'IPH, s'avère très utile pour évaluer les politiques et stratégies de développement au regard du DHD.

◇ Compte tenu de l'importance des questions relatives à l'environnement, à la condition de la femme, à la démocratisation et à la valorisation du capital humain, le contexte mauritanien semble particulièrement approprié à la mise en œuvre d'une politique de développement fondée sur l'approche du développement humain durable (DHD). Conscient de cette situation, le gouvernement mauritanien a engagé en 1995, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement,

une initiative dans ce domaine. Celle-ci comprend la création d'un réseau national associant les représentants de l'administration et de la société civile dont les membres sont déjà ciblés, la mise en place d'un observatoire du DHD qui a eu lieu en 1997 et la formulation d'une stratégie de DHD actuellement en cours et qui sera assortie d'un plan d'action national en la matière.

◆ Les indicateurs de la pauvreté monétaire réfèrent une conception trop étroite du bien-être. La crédibilité d'une analyse des états sociaux nécessite une approche multidimensionnelle à l'aide d'un ensemble d'indicateurs.

Dans ce contexte, l'approche de la pauvreté humaine du Programme des Nations Unies pour le Développement, fondée sur les déficits en termes de longévité, d'instruction et de conditions de vie, constitue une orientation intéressante. L'idée de base est que le développement signifie non seulement l'amélioration du bien-être matériel, mais également l'élargissement des possibilités de choix offertes aux individus.

Toutefois, malgré l'apport de cette dimension non monétaire de la pauvreté, il semble que le recours aux concepts de vulnérabilité et d'exclusion soit également utile pour mettre en évidence la fragilité spécifique de certains groupes sociaux au cours du processus de transition économique.

◆ En matière de pauvreté, la prise en compte de la dimension spatiale révèle des disparités importantes. Alors qu'au niveau national, plus de quatre ménages sur dix sont dans l'incapacité d'obtenir un niveau de bien-être correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société, on observe que près de 6/10 des ménages ruraux sont pauvres, contre seulement 2/10 en milieu urbain. Par ailleurs, la configuration spatiale de la pauvreté monétaire en Mauritanie montre d'autres spécificités.

Premièrement, s'agissant du milieu rural, le niveau de vie en termes monétaire de la région du Sud-Sud-Est, comparativement aux autres zones rurales, est le plus faible.

Deuxièmement, en matière de pauvreté urbaine, l'ampleur des disparités selon les agglomérations est substantielle. Tout d'abord, dans les villes de l'intérieur, on retrouve le clivage entre, d'une part, les villes du Centre-Nord, et d'autre part, les villes du Sud-Sud-Est et du fleuve, l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté étant inférieure dans les premières. Ensuite, des disparités apparaissent également au niveau de la capitale, les zones à habitat précaire étant nettement plus pauvres à Nouakchott.

Troisièmement, quatre wilayas – Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol et Brakna – ont les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté monétaires les plus élevés.

◇ La prise en considération des groupes socio-économiques fait à nouveau apparaître le clivage rural-urbain en termes de niveau de vie. L'incidence la plus élevée de la pauvreté se trouve parmi les ménages dont le chef est agriculteur, éleveur ou travailleur indépendant en milieu rural.

◇ Le taux de chômage déclaré, appréhendé par rapport à la période de référence des sept derniers jours avant l'enquête, est de 9,5 % de la population active. Le milieu rural où est concentrée la plus grande partie de la population active se caractérise par un faible taux de chômage. En milieu urbain existe une relation étroite entre chômage et pauvreté.

Ainsi, à Nouakchott, près des trois quarts des jeunes filles et environ la moitié des jeunes hommes appartenant à des familles pauvres sont au chômage.

Quel que soit le niveau de vie, la moitié des jeunes filles et plus du tiers des jeunes hommes sont sans emploi.

◇ L'Indicateur de pauvreté humaine prend en compte la probabilité de décès avant 40 ans, le taux d'analphabétisation des adultes et les conditions de vie. En Mauritanie, il était de 39 % en 1996. Un tel taux de pauvreté humaine, traduisant des pénuries en termes de capacité de choix, relègue la Mauritanie dans le groupe des pays à faible développement humain. Par ailleurs, on observe une forte inégalité dans l'espace, l'Indicateur de pauvreté humaine étant plus élevé en milieu rural que dans les villes. Il existe également une corrélation entre le taux de pauvreté monétaire et le degré général de pauvreté humaine. La prise en considération des wilayas met en évidence des écarts substantiels de pauvreté humaine. Les écarts sont surtout importants entre Nouakchott et les zones rurales hors fleuve. Les wilayas du Gorgol et du Guidimagha se caractérisent par le plus fort taux de pauvreté humaine. D'une manière générale, les wilayas les plus pauvres monétairement sont aussi les plus exposées en termes de déficit de développement humain, même si de nombreuses disparités apparaissent.

◇ Les résultats de la présente analyse montrent la plus grande vulnérabilité des femmes en termes de bien-être, notamment dans les ménages dont elles ont la charge. A cet effet, une meilleure intégration de la dimension féminine dans le processus de transition économique constitue une stratégie opportune, non seulement pour mieux appréhender l'ampleur et la nature des inégalités selon le genre, mais aussi pour atténuer la fragilité et les déséquilibres liés au cheminement du développement.

◇ Bien que l'approche en termes de pauvreté humaine mette en évidence une relation étroite entre la pauvreté et la faible satisfaction des besoins fondamentaux, une analyse spécifique des principaux secteurs des besoins essentiels se révèle instructive. S'agissant

d'alphabétisation, malgré les avancées réalisées au cours des dernières années des insuffisances demeurent. Le taux d'alphabétisation reste faible et il existe d'importantes disparités selon le milieu (faible dans les zones rurales), le sexe (bas pour les femmes) et le niveau de vie – le taux d'alphabétisation dans les ménages non pauvres est près de deux fois plus élevé que dans les ménages pauvres. Sans aucun doute, cette faible dotation en capital humain affaiblit les potentialités en termes de productivité et de développement humain, notamment pour les femmes. Ces éléments expliquent, en grande partie, non seulement les dotations en capital humain des individus qui participent au marché du travail, mais également l'accès au système éducatif mauritanien (alphabétisation). Il faut ajouter que, pour un milieu donné, les écarts entre les taux nets de scolarisation sont considérables selon le niveau de vie.

◇ En matière de santé et d'environnement sanitaire, malgré les progrès récemment réalisés, on observe un déficit de ressources financières et d'infrastructures. Ces dernières demeurent quantitativement et qualitativement insuffisantes et très inégalement réparties dans l'espace. De ce fait, l'état sanitaire de la population se caractérise par une faible espérance de vie à la naissance, une forte mortalité infantile et maternelle et une malnutrition élevée des enfants. La fragilité de l'état sanitaire est, dans une certaine mesure, le reflet du faible niveau des dépenses privées consacrées à la santé – en moyenne 1,2 % du budget des ménages –, même s'il existe d'importantes disparités selon le milieu et le niveau de vie.

◇ En Mauritanie, le faible niveau de développement, les spécificités physiques et l'interférence de facteurs institutionnels génèrent un habitat majoritairement précaire. Près des deux tiers

des habitations sont constituées de banco, cases, baraques et tentes. Naturellement, il existe une association étroite entre précarité de l'habitat et niveau de vie. Si le type d'habitat évolue peu selon le niveau de vie en milieu rural, il n'en est pas de même dans les villes où 3/5 des ménages pauvres vivent dans un habitat précaire, contre seulement 1/5 des ménages non pauvres. En Mauritanie, comme pour la plupart des pays de la sous-région, une telle situation a au moins deux conséquences. D'une part, la précarité de l'habitat est associée avec un environnement physique rudimentaire : faible taux d'utilisation d'électricité, exiguïté des surfaces habitables, vulnérabilité de l'environnement sanitaire mettant en évidence de fortes disparités selon le milieu. D'autre part, le niveau de vie, le type d'habitat et la santé sont, dans une large mesure, corrélés.

◇ La pauvreté et l'extrême pauvreté ont diminué de 1990 à 1996. En effet, au cours de cette période, l'incidence et la profondeur de la pauvreté en termes de ménages ont reculé, respectivement, de 3,6 % et de 10,4 %. La diminution de la pauvreté nationale est surtout due à une réduction de la pauvreté rurale, le niveau de vie ayant diminué en milieu urbain.

Quoiqu'il en soit, la réduction de la pauvreté en Mauritanie doit être replacée dans le contexte macro-économique. En effet, au cours des années 1990-96, la forte croissance écono-

mique - 4,8 % par an - est à l'origine d'une progression annuelle du niveau de vie de 1,9 %. Le résultat est comparable à la croissance annuelle de la dépense par ménage sur la même période, estimée à 1,8 %. Cependant, ces analyses ne sont pas en mesure d'indiquer si la réduction de la pauvreté concerne uniquement des anciens ménages pauvres ou si elle résulte d'un processus dynamique induisant des entrées et des sorties dans la pauvreté.

◇ En définitive, une réduction significative de la pauvreté en Mauritanie est une tâche longue et difficile, qui exige une croissance économique forte et l'absence de détérioration quant à l'inégalité des revenus. Par exemple, une simulation montre que si les performances économiques inhérentes à la période 1990-96 se maintiennent, on peut escompter que la dépense moyenne des pauvres atteindrait le seuil de pauvreté actuel en 23 ans et celle du seuil d'ultra pauvreté en 20 ans.

Ces délais sont multipliés approximativement par deux si le PIB par habitant ne croît que de un pour cent annuellement.

Une telle configuration de la pauvreté en Mauritanie justifie un effort particulier pour tenter d'élaborer des politiques économiques et sociales susceptibles d'accélérer le progrès social pour élargir les capacités de choix des générations actuelles et futures.

Introduction

Le présent rapport national constitue la deuxième édition d'une publication consacrée au développement humain durable (DHD) en Mauritanie, qui a vocation à paraître selon un rythme annuel. Sa réalisation est inspirée des rapports mondiaux sur le Développement Humain publiés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) depuis 1990.

La démarche du développement humain durable dont ce rapport est le principal instrument de diffusion en Mauritanie, a émergé progressivement de la nécessité de promouvoir de nouvelles approches du développement visant le bien-être de l'homme. Le développement humain durable allie les préoccupations du développement social et celles liées à l'environnement. Il accorde également une place de choix à la bonne gouvernance.

Le DHD a pour finalité l'épanouissement global et durable des hommes et des femmes au moyen d'une augmentation de la croissance économique, d'une répartition équitable des revenus en assurant la lutte contre la pauvreté, la régénération de l'environnement, le développement des libertés fondamentales publiques et individuelles.

Le contenu et les objectifs du développement humain durable ont été largement développés lors des différents sommets et conférences organisés sous l'égide des Nations Unies.

En effet, ces forums ont montré la nécessité de promouvoir un cadre de vie offrant les meilleures opportunités de développement individuel et collec-

tif pour chaque société au moment où le monde est confronté à de nombreux défis liés aux transformations économiques, politiques, sociales et environnementales.

Convaincu du rôle que peut jouer le développement humain durable dans l'amélioration des conditions de vie des populations, le Ministère du Plan a mis en œuvre depuis 1995 l'initiative de DHD avec l'appui du PNUD. A l'actif de cette initiative on peut citer, entre autres, la publication du premier rapport national sur le DHD en 1996 et la création de l'observatoire de développement humain durable en 1997. Un réseau de DHD, autre composante de l'initiative, sera mis en place avant la fin de l'année en cours. De même, la finalisation de la Stratégie nationale du développement humain durable dont les éléments préliminaires ont été élaborés interviendra en 1999.

Le présent rapport, à l'instar de celui de 1996, illustre la pertinence de l'approche DHD et se propose de faire un état des lieux des principales dimensions du DHD. Son thème spécifique porte sur la pauvreté.

Le choix de ce thème est à mettre en relation avec la priorité accordée par le gouvernement à la lutte contre la pauvreté dont l'élimination, à terme, constitue un objectif majeur pour le pays.

Ce rapport se veut une contribution à une meilleure sensibilisation autour de l'intérêt du Développement Humain Durable en général et de l'initiative entreprise en Mauritanie en particulier.



Présentation générale du pays

Située à la charnière entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Noire, la Mauritanie occupe un vaste territoire s'étendant sur une superficie de 1 030 700 km². Elle est limitée au nord-ouest par le Sahara Occidental, au nord-est par l'Algérie, à l'est et au sud-est par le Mali, au sud-ouest par le Sénégal et à l'ouest par l'Océan Atlantique.

La Mauritanie, qui a accédé à l'indépendance le 28 novembre 1960, est administrativement organisée en 13 *wilayas* (régions) dirigées par des *wali* (gouverneurs). Celles-ci sont divisées en 53 *moughataas* (départements) à la tête desquelles se trouvent des *hakem* (préfets).

Données du milieu physique

La Mauritanie est un pays tabulaire au paysage monotone dominé par les plaines et les étendues désertiques dont la plus importante est la *Majabat el koubra*. En effet, à part la Kedia d'Idjil dont le point culminant est de 915 m, les altitudes sont partout inférieures à 500 m.

La Mauritanie, à l'instar des pays Sahéliens, s'intègre dans les milieux semi-arides.

Cela se manifeste par des températures élevées, des précipitations faibles et irrégulières, un couvert végétal peu abondant et des ressources en eau limitées, qu'il s'agisse des eaux de surface ou souterraines.

Aspects démographiques

La population mauritanienne est estimée en 1996 à 2 346 700 habitants. Elle est passée de 1 097 800 habitants en 1965 à 1 338 800 en 1977 et à 1 864 200 en 1988, soit un taux d'accroissement annuel de 2,93 % au cours de la dernière période intercensitaire. Cette évolution démographique s'explique par la persistance d'un taux brut de natalité élevé, de 44 ‰ en 1996, au moment où le taux brut de mortalité connaît une baisse sensible passant de 27,2 ‰ en 1965 à 14,9 ‰ en 1996. Cette régression est due à l'amélioration des conditions de vie des populations et de la couverture sanitaire du pays. Un trait marquant de la population mauritanienne est la prédominance des jeunes (moins de 18 ans) qui en représentent 50 %. La densité moyenne d'environ 2,3 habitants au km² ne traduit pas les disparités de l'occupation réelle de l'espace, essentiellement déterminée par les conditions naturelles. En effet, les densités diminuent du sud au nord du territoire (plus de 40 habitants/km² dans la vallée du Sénégal – Trarza, Gorgol, Brakna, contre moins d'un habitant/km² au nord – Tiris Zemmour).

La proportion des ruraux nomades dans la population totale, qui s'élevait à 73 % en 1965 est tombée à 12 % en 1988 et est estimée à 6 % en 1996. Le pourcentage de la population urbaine a progressé de 9 % en 1965 à 40 % en 1988 et à plus de 50 % en 1996. Le nombre d'agglomérations de plus de

5 000 habitants est ainsi passé de 5 en 1962 à 22 en 1988. Le taux d'accroissement annuel de la population urbaine a été de 9,2 et 5,3 %, respectivement au cours des périodes 1965–1977 et 1990–1996. La population rurale s'est accrue à un rythme de 0,3 % pour la première période et de 0,5 % pour la deuxième.

Cadre institutionnel

Depuis son indépendance, la Mauritanie a connu trois régimes successifs : un régime de parti unique – le Parti du Peuple Mauritanien (PPM, 1960–1978) –, un régime d'exception militaire (1978–1991), puis un régime démocratique pluraliste depuis la constitution du 20 juillet 1991, avec un président élu au suffrage universel et un parlement bicaméral. La constitution de 1991, qui instaure une démocratie dans le pays, établit le multipartisme, garantit les libertés publiques et individuelles et assure les droits fondamentaux des citoyens.

La démocratisation du pays aboutit à des transformations profondes, aussi bien au niveau de l'environnement juridique et institutionnel qu'au niveau du cadre économique et social. La multiplication des partis politiques, des syndicats, des journaux et des associations, l'exercice effectif de la liberté d'expression, de réunion, de circulation, de création intellectuelle, artistique et scientifique en sont les principales manifestations.

Après l'adoption de la constitution, plusieurs événements politiques majeurs ont eu lieu dans le pays, notamment :

- la tenue de la première élection au suffrage universel direct du Président de la République, le 24 janvier 1992 ;
- l'élection en 1992 d'une Assemblée composée de 79 députés et d'un Sénat de 56 membres ;
- la création d'un Conseil Constitutionnel, d'un Conseil Supérieur de la

Magistrature, d'un Haut Conseil Islamique, du Médiateur de la République et d'une Cour des Comptes. Les années récentes ont été marquées par la poursuite et la consolidation du processus démocratique. Ainsi, la Mauritanie compte en 1997 plus de 20 partis politiques, plus de 360 Organisations non-gouvernementales (associations et ONGs) reconnues, un collectif des ONGs nationales, trois centrales syndicales (Union des Travailleurs de Mauritanie, Confédération Libre des Travailleurs de Mauritanie et Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie) et une vingtaine de publications indépendantes. Des élections municipales anticipées ont été organisées en 1994 par le gouvernement poursuivant ainsi le processus de décentralisation entamé depuis 1986 avec la création des communes dans les capitales régionales. Les deuxième élections législatives ont eu lieu en octobre 1996 pour le renouvellement de l'ensemble des sièges des députés de l'Assemblée Nationale. Ces élections ont permis aux premières femmes (3 femmes sur 79 députés), à l'opposition (un député sur 79) et aux indépendants (5 députés) de siéger à l'Assemblée Nationale. Il faut également noter que pour la deuxième fois des élections présidentielles ont été organisées en décembre 1997.

Aspects économiques

L'économie mauritanienne, dont le produit intérieur brut par habitant en 1996 est estimé à près 63 000 UM aux prix courants – environ 400 dollars des Etats-Unis –, est marquée par le clivage entre un secteur traditionnel intensif en main-d'œuvre et un secteur moderne, très capitaliste, tourné vers l'exportation et tributaire des importations, englobant essentiellement les mines, la pêche industrielle et l'agriculture irriguée. Au début des années 1990, l'agri-

culture employaient la majeure partie de la population active – 55 % –, alors que l'industrie et le secteur tertiaire en occupaient respectivement, 10 et 34 %. Néanmoins, la contribution productive du secteur rural au PIB demeure peu élevée – 26,4 % en 1996 –, ce qui est une indication de la faible productivité de ce secteur.

Le secteur tertiaire constitue la source majeure de création de richesses – près de 43,5 % du PIB –, le secteur industriel contribuant quant lui pour 30,1 % au PIB. Cette fragile structure de l'économie mauritanienne est accrue par un environnement physique peu favorable – en particulier la sécheresse –, une

croissance démographique rapide qui exacerbe le processus de migration des zones rurales vers le milieu urbain et une forte dépendance à l'égard de l'extérieur en termes de financement des investissements.

Les performances de l'économie mauritanienne font apparaître qu'au cours des années 1990–96 la forte croissance économique de 4,8 % par an en moyenne est à l'origine d'une progression annuelle du niveau de vie de 1,9 %. Néanmoins, il existe des disparités spatiales quant à la création des richesses. Compte tenu du différentiel des taux de croissance démographique, la progression du niveau de vie a été plus importante au cours des années 1980–96 en milieu rural qu'en milieu urbain.

En dépit des efforts de rééquilibrage, la structure de l'économie mauritanienne s'articule toujours autour d'une prédominance du secteur tertiaire, lui-même dominé largement par les activités commerciales. Le secteur commercial mauritanien, caractérisé par un grand nombre d'intervenants, a pu se développer ces dernières années dans le cadre de la politique de libéralisation de l'économie, de liberté des prix et de la concurrence et en s'appuyant plus particulièrement sur l'abolition des monopoles d'importation des denrées de base. La démocratisation du pays aboutit à des transformations profondes, aussi bien au niveau de l'environnement juridique et institutionnel qu'au niveau du cadre économique et social. Mises à part les activités commerciales, le secteur tertiaire reste embryonnaire – le tourisme et l'artisanat d'art demeurant encore des activités marginales.

Cette configuration de l'économie mauritanienne, caractérisée par un ensemble de déséquilibres structurels, explique la mise en œuvre depuis 1985 par les pouvoirs publics d'une stratégie à moyen terme visant à réduire les déséquilibres macro-économiques et à éliminer les contraintes structurelles qui freinent la croissance économique.

Encadré 1.1 : L'importance du secteur informel

Le secteur informel défini (selon le projet de norme internationale proposé par le Bureau International du Travail) comme l'ensemble des personnes employées dans les unités économiques non enregistrées en tant que sociétés ou ne tenant pas de comptabilité complète à l'usage des services fiscaux, est constitué par des entreprises familiales n'employant pas de salariés réguliers et par des micro-entreprises qui emploient de tels salariés en dessous d'un certain seuil de taille.

Selon cette définition et selon la méthode comparative, en Mauritanie le secteur informel employait plus de 141 000 personnes représentant plus de 67 % de l'emploi non agricole en 1988 contribuant pour plus de 10 % au PIB.

Globalement, au cours de la dernière décennie, l'emploi informel a été la composante de la population active occupée qui a connu la croissance la plus rapide (8,5 % par an), le secteur primaire ayant régressé au rythme de 1,45 % par an et le secteur moderne n'ayant enregistré qu'une croissance plus limitée (2,9 % par an). Mais cette performance est cependant restée inférieure à l'accélération continue de la croissance du taux de chômage (12,4 % par an) plus particulièrement en milieu urbain et à Nouakchott.

Le secteur informel se caractérise par la jeunesse des employés. En effet et selon l'enquête sur le secteur informel en milieu urbain réalisée par l'ONS en 1997, 77,4 % des travailleurs de ce secteur ont un âge ne dépassant pas 40 ans.

L'afflux massif des jeunes dans le secteur informel est le signe que celui-ci constitue aujourd'hui une issue pour eux, qu'ils soient diplômés ou sans qualification, face à un marché de l'emploi très peu dynamique. Au niveau de l'instruction, 30 % des employés du secteur informel sont sans instruction, 43 % ont reçu une instruction de type traditionnel, 17,6 % ont une instruction de type moderne du niveau fondamental et 9,5 % sont allés au delà de celui-ci, dont 0,7 % possédant une instruction supérieure.

Les résultats sur la période récente sont encourageants en matière de rétablissement des équilibres macro-économiques. Le solde courant de la balance des paiements (transferts publics compris) a enregistré un excédent de 2,8 milliards d'ouguiyas en 1995 alors qu'il était déficitaire de 11,4 milliards d'ouguiyas en 1993 et 8,6 milliards d'ouguiyas en 1994. Le déficit du compte courant (hors transferts officiels) a été réduit de 14,7 % du PIB en 1994 à 5,6 % en 1995. S'agissant des finances publiques, le solde budgétaire a presque doublé de 1994 à 1995 passant de 1,1 à 2,1 milliards d'ouguiyas.

A la fin de 1995, les progrès accomplis étant encourageants, le gouvernement a décidé de maintenir les orientations fondamentales de la politique macro-économique. De ce fait, pour la période 1996-98, les objectifs du programme d'ajustement prévoient une croissance économique annuelle de 4,8 %, un taux d'inflation de 3 %, une réduction du déficit extérieur à 4,3 % du PIB en 1998 et un accroissement des réserves de change.

Le secteur primaire contribue à un cinquième de la production nationale. L'élevage et l'agriculture sont étroitement tributaires d'une pluviométrie irrégulière. Ils ont été marqués par la succession de plusieurs années de déficit pluviométrique. Les superficies cultivées ont néanmoins enregistré une augmentation sensible, passant de 129 077 ha en 1991/92 à 192 210 ha en 1996/1997, toutes variétés confondues. La production agricole reste insuffisante pour satisfaire les besoins nationaux, bien qu'elle soit en augmentation de 40,2 % sur la période récente, passant de 156 750 tonnes en 1993/1994 à 219 865 tonnes en 1995/1996. La production agricole connaît également de grandes fluctuations. En 1996/1997, elle a été estimée à 121 438 tonnes soit une baisse de 44,7 % par rapport à l'année précédente. Cela dénote la précarité de la couverture des besoins

nationaux en céréales par la production locale et conduit chaque année à l'importation de produits alimentaires – du blé et du riz – par le pays.

Le potentiel en terres agricoles est fortement menacé par l'ensablement et la salinisation, en particulier dans les zones irriguées du delta. Les produc-

Encadré 1.2 : La politique agricole

La politique agricole nationale a connu des évolutions significatives sous l'impact des programmes d'ajustement structurel de l'économie conduits depuis le milieu des années 1980. Les orientations, les objectifs et les instruments de cette politique ont été profondément revus dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) dont les réformes ont sensiblement transformé le paysage rural. Le développement d'un secteur tiré par l'investissement privé et la gestion des conséquences du désengagement de l'Etat sont des tâches nouvelles induites par ces réformes. En effet, dans une économie de marché, les anciennes formes d'interventions basées sur des monopoles publics doivent céder la place à des modalités d'interventions indirectes corrigeant les distorsions et reposant sur le dynamisme des opérateurs économiques. Ces interventions exigent une coordination plus étroite avec les autres départements impliqués dans la conduite de la politique économique. Elles impliquent également une approche renouvelée des problématiques du secteur faisant appel à des analyses économiques adaptées à cet environnement. En amont, pour relever les défis et créer un secteur rural avec une croissance efficace, dynamique et durable – la seule à même de créer des transformations qualitatives importantes – des changements coordonnés dans les domaines des investissements, des incitations et des institutions sont nécessaires. Pour atteindre cet objectif une stratégie globale a été élaborée par le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE). Dans la perspective d'un développement durable, quatre orientations ont été retenues :

- ❖ contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par le développement du niveau des productions nationales ;
- ❖ améliorer les revenus des agriculteurs, développer l'emploi et lutter contre la pauvreté ;
- ❖ protéger et conserver les ressources naturelles ;
- ❖ favoriser l'intégration de l'agriculture au marché national et international.

Ces orientations prennent à leur compte les deux défis majeurs d'une agriculture moderne – compétitivité et protection des ressources – ainsi que les contraintes politiques et sociales de la transition en réaffirmant l'objectif de sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus.

Source : Politiques et Stratégies Générales pour le Développement du Secteur Rural horizon 2010.

tions agricoles nationales restent encore pénalisées par l'isolement des zones de production, la persistance des problèmes fonciers, l'insuffisance de l'encadrement technique, l'archaïsme des moyens de production, la rareté d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles et tous les problèmes liés à la collecte, au stockage et à la commercialisation.

Encadré 1.3 : La politique de la pêche

Les côtes mauritaniennes comptent parmi les plus riches du monde, en particulier en poissons de fond. Le potentiel de prélèvement permmissible, selon l'estimation la plus récente menée par le CNROP avec le concours de la FAO et de l'ORSTOM, est évalué à 1 511 000 tonnes. Le secteur de la pêche est devenu l'un des moteurs de l'économie mauritanienne. En effet, les apports du secteur à l'économie nationale sont importants comme l'atteste sa contribution au PIB, aux exportations et aux recettes budgétaires ainsi que les emplois qu'il génère. L'apport du secteur de la pêche aux recettes d'exportation était de 52 % en 1997 et sa part dans les recettes budgétaires a atteint 27 % faisant de ce secteur le premier contributeur au budget de l'Etat.

La contribution du secteur au PIB est relativement modeste, ce qui prouve sa faible intégration à l'ensemble de l'économie et la faiblesse des valeurs ajoutées nettes induites. Ceci s'explique par la faiblesse de l'industrie de transformation, malgré les opportunités offertes. En dépit des progrès significatifs constatés ces dernières années, la contribution du secteur à l'emploi reste en deçà des espoirs. Une enquête réalisée en novembre 1996 par les services du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime indiquait l'insuffisance des emplois à terre (moins de 2 000) et à bord des bateaux de pêche industrielle (4 300 emplois), au moment où la pêche artisanale, pourtant encore peu développée, fournissait à elle seule 21 000 emplois avec un nombre croissant de pêcheurs et d'opérateurs mauritaniens. En dépit de l'impact possible des réformes introduites par le gouvernement dans le cadre de la lettre adoptée en 1994, le secteur de la pêche reste toujours confronté à de multiples difficultés et souffre de son extraversion et de son insuffisante maîtrise par la Mauritanie.

Les nouvelles orientations de la politique de pêche visent à la fois l'assainissement, la restructuration et la redynamisation de ce secteur. Elle s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- ◆ assurer la protection de la ressource halieutique ;
- ◆ rationaliser l'effort de pêche : ce qui suppose une pêche plus sélective ainsi que la réalisation d'infrastructures essentielles pour le développement de l'activité privée.

Source: Stratégie de Développement 1998-2001 (MP mars 1998) et Note d'orientation sur la Stratégie d'aménagement et de développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime (MPEM mars 1998).

Le secteur de la pêche est une des principales sources de devises du pays. En 1994, la production de la pêche atteignait 306 334 tonnes et 424 477 tonnes en 1995. La valeur des exportations des produits de pêche est passée de 25,7 milliards d'ouguiyas en 1995, à 34 milliards en 1996. La pêche a contribué, malgré le ralentissement des prises au cours des quatre dernières années, pour plus de 10 % du PIB et fourni 52 % des recettes d'exportation et 27 % du budget de l'Etat en 1997. Mais le potentiel halieutique de la Mauritanie est fortement surexploité. Ainsi la stratégie actuelle dans ce domaine vise à créer les conditions nécessaires à la bonne gestion et à la préservation de l'environnement halieutique.

Les mines représentent, depuis l'indépendance, un secteur clé de l'économie de la Mauritanie en raison de l'importance et de la diversité des ressources répertoriées du sous-sol mauritanien (fer, cuivre, gypse, sel, phosphate, terres rares, uranium, or, hydrocarbures, diamant). Parmi les ressources minérales exploitées, le fer occupe la première place. L'exploitation de cette richesse est assurée par la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM).

La production du minerai de fer a été de 8 262 000 tonnes en 1992, de 11 439 000 tonnes en 1994 et 10 585 000 tonnes en 1997 (pour les 11 premiers mois). Les recettes d'exportation du minerai de fer sont passées de 20,7 milliards d'ouguiyas en 1994 à 26,9 milliards en 1996 et 31,5 milliards en 1997.

Les contraintes extérieures

Les contraintes extérieures auxquelles l'économie mauritanienne est confrontée sont multiples. Les plus importantes sont liées aux prix des produits de base sur les marchés extérieurs (plus particulièrement le minerai de fer), à la

dépendance vis à vis de l'aide au développement et au poids de la dette extérieure.

L'économie mauritanienne est fortement dépendante des recettes d'exportation provenant de deux secteurs : l'industrie minière et les produits de la pêche. Le minerai de fer mauritanien est exporté à 90 % vers les pays de l'Union Européenne, la France et l'Italie étant les principaux pays importateurs. La forte concentration des débouchés dans un nombre réduit de pays constitue un facteur de vulnérabilité. Le secteur de la pêche, l'autre source de recettes d'exportation pour la Mauritanie, a été également marqué par une forte fluctuation des prix mondiaux.

La disponibilité de financements extérieurs continue de jouer un rôle critique dans la mise en œuvre des programmes de développement. La dépendance du pays par rapport à l'aide est telle qu'environ 90% du financement du Programme d'Investissements Publics (PIP) est d'origine extérieure. En 1995, la Mauritanie a reçu un montant total de 255,5 millions de dollars EU au titre de l'aide publique au développement (APD) contre 285,7 millions de dollars en 1994. L'aide extérieure équivaut à 112 dollars EU par habitant en 1995. Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain (PNUD 1997), l'aide publique au développement représentait 22,6 % du PNB de la Mauritanie en 1994 contre 17,5 % pour les pays les moins avancés et 12,6 % pour l'Afrique subsaharienne.

Les principaux bailleurs de fonds de la Mauritanie pour l'année 1995 sont l'Union Européenne (48,68 millions de dollars EU), la France (40,45 millions de dollars EU), la Banque Mondiale (29,20 millions de dollars), le FMI, (22,07 millions de dollars), la Banque Africaine de Développement (21,87 millions de dollars), le FADES (20,70 millions de dollars) et le Japon (19,80 millions de dollars). Le système des

Nations Unies (hors groupe Banque Mondiale) a accordé 26,38 millions de dollars représentant 14,8 % de l'aide multilatérale et 10,3 % de l'aide extérieure. La part des ONGs demeure modeste – moins de 2 % de l'aide extérieure globale en 1995.

Selon le rapport PNUD (Coopération pour le Développement, Mauritanie 1996), l'allocation de l'aide extérieure accordée à la Mauritanie au cours de l'année 1995 a été essentiellement orientée vers la gestion de l'économie (21 %), les secteurs agriculture-forêt-pêche (14 %), les ressources humaines (13 %), le transport (11 %) et les ressources naturelles (9 %). Le poids financier de la coopération technique est important et en augmentation puisqu'il a représenté 28 % de l'assistance extérieure au développement en 1995 contre moins de 23 % en 1994.

Le poids de la dette extérieure de la Mauritanie qui demeure importante – 2,35 milliards de dollars fin 1996 – continue de limiter les possibilités d'investissement du pays. Ainsi, l'encours de la dette n'a cessé de croître passant de 176,3 % à 214 % du PIB entre 1992 et 1996. Une telle charge risquerait, si aucune solution n'est trouvée en particulier au plan international, de limiter considérablement l'impact des résultats attendus des différents scénarios de croissance envisagés par les pouvoirs publics.

Certes les rééchelonnements sont indispensables, mais ils demeurent insuffisants et c'est pourquoi la Mauritanie est candidate à l'initiative spéciale d'allègement de la dette des pays pauvres, lourdement endettés. La réduction de la dette est une opération lourde qui nécessite un suivi rigoureux pour que les efforts soient couronnés de succès. Cela demande aussi que des financements plus importants sur fonds publics et privés n'entraînent pas un endettement supplémentaire pour la Mauritanie soient mobilisés au cours de la période retenue.

La dépendance du pays par rapport à l'aide est telle qu'environ 90 % du financement du Programme d'Investissement Publics est d'origine extérieure



Le développement humain durable : signification et évolution

Les principaux instruments et concepts

Origines du DHD

Le concept de Développement Humain Durable (DHD) a émergé progressivement des conceptions humanistes du développement d'une part, et des préoccupations de la communauté internationale relatives à la dégradation de l'environnement d'autre part.

La dimension "humaine" du développement a été formalisée peu à peu en liaison avec la prise de conscience, dans de nombreux pays, des effets sociaux négatifs des politiques d'ajustement structurel pour de larges couches de la population. La dimension strictement économique du développement est apparue à nouveau comme insuffisante. La participation des populations à la définition de leur avenir, le développement communautaire, l'Etat de droit, la démocratie pluraliste et la liberté de la presse furent ainsi reconnus comme des objectifs prioritaires du développement par la communauté internationale.

La parution du premier Rapport mondial sur le développement humain, à l'initiative de PNUD, en 1990, marqua la tentative de prendre en compte l'ensemble de ces dimensions dans la définition et le suivi des politiques de développement. Ce rapport est depuis lors publié sur une base annuelle. Il a contribué à la définition de nouveaux indicateurs synthétiques de développement, en particulier, l'Indicateur de Développement Humain (IDH), qui remet en cause le monopole des indica-

teurs purement économiques construits autour du Produit Intérieur Brut par tête. L'IDH prend en compte trois dimensions : la longévité, les connaissances et le revenu par tête. Une analyse de l'IDH et des autres indicateurs composites publiés dans les rapports mondiaux sur le développement humain est développée dans ce rapport. La comparaison des performances en matière de développement humain de chacun des 174 pays classés permet de mesurer les écarts existants et les évolutions en cours.

Parallèlement, le Sommet mondial sur l'environnement de 1992, à Rio de Janeiro, a conduit à mettre l'accent sur l'introduction des préoccupations environnementales dans l'approche du développement. Celui-ci doit non seulement s'efforcer d'être humain, il doit aussi être durable et préserver les chances d'épanouissement des générations futures.

De manière à assurer la jonction entre les dimensions humaine et durable, l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil d'Administration du PNUD donneront en 1993, mission à ce dernier de poursuivre des recherches visant à définir un concept unificateur de développement autour de ces deux idées. Une équipe d'experts indépendants a en conséquence été chargée de formaliser les préoccupations de la communauté internationale. Elle remit son rapport en mars 1994. En juin 1994, le PNUD fit du nouveau concept de Développement Humain Durable la clef de voûte des interventions de l'or-

Le DHD a pour finalité l'épanouissement global et durable des hommes et des femmes à travers l'augmentation de la croissance économique, une redistribution équitable des revenus, la lutte contre la pauvreté, la régénération de l'environnement, le développement des libertés fondamentales publiques et individuelles

ganisation. Une forte convergence s'est développée au sein de la communauté internationale sur cette analyse. Les grands sommets mondiaux qui se sont succédés depuis 1990 ont permis d'affirmer et d'affiner un certain nombre de principes qui sont inspirés des mêmes conceptions du développement.

Le développement humain

Le développement doit permettre à chaque individu d'exploiter au mieux et d'accroître son potentiel dans tous les domaines : économique, social, culturel ou politique. Chaque être humain doit disposer, au départ, de possibilités équitables d'y parvenir. Le choix de la manière d'exercer ces possibilités lui appartient. Le développement humain implique l'universalité d'un tel droit, qui ne peut être entravé par aucune discrimination. Cela implique en particulier une instruction et des soins de base pour tous.

Cette approche se distingue sensiblement de la maximisation de la croissance globale et de la production de richesses, qui constituent la pensée dominante. Le développement humain propose une approche beaucoup plus riche et nuancée, qui considère que l'accumulation des richesses globales n'est pas satisfaisante en soi :

- o l'accumulation de richesses n'est pas la condition sine qua non de la liberté de choix. La "richesse" d'une culture est tout à fait indépendante de la richesse globale de la population. La démocratie, l'égalité entre hommes et femmes, n'impliquent pas des niveaux de richesse élevés.

- o le bien être économique n'est pas le seul objectif des hommes : vivre longtemps et en bonne santé, accroître son savoir, participer à la vie de la communauté et bénéficier de la "sécurité humaine" sont des objectifs largement partagés. La richesse nationale peut, quant à elle, accroître ou non la liberté de choix des individus.

- o finalement, beaucoup plus que la

richesse elle-même, c'est l'usage que l'on fait de la richesse qui est décisif.

Ainsi, dans de nombreux pays, le PIB par tête est élevé, alors que le niveau des indicateurs de développement humain est faible. Au contraire, des pays avec des PIB par habitant faibles ont des indicateurs de développement humain élevés. Le rapport mondial annuel sur le développement humain édité par le PNUD met en évidence ces écarts entre PIB par tête et niveau de développement humain, montrant qu'il existe une grande diversité de situations. Les comparaisons internationales montrent par exemple que les écarts de revenu entre pays n'expliquent guère plus de 50 pour cent des écarts d'espérance de vie ou de mortalité infantile. Ces mêmes écarts de revenu par tête expliquent une fraction encore plus faible des différences de taux d'alphabétisation entre pays.

Le partage du surplus engendré par la croissance peut donc jouer un rôle important. Pour reprendre une formule célèbre, quel choix doit opérer un gouvernement entre armement et éducation dans l'élaboration de son budget ? Quelle sera la part réservée aux plus défavorisés dans le budget de l'Etat ? Ce qui apparaît déterminant, ce n'est pas tant le processus de maximisation des richesses, mais les décisions qui sont prises par les individus et la société sur l'affectation de ces richesses.

La croissance économique demeure bien entendu nécessaire. Elle constitue un des sous-ensembles des modèles de développement humain. La production de biens et services permettra de disposer d'un "champ des possibles" qui doit être suffisamment important pour que chaque individu puisse développer ses potentialités. Le revenu n'est cependant qu'un des éléments recherchés par les individus. Sa répartition doit par ailleurs garantir à chacun l'accès à l'égalité des chances. Le développement humain met autant l'accent sur la crois-

L'accumulation de richesses n'est pas une fin en soi, c'est plutôt l'usage qu'on en fait qui est décisif

Le développement doit permettre à chaque individu d'exploiter au mieux et d'accroître son potentiel dans tous les domaines : économique, social, culturel ou politique

sance économique que sur les conditions de la production des richesses, de leur répartition et de leur allocation.

En définitive, les hommes ne doivent pas être considérés comme des moyens de production au service de l'accroissement de la richesse nationale, mais comme une fin en soi. Le concept de développement humain refuse l'assimilation des individus à du "capital humain". C'est bien la qualité de la vie qui est l'objectif du développement.

Le développement durable

L'universalité du droit à la vie et à la pleine exploitation au mieux du potentiel de chacun ne doit pas seulement être considérée au sein d'une même génération. Elle doit s'étendre aux générations futures. Nous devons utiliser nos ressources selon des modalités qui ne compromettent pas les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs besoins. La stratégie de DHD consiste à reconstituer l'ensemble du capital matériel, humain et naturel, ou son équivalent, pour que les générations futures disposent des mêmes chances que celles dont nous avons disposé. L'usage des ressources ne doit pas engendrer de dettes, notamment écologiques, liées à une surexploitation de la capacité productive de la planète. Ces dettes priveraient les générations futures de certaines aspirations et options légitimes.

Il est donc indispensable de transmettre aux générations futures des opportunités au moins égales à celles dont ont pu bénéficier les générations présentes. Si l'on épuise des ressources non renouvelables, il convient alors de réinvestir les revenus dégagés de ces ressources afin de constituer un capital de remplacement.

Les générations passées se sont montrées économes dans l'exploitation des ressources non renouvelables. Ce n'est pas le cas des générations présentes. Ce principe ne signifie pas pour autant que l'on doive laisser le monde dans l'état

où on l'a trouvé. Le souci des générations futures ne doit pas conduire par exemple à laisser les pauvres d'aujourd'hui dans leur situation. Ce serait là une violation du principe d'universalité précédemment évoqué. Le sort des générations futures ne saurait constituer un alibi pour maintenir le statu quo actuel.

La croissance économique est vitale pour les sociétés défavorisées. Toutefois, dans leur développement, elles ne doivent pas imiter les modes de production et de consommation des pays riches. La reproduction au Sud du modèle de croissance du Nord supposerait par exemple de multiplier par 10 l'exploitation actuelle des énergies fossiles et par 200 celle des richesses minières.

Il convient en conséquence de susciter, au niveau mondial, l'adoption de nouveaux systèmes de production, de nouvelles technologies, visant entre autres, à diminuer l'énergie consommée par unité de production.

Le souci du développement durable ne doit pas être laissé au marché. Le futur lointain est en effet très mal appréhendé par le marché. Ainsi, à titre d'exemple, le prix actuel du bois de chauffe en Afrique sub-saharienne ne prend-il pas en compte le coût du reboisement. La collectivité, les communautés organisées qui la composent, doivent avoir la charge de préserver les intérêts des générations futures. La plupart des "produits" en matière d'environnement ne sont pas échangés sur le marché. En outre, les prix ne reflètent pas les raretés relatives à moyen et à long terme.

Les agrégats qui sont actuellement calculés sur ces bases ont donc une signification limitée, y compris pour un calcul économique rationnel. Les impacts sur l'environnement ne sont pas intégrés dans les comptes de flux de la comptabilité nationale. Les comptes de patrimoine n'en sont encore qu'à leur début.

Le concept de développement durable soulève la question de savoir si les modes de vie actuels sont acceptables et s'ils doivent être transmis aux générations futures. Une réflexion en termes de DHD montre qu'il ne faut pas préserver en l'état actuel le partage de l'héritage commun de l'humanité entre pays riches et pays pauvres. Un nouvel équilibre mondial doit se mettre en place dans ce domaine.

Le rôle essentiel du capital socio-institutionnel

Les théories économiques ont mis tout d'abord l'accent sur le rôle déterminant que jouerait l'accumulation de capital productif dans la croissance. On s'est ensuite aperçu que le capital humain, et non seulement la quantité de travail disponible, jouait un grand rôle dans la croissance des économies.

L'accroissement du capital humain signifie qu'il faut porter les efforts sur l'éducation et la santé pour stimuler la croissance économique. Dans cette perspective, une main d'œuvre bien formée et en bonne santé constitue un facteur très favorable. Plus récemment, on a réintroduit d'autres facteurs explicatifs des phénomènes de croissance. Ainsi, la dimension institutionnelle met l'accent sur le rôle des institutions dans le développement des sociétés humaines.

Le DHD s'inscrit dans cette perspective. Il accorde en effet une place déterminante à un ensemble de facteurs que l'on pourrait regrouper sous le terme de capital socio-institutionnel. Le capital socio-institutionnel se réfère à l'ensemble des formes volontaires de régulation sociale qui existent dans une société humaine. Celles-ci sont liées aux façons dont les institutions d'une société entrent en relation et aux normes, réseaux, organisations, traditions, attitudes sociales qui caractérisent une société humaine.

Dans les sociétés contemporaines, les formes de gouvernement et de démoc-

ratie, le statut de la presse, les droits de l'homme, la place et le rôle des corps intermédiaires (syndicats, associations...) et le système judiciaire sont des éléments qui caractérisent le capital socio-institutionnel.

Le Développement Humain Durable a repris et codifié un certain nombre de ces caractéristiques sous le vocable de la "gouvernance". La "bonne gouvernance", associée à un développement humain durable, s'apprécie sur la base d'un certain nombre de critères parmi lesquelles :

- o la légitimité et la responsabilité politiques ;
- o la liberté d'association et de participation ;
- o un système judiciaire juste et fiable ;
- o une administration responsable ;
- o la liberté d'information et d'expression ;
- o une gestion efficace des services publics ;
- o la coopération de l'Etat avec les organisations de la société civile.

Tous ces éléments contribuent à la formation du capital socio-institutionnel, et celui-ci est au cœur du processus de développement dans l'optique DHD. On constate que, toutes choses égales par ailleurs, les sociétés qui ont un bon développement de leur capital socio-institutionnel disposent d'un avantage important. Les sociétés riches en capital socio-institutionnel sont par exemple mieux équipées pour résoudre les conflits sans recours à la violence. Ces sociétés se caractérisent par une confiance mutuelle élevée, des systèmes de coopération et des réseaux sociaux solides.

On le voit, la bonne gouvernance va bien au-delà des questions directement liées au gouvernement et à l'Etat. L'efficacité de l'Etat et le type de relations qu'il entretient avec la société civile, sont cependant des déterminants-clés dans la mise en œuvre d'une stratégie de DHD.

Les populations doivent en effet être

Dans les sociétés contemporaines, les formes de gouvernement et de démocratie, le statut de la presse, les droits de l'homme, la place et le rôle des corps intermédiaires et le système judiciaire sont des éléments qui caractérisent le capital socio-institutionnel

Dans la mesure où le DHD implique que les individus soient les acteurs de leur développement, le rôle des communautés de base et de la participation devient dès lors essentiel

rendues responsables de leur développement, dans un cadre fourni par le gouvernement. On peut résumer en quatre points ce que l'on peut attendre du gouvernement dans le cadre d'une approche DHD :

- le gouvernement doit être efficace, de manière à gérer au mieux les ressources rares ;
- le gouvernement doit être légitime aux yeux des populations ;
- le gouvernement doit contribuer à construire un consensus autour des objectifs de la société ;
- le gouvernement doit tendre à créer et renforcer un tissu social solide pour éviter les risques de désintégration sociale et de chaos.

Une stratégie orientée vers le Développement Humain Durable devrait conduire à une redéfinition du rôle des différents acteurs du développement. Il convient en effet de trouver de nouveaux équilibres entre :

- l'efficacité des marchés ;
- le rôle des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires qui relèvent de l'autorité publique ;
- le rôle de proposition et de contrôle des corps intermédiaires et de la société civile.

Dans la mesure où le Développement Humain Durable implique que les individus soient les acteurs de leur développement, le rôle des communautés de base et de la participation devient dès lors essentiel. Les communautés de base sont porteuses des projets collectifs des groupes humains structurés. Ces projets sont l'émanation à la fois des valeurs culturelles de ces groupes et de leurs modes d'insertion dans la modernité.

Seule la participation peut garantir que les projets des individus et des groupes sociaux ne mépriseront pas les cultures traditionnelles, prendront en compte le sort des générations futures et ne se référeront pas uniquement à la philosophie individualiste et utilitariste dominante.

L'initiative du Développement Humain Durable en Mauritanie

Historique

Les succès remportés en matière de rétablissement des grands équilibres et de redémarrage de la croissance n'ont pas fait perdre de vue au gouvernement les conditions de vie des populations, en particulier la persistance d'une pauvreté qui touche plus de la moitié de la population, et les dangers d'une dégradation continue de l'environnement. L'approche du DHD, qui accorde une grande priorité à ces préoccupations, a trouvé un écho favorable auprès de l'administration et de la société civile étant donné la nature des problèmes que doit affronter la société mauritanienne dans la phase de développement qu'elle traverse.

L'initiative de DHD en Mauritanie, dont le contenu et l'historique sont résumés dans la sous-section suivante, s'appuie sur des concepts et instruments qui ont été développés progressivement au cours des années 1990 et qui ont été repris au cours des grands forums mondiaux auxquels la Mauritanie a activement participé.

L'Initiative de Développement Humain Durable en Mauritanie s'inscrit à la fois dans le cadre de la mise en oeuvre des priorités nationales et du suivi des recommandations des différents sommets et conférences, organisés sous l'égide des Nations Unies. Ces sommets ont permis de sensibiliser puis de mobiliser les gouvernements et les opinions publiques autour des principaux défis que le monde doit affronter, dans un cadre concerté, avec détermination et méthode.

Les travaux sur le DHD en Mauritanie furent tout d'abord centrés sur la composante "humaine" du concept, en liaison avec le Rapport mondial sur le développement humain. Un premier colloque sur la problématique du développement humain, organisé le 28 juillet 1991, a permis de montrer les

relations complexes entre la croissance économique et le développement humain. Les recommandations de ce colloque ont exprimé la nécessité d'organiser un atelier afin d'approfondir la réflexion sur la problématique du développement humain. Une meilleure connaissance des indicateurs socio-économiques apparaissait en particulier indispensable avant toute définition des actions à entreprendre.

Le deuxième colloque sur le développement humain eut lieu en décembre 1992. Son objectif était l'étude de trois thèmes principaux, correspondant aux préoccupations mauritaniennes : la définition, la mesure et l'analyse politique du développement humain ; le réaménagement des ressources pour améliorer le développement humain ; le développement humain et l'environnement international. Les conclusions des débats ont démontré l'intérêt d'une nouvelle approche de développement, adaptée au contexte national et privilégiant l'épanouissement des hommes.

L'année 1995 a été décisive dans la concrétisation de l'Initiative de Développement Humain Durable en Mauritanie. Elle a été marquée par la réalisation de plusieurs études thématiques, couvrant des questions majeures : santé, éducation, formation, emploi, libertés fondamentales, croissance économique et démographique, lutte contre la pauvreté et environnement. Ce travail d'analyse a permis de faire un diagnostic du Développement Humain Durable dans le pays et a constitué la base de travail de l'atelier de sensibilisation sur le développement humain durable organisé en juillet 1995. Les objectifs essentiels de cet atelier étaient de sensibiliser les acteurs au concept du développement humain durable et de pré-identifier des éléments de stratégie en matière de DHD. Par la suite les composantes de l'Initiative de Développement Humain Durable ont été identifiées lors de l'atelier de formation et de réflexion sur le

développement humain durable, qui s'est tenu en juin 1996 à Nouakchott. Les principaux volets retenus sont les suivants : la mise en place d'un observatoire du DHD, la constitution d'un réseau national, l'élaboration d'une publication annuelle (rapport national sur le DHD) et la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action de DHD.

Le réseau national du développement humain durable

Le réseau national du développement humain durable est un organe de mobilisation, de réflexion, de coordination et de cohérence associant les représentants de l'administration et de la société civile. La société civile, par l'intermédiaire du mouvement associatif et communautaire, constitue une composante essentielle de toute démarche inspirée du DHD. Les représentants de la société civile sont les relais indispensables des populations, sujets et objets finaux de toute politique de développement de type DHD. A terme, le réseau a vocation à contribuer au développement de l'approche participative dans le processus de développement.

Le réseau sera avant tout le moyen d'établir et de maintenir le contact avec les communautés. Il sera chargé de relayer les initiatives des communautés organisées. Il aura également pour mission d'animer des débats, d'évaluer, de diffuser et de promouvoir les résultats et produits de l'initiative menée en Mauritanie. Le réseau contribuera à l'élaboration des prochains rapports nationaux sur le développement humain durable, ainsi qu'à la préparation de la stratégie nationale et au fonctionnement de l'observatoire du DHD.

Les membres du réseau comprennent des représentants de la société civile, des collectivités locales et de l'administration. En outre, le réseau sera progressivement ouvert aux personnes et institutions susceptibles de contribuer à la promotion du développement humain durable, en particulier les organisations

Le réseau national du développement humain durable est un organe de mobilisation, de réflexion, de coordination et de cohérence associant les représentants de l'administration et de la société civile

La publication d'un rapport national annuel a pour objet de faire une analyse de la situation du pays du point de vue du développement humain durable en vue d'éclairer, sensibiliser, promouvoir, suivre et orienter les actions en la matière.

communautaires les plus actives. Il s'agira en conséquence d'une structure flexible et évolutive.

Le rapport national sur le développement humain durable

La publication d'un rapport national annuel a pour objet de faire une analyse de la situation de la Mauritanie du point de vue du développement humain durable en vue d'éclairer, sensibiliser, promouvoir, suivre et orienter les actions en la matière. Le rapport type comprend les sections suivantes:

- ◉ une présentation du contexte intérieur et extérieur,
- ◉ une présentation des données relatives aux principales dimensions du développement humain durable et les commentaires et analyses y afférant,
- ◉ l'étude d'un thème, choisi en fonction de l'actualité et des données disponibles.

Le premier rapport national sur le développement humain durable publié en 1996 a été un véritable instrument de sensibilisation, de mobilisation et de promotion du DHD notamment auprès de la société civile. Il a mis en évidence les progrès accomplis par le pays en matière de DHD et les insuffisances à combler dans ce domaine, ainsi que l'opportunité d'adopter une approche DHD associant plusieurs partenaires (Etat, organisations de la société civile, partenaires au développement...) pour les surmonter. Le thème spécifique de ce rapport a porté sur l'habitat et les indicateurs sociaux.

L'observatoire national du développement humain durable

L'observatoire national du développement humain durable vise la mise en place d'un système d'information permanent qui permettra aux partenaires de l'initiative de disposer de données et d'analyses pour l'évaluation et l'orientation des activités liées au développement humain durable. Les fonctions de l'observatoire, sont décrites dans son

cahier des charges et s'articulent de la manière suivante :

- ◉ centraliser, analyser, évaluer et diffuser des informations pertinentes dans le domaine de la politique du développement humain durable, en liaison avec les partenaires de l'initiative ;
 - ◉ évaluer les systèmes d'information existants et leur production – statistiques, indicateurs, enquêtes, études ;
 - ◉ servir de point focal pour l'animation du réseau du DHD ;
 - ◉ mener les études et enquêtes spécifiques sur la problématique du développement humain durable ;
 - ◉ appuyer les partenaires de l'Observatoire sur le plan méthodologique et technique dans la conception, la réalisation et l'exploitation d'enquêtes sur le DHD ;
 - ◉ fournir un avis technique sur les politiques et programmes nationaux dans une perspective de promotion du DHD et de lutte contre la pauvreté ;
 - ◉ commanditer les études et enquêtes auprès des institutions spécialisées, l'observatoire ayant pour vocation de "faire faire" plutôt que de faire. Cette fonction particulière le distingue donc a priori des autres structures (Office Nationale des Statistiques...). Dans le souci de favoriser les complémentarités et synergies, toutes les possibilités de coopération et de travail en commun entre l'observatoire du développement humain durable et les observatoires sectoriels/thématiques actuellement en place et autres systèmes d'information seront systématiquement explorées.
- Au-delà des membres du réseau, l'observatoire s'appuiera sur des partenaires institutionnels qui désigneront leurs correspondants auprès de l'observatoire. Ces partenaires institutionnels seront choisis parmi l'administration, la société civile, les partenaires techniques et financiers. Les institutions/départements ministériels ayant développé des systèmes d'information pertinents en matière de DHD figureront en premier lieu parmi ces partenaires.

L'observatoire du développement humain durable (ODHD) a été effectivement mis en place après l'élaboration de son cahier des charges et la signature d'un arrêté par le Ministère du plan et d'un document de projet entre le gouvernement et le PNUD. Afin d'assurer une meilleure coordination et le bon déroulement de ses activités, un comité consultatif sera créé auprès de l'ODHD; il aura pour rôle d'émettre des avis et recommandations sur le programme de travail de l'ODHD. Le comité consultatif est composé des représentants du réseau du DHD, des producteurs de l'information/institutions-partenaires de l'ODHD et des bailleurs de fonds.

La stratégie nationale de développement humain durable

La stratégie nationale du développement humain durable est destinée à ser-

vir de cadre de référence conceptuel et opérationnel en matière de développement humain durable. Sa spécificité par rapport aux stratégies existantes se situe essentiellement au niveau méthodologique.

La stratégie de DHD sera basée sur une approche participative pour la formulation et la mise en œuvre des activités liées au développement humain durable. Ses principaux axes sont la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement, l'emploi, la promotion de la femme et la bonne gouvernance.

La stratégie de développement humain durable est en cours de formulation et sera finalisée lors des concertations au niveau régional et national.

Elle sera assortie d'un Plan d'action visant à mettre en œuvre des actions concrètes inspirées de la démarche de DHD.

Les principaux éléments de la stratégie de DHD sont la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement, l'emploi, la promotion de la femme et la bonne gouvernance

Encadré 2.1 : Quelques articles extraits de l'arrêté du Ministère du plan portant création, organisation et fonctionnement de l'observatoire national du développement humain durable en Mauritanie.

Article 1 : Il est créé un observatoire national de développement humain durable auprès du Ministère du Plan.

Article 2 : L'observatoire national du développement humain durable est un organe technique chargé de la mise en place et de la gestion d'un système d'information permanent sur le développement humain durable. L'observatoire national de développement humain durable ne saurait se substituer aux systèmes d'information existants ; il a vocation à organiser une coopération durable au sein de l'ensemble des composantes des systèmes d'information relatifs au DHD.

Article 4 : Le domaine de compétence de l'observatoire couvre l'ensemble des questions relatives aux priorités du développement humain durable en Mauritanie et en particulier celles liées à la gouvernance, la promotion de la société civile, la préservation et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie des populations et plus particulièrement des groupes vulnérables.

Article 9 : L'observatoire peut faire appel à des personnes ressources ou institutions dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail et pour la réalisation des tâches exigeant des appuis spécifiques et ponctuels et/ou des compétences externes non disponibles au sein de la cellule technique.

Article 12 : L'observatoire permettra l'instauration d'une collaboration sous forme de réseau d'information avec l'ensemble des partenaires du DHD.



L'évolution des indicateurs composites du DH

L'analyse des indicateurs de développement humain durable permet de mesurer les possibilités de choix offertes à chaque individu par l'environnement où il vit. Les indicateurs de développement humain ont donc pour objet d'évaluer le niveau de bien-être auquel les individus ont accès dans la société. Ils regroupent l'Indicateur du développement humain, l'Indicateur sexospécifique de développement humain, l'Indicateur de participation des femmes et l'Indicateur de pauvreté humaine. Le calcul de ces indicateurs pour la Mauritanie démontre qu'elle a réalisé d'importants progrès en matière de développement humain durable au cours des dernières années mais qu'elle continue à figurer parmi les pays à faible développement.

L'Indicateur de développement humain (IDH)

L'Indicateur de développement humain a été développé en 1990, par le

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans la première édition du Rapport mondial sur le développement humain.

L'Indicateur de développement humain renseigne sur trois types d'opportunités fondamentales auxquelles aspire toute personne, à savoir :

- o mener une vie longue et en bonne santé ;
- o acquérir une instruction et des connaissances de base ;
- o avoir accès aux ressources nécessaires à un niveau de vie décent.

Ces trois types d'opportunités sont reflétés dans les trois composantes de l'IDH qui sont :

- o l'espérance de vie à la naissance ;
- o un indicateur d'éducation basé sur la combinaison du taux d'alphabétisation des adultes et du taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (pour la classe d'âge 6-23 ans) ;
- o le PIB réel par habitant ajusté selon la méthode de la parité des pouvoirs d'achat.

Tableau 3.1: Evolution de l'Indicateur de développement humain en Mauritanie – 1990 – 1996

Composantes de l'IDH	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Espérance de vie à la naissance ¹	49,20	49,60	50,00	50,50	50,90	51,40	51,80
Taux d'alphabétisation des adultes ²	34,00	44,30	46,00	47,10	49,20	50,80	52,35
Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus ³	30,00	30,90	32,90	33,65	37,29	40,66	42,03
PIB réel ajusté par habitant - dollars/PPA ⁴	1 057,00	962,00	1 650,00	1 610,00	1 593,00	1 760,94	1 841,64
IDH	0,303	0,323	0,374	0,368	0,377	0,403	0,405

* PPA : Parité du Pouvoir d'Achat

Source : (1) ONS ; (2) 1990-1995 Secrétariat d'Etat à l'Alphabétisation, 1996 Estimation du présent rapport ; (3) Estimations à partir des données de base DPC/MEN ; (4) 1990-1994 : rapports PNUD, 1995 : Rapport DHD 1996, 1996 : Estimation du présent rapport.

Selon le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 1997, données relatives à l'année 1994), l'Indicateur de développement humain mauritanien est de 0,355. Cela situe le pays à la 150ème place sur l'ensemble des 175 pays considérés à l'échelle mondiale (tableau 3.2). Cette valeur de l'IDH mauritanien reste inférieure de 25 points à celle de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, dont l'indice est de 0,380 pour la même année. Par contre l'IDH mauritanien, en 1994, est très en deçà de celui des autres pays arabes (0,636), dont il est séparé par un écart de 281 points.

Les calculs réalisés dans le présent rapport, principalement fondés sur les données disponibles auprès des institutions nationales, montrent que l'IDH est passé en Mauritanie de 0,303 en 1990 à 0,405 en 1996 (tableau 3.1). Cette évolution est liée à deux types de performances : d'abord, la progression rapide du PIB et ensuite, l'augmentation du taux brut de scolarisation tous niveaux confondus et du taux d'alphabétisation des adultes qui ont respectivement augmenté de 12 et 18 points entre 1990 et 1996 (tableau 3.2). Les estimations de l'IDH contenues dans les rapports mondiaux du Programme des Nations Unies pour le Développement depuis 1990 et celles du présent rapport, bien que donnant

des valeurs différentes aboutissent à la même conclusion : l'IDH mauritanien ne cesse de progresser depuis la publication du premier Rapport sur le développement humain.

L'Indicateur sexospécifique de développement humain

Utilisant les mêmes variables que l'Indicateur de développement humain, l'Indicateur sexospécifique de développement humain intègre, en plus de ce dernier, le niveau de disparité entre hommes et femmes pour chacune des composantes. Les modalités de calcul de l'ISDH sont développées dans l'annexe technique des rapports mondiaux sur le développement humain de 1996 et 1997.

L'introduction des disparités entre hommes et femmes dans l'Indicateur de développement humain ne semble pas fondamentalement influencer la situation de la Mauritanie. Avec un Indicateur sexospécifique de développement humain de 0,341, en 1994 (ce qui la place au 127ème rang sur un total de 146 pays selon le rapport du PNUD de 1997), la Mauritanie accuse un retard léger par rapport à l'Afrique sub-saharienne mais très accentué par rapport à la région arabe. Les écarts séparant l'ISDH de la Mauritanie de ceux

L'IDH mauritanien ne cesse de progresser depuis la publication du premier Rapport sur le développement humain

Tableau 3.2 : L'indicateur de développement humain mauritanien comparé aux régions Afrique sub-saharienne et pays arabes – 1994

Composantes de l'IDH	Mauritanie		Afrique sub-saharienne	Pays arabes
	1993	1994	1994	1994
Espérance de vie à la naissance (années)	51,70	52,10	50,00	62,90
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	36,70	36,90	55,90	54,70
Taux brut de scolarisation tous niveaux conf. (%)	35,00	36,00	42,00	58,00
PIB réel ajusté par habitant (dollars/PPA*)	1 610,00	1 593,00	1 377,00	4 450,00
IDH 1994	0,353	0,355	0,380	0,636
Rang	149/174	150/175	-	-
* PPA : Parité du Pouvoir d'Achat				
Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 1996 et 1997, PNUD.				

INDICATEURS

Encadré 3.1: Note technique - Exemple de calcul de l'IDH

Les trois indicateurs qui entrent dans la composition de l'IDH se calculent selon une formule générale identique. Si X_i est une variable (ex: espérance de vie), alors la valeur de l'indicateur I qui entre dans la composition de l'IDH du pays s'écrit:

$$\text{Indicateur } I = \frac{\text{Valeur de l'indicateur } X_i \text{ dans le pays considéré} - \text{Valeur minimale mondiale } X_i}{\text{Valeur maximale mondiale } X_i - \text{Valeur minimale mondiale } X_i}$$

Les valeurs minimales et maximales fixées dans les rapports du PNUD sont les suivantes :

- Espérance de vie à la naissance : 25 ans /85 ans
- Taux d'alphabétisation des adultes : 0/100
- Taux de scolarisation tous niveaux confondus: 0/100
- PIB réel par habitant (exprimé en PPA) : 100/ 40 000 \$

Le calcul de l'IDH pour 1996 a nécessité les ajustements suivants :

Pour le PIB par tête: le PIB réel par habitant était en 1993 de 1610 \$ PPA en Mauritanie. En tenant compte de la croissance annuelle du PIB par habitant, on peut estimer le PIB réel en 1996 à 1842 \$ PPA. Selon ces hypothèses et en appliquant la formule d'Atkinson, la valeur corrigée du revenu mondial moyen de 1996 est de 6035 \$ PPA (contre 5.711 \$ PPA en 1993).

L'espérance de vie en Mauritanie est de 51,8 ans en 1996 ; le taux d'alphabétisation a été estimé à 52,35 % et le taux de scolarisation tous niveaux confondus estimé à 42,03 %. Les valeurs minimales et maximales demeurent celles du rapport PNUD.

Les valeurs de ces sous indicateurs sont :

$$\text{Indicateur d'espérance de vie à la naissance} = \frac{51,8 - 25}{85 - 25} = \mathbf{0,447}$$

$$\text{Indicateur d'éducation} = (2 \times \text{Indicateur d'alphabétisation} + \text{Indicateur de scolarisation tous niveaux confondus}) / 3$$

$$\text{Indicateur d'alphabétisation} = \frac{52,35 - 0}{100} = \mathbf{0,524}$$

$$\text{Indicateur de scolarisation tous niveaux confondus} = \frac{42,03 - 0}{100} = \mathbf{0,420}$$

$$\text{Indicateur d'éducation} = \frac{(2 \times 0,524) + 0,420}{3} = \mathbf{0,489}$$

$$\text{Indicateur PIB - Dollars/PPA} = \frac{1842 - 100}{6354 - 100} = \mathbf{0,278}$$

$$\text{La valeur de l'IDH en 1996 est : } \frac{0,447 + 0,489 + 0,278}{3} = \mathbf{0,405}$$

des deux régions considérées sont respectivement de 33 et 196 points.

L'analyse de l'ISDH dans les rapports mondiaux montre que c'est dans le domaine de l'éducation tous niveaux confondus que la Mauritanie accuse encore des retards et ce malgré la forte progression du système éducatif au cours des dernières années.

La Mauritanie est en effet encore bien éloignée de la parité hommes/femmes en matière d'alphabétisation. En d'autres termes, une femme mauritanienne sur quatre sait lire et écrire contre près d'une sur deux en Afrique subsaharienne.

Selon les évaluations du présent rapport, l'ISDH mauritanien serait de 0,368 en 1996 contre 0,360 en 1995 alors qu'il était estimé à 0,338 en 1993 et 0,341 en 1994 dans les rapports du PNUD publiés en 1996 et 1997 (tableau 3.3). Cette progression de l'ISDH est fondamentalement imputable aux progrès dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation des femmes. Ainsi, les taux de scolarisation tous niveaux confondus et d'alphabétisation des femmes ont augmenté respectivement de 6 et 13 points de 1993 à 1996.

L'indicateur de participation des femmes

L'Indicateur de participation des femmes (IPF) permet d'avoir une mesure de la position des femmes dans la société et plus particulièrement de leur accès aux ressources économiques et au pouvoir décisionnel politique. L'IPF est en effet basé sur une mesure de la représentation féminine à plusieurs niveaux :

- au sein du parlement ;
- dans les fonctions d'encadrement ;
- parmi les professions libérales et techniques.

Le premier indicateur reflète la participation et le pouvoir décisionnel en matière de politique alors que le second et le troisième rendent compte de la participation et du pouvoir décisionnel dans le domaine économique. Comme l'ISDH, l'IPF prend aussi en compte un indicateur dit "de contrôle des ressources économiques" basé sur les rapports entre revenus féminins et revenus masculins.

L'Indicateur de participation des femmes mauritaniennes est passé de 0,163 en 1993 à 0,177 en 1994. Ce qui

Tableau 3.3 : Indicateur sexospécifique de développement humain mauritanien comparé aux régions Afrique sub-saharienne et pays arabes – 1994

	Mauritanie ¹		Afrique sub-saharienne ¹	Pays arabes ¹	Mauritanie	
	1993	1994	1994	1994	1995	1996
Femmes - Espérance de vie à la naissance (années)	53,30	53,70	51,50	64,80	52,40 ²	52,80 ²
Hommes - Espérance de vie à la naissance (années)	50,10	50,50	48,50	62,00	50,40	50,90
Femmes - Taux d'alphabétisation des adultes (%)	25,30	25,60	44,40	40,60	35,00	38,00 ³
Hommes - Taux d'alphabétisation des adultes (%)	48,60	48,40	64,30	66,90	50,00	50,60
Femmes - Taux brut de scolarisation tous niveaux confon. (%)	29,50	31,00	38,40	53,70	34,23	35,66 ³
Hommes - Taux brut de scolarisation tous niveaux confon. (%)	39,50	42,00	46,60	63,30	44,62	45,93 ³
Femmes - Part du revenu du travail (%)	37,00	37,00	35,50	21,70	37,00	37,00
Hommes - Part du revenu du travail (%)	63,00	63,00	64,50	78,90	63,00	63,00
Femmes - Part dans la population active (%)	44,00	44,00	42,00	24,00	44,00	44,00
Hommes - Part dans la population active (%)	56,00	56,00	58,00	76,00	56,00	56,00
ISDH	0,338	0,341	0,374	0,537	0,360	0,368
Rang du pays	115/137	127/146	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Note : Pour le calcul de la part du revenu du travail des femmes, une estimation de 75 % a été retenue pour le ratio entre salaires non agricoles féminins et salaires non agricoles masculins.

Source : (1) Rapport Mondial sur le Développement Humain 1996 et 1997. (2) ONS. (3) Estimation rapport DHD 1996 et 1997.

a conféré à la Mauritanie la 102ème place sur 104 pays pour la première année et le 94ème rang sur 94 pays pour la seconde (tableau 3.4). L'IPF de la Mauritanie qui reste très faible comparativement à l'Afrique sub-saharienne (0,279 en 1993) et aux pays arabes (0,290) met en évidence la faible présence de cadres et de responsables féminins.

En 1994, seules 7,7 % des cadres de direction et 20,7 % des techniciens et agents de maîtrise étaient des femmes en Mauritanie (Rapport mondial 1997). Le bas niveau de la valeur de l'IPF traduit la faible représentation des femmes au parlement (0,7 %). L'évolution de l'indicateur de ressources montre que la part des femmes dans le revenu salarial mauritanien est en croissance rapide (18 % en 1993 et 37 % en 1994).

Calculé pour l'année 1996, l'IPF mauritanien est selon les estimations du présent rapport de 0,203, soit un gain de 26 points en deux ans, ce qui dénote une forte amélioration. Cette augmentation est imputable à l'accès des femmes à l'assemblée suite aux élections législatives de 1996. En effet, celles-ci ont permis aux femmes de siéger pour la première fois au parlement (3,80 % des sièges).

La valeur de l'IPF serait certainement plus élevée si les données relatives aux proportions des femmes exerçant des fonctions techniques et d'encadrement

et des fonctions d'encadrement supérieur étaient disponibles.

L'Indicateur de pauvreté humaine

L'Indicateur de pauvreté humaine prend en compte les déficits en termes de longévité, d'instruction et de conditions de vie – eau potable, accès aux services de santé et malnutrition des enfants. Il était de 47,3 % en 1994 (Rapport mondial, 1997). Avec cette valeur, la Mauritanie occupe le 65ème rang sur un total de 78 pays classés au niveau mondial. Le déficit de la Mauritanie, quoique traduisant l'existence d'une grave et persistante pauvreté humaine (tableau 3.5), reste inférieur à ceux enregistrés dans la plupart des pays de la sous-région. Le maintien d'une telle valeur de l'IPH en Mauritanie est essentiellement dû au déficit en matière d'alphabétisation, malgré une progression notable au cours des dernières années. Au niveau des autres composantes de l'IPH, la Mauritanie a enregistré des progrès notables en matière d'accès à l'eau potable et aux services de santé. Selon les estimations du présent rapport, l'indicateur de pauvreté humaine est de 39 % pour l'année 1996, soit 9 points de plus par rapport aux données publiées dans le rapport mondial de 1997 relatives à l'année 1994 (tableau 3.5).

Tableau 3. 4 : Indicateur de participation des femmes – Mauritanie

Indicateur de Participation des Femmes (IPF) (% de femmes)	1993	1994	1996
Proportion de femmes siégeant dans les assemblées parlementaires (%)	0,00	0,70	3,80
Proportion de femmes exerçant des fonctions d'encadrement supérieur et de direction - dernière année disponible	7,70	7,70	7,70 ¹
Part de femmes exerçant des fonctions techniques et d'encadrement (%) - dernière année disponible	20,70	20,70	20,70 ¹
Part des femmes dans le revenu salarial (%) - dernière année disponible	18,00	37,00	37,00 ²
IPF	0,163	0,177	0,203
Rang du pays	102/104	94/94	n.d.

Source : (1) Rapport Mondial sur le Développement Humain 1996 et 1997 ; (2) Estimation du présent rapport.

Cette évolution semble surtout due à la diminution du taux d'analphabétisme grâce aux efforts entrepris et en particulier ceux du Secrétariat d'Etat à la lutte contre l'analphabétisme et à l'enseignement originel.

L'analyse des indicateurs composites et des dimensions essentielles du développement humain durable met de nouveau en évidence la nécessité de poursuivre et de renforcer les acquis dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la santé. Les actions à entreprendre devront être particulière-

ment axées sur l'élévation des taux de scolarisation et d'alphabétisation des femmes ainsi que l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et la réduction des disparités régionales et entre milieu urbain et rural. En dépit du caractère perfectible du système d'élaboration et de collecte des données relatives aux principaux indicateurs de développement humain durable, leur prise en compte – et notamment celle de l'IPH – s'avère très utile en tant que paramètres d'évaluation des politiques de développement.

Encadré 3.2 : Recommandations de l'atelier national sur la pauvreté (novembre 1997)

- Capitaliser et pérenniser l'expérience de l'ONS en matière de suivi statistique de la pauvreté.
- Réaliser à intervalle régulier le profil de la pauvreté.
- Elargir la taille des échantillons pour obtenir un ciblage des zones de pauvreté opérationnelles, en particulier pour avoir des résultats significatifs au niveau des Wilayas.
- Réaliser les enquêtes à phases multiples afin de mettre en évidence les liens qui existent entre la pauvreté et le secteur informel.
- Mener des études approfondies sur les déterminants de la pauvreté dans notre pays.
- Mener des études approfondies relatives à la pauvreté dans les zones les plus touchées par ce phénomène notamment les zones périphériques de Nouakchott, le milieu pluvial et les nomades.
- Introduire la dimension "genre" dans les études réservées à la pauvreté.
- Mener des études dans les domaines de la nutrition, de l'eau et de l'habitat.
- Constituer un groupe de travail multidisciplinaire pour évaluer un seuil de pauvreté spécifique à la Mauritanie.
- Réactualiser les données sur le secteur informel.

Tableau 3. 5 : Indicateur de Pauvreté Humaine

		Mauritanie	
Indicateur de Pauvreté Humaine		1994	1995
Dénueement en termes de survie (% de la population risquant de décéder avant 40 ans - P1)		31,70	30,50
Dénueement en termes d'instruction (Taux d'analphabétisme des adultes % - P2)		63,10	49,20
Dénueement économique P3	Population privée d'eau potable (%) - P31	34,00	30,00
	Population privée de services de santé (%) - P32	37,00	37,00
	Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans (%) - P33	23,00	23,00
	Dénueement économique (P3)	31,00	30,00
IPH	Indicateur de Pauvreté Humain	47,10	38,7

Source : (1) 1994 - Rapport Mondial sur le Développement Humain 1997, (2) Enquête DRH-UNICEF 1996.

Encadré 3.3 : Note technique – Les trois composantes de l'Indicateur de pauvreté humaine (IPH) et sa valeur pour la Mauritanie

L'IPH présenté dans le Rapport mondial sur le développement humain, 1997 s'attache aux déficits rencontrés dans trois domaines essentiels de l'existence humaine (les deux premiers étaient déjà pris en compte dans l'IDH) : la durée de vie, l'instruction et les conditions de vie.

- La première composante concerne les déficits en termes de longévité – la probabilité de décès relativement précoce – est représentée par le pourcentage des individus risquant de mourir avant l'âge de quarante ans (P1).

- La deuxième composante porte sur les déficits dans le domaine de l'instruction – sur le fait d'être exclu du monde de la lecture et des communications. Elle est mesurée par le pourcentage d'adultes analphabètes (P2).

- La dernière composante a trait aux déficits en terme de conditions de vie et s'attache en particulier à ce que procure l'économie dans son ensemble. Il s'agit d'un sous-indicateur composite (P3) comprenant trois variables : l'accès à l'eau potable (P31) ; l'accès aux services de santé (P32) et le pourcentage des enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition (P33).

- Valeur de l'IPH pour la Mauritanie 1994 (Rapport PNUD 1997) :

$$\text{IPH} = [(P_1^3 + P_2^3 + P_3^3)/3]^{1/3}$$

$$P_1 = 31,7 (\%)$$

$$P_2 = 63,1 (\%)$$

$$P_{31} = 34 (\%)$$

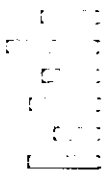
$$P_{32} = 37 (\%)$$

$$P_{33} = 23 (\%)$$

$$P_3 = (34 + 37 + 23) / 3 = 94/3 = 31,33$$

$$\text{IPH} = [(31,7^3 + 63,1^3 + 31,33^3)/3]^{1/3} = 47,12$$

Avec cette valeur de l'IPH la Mauritanie occupe suivant le Rapport PNUD 1997 le 65ème rang sur un total de 78 pays classés au niveau mondial, devant plusieurs pays de la sous-région.



L'état du Développement Humain Durable en Mauritanie

Système éducatif et développement humain durable

Le secteur de l'éducation en Mauritanie a connu des réformes successives depuis les années 1970. Le gouvernement a entrepris à partir de 1987 un programme de restructuration du système éducatif et de formation.

Dans cette perspective, le Programme d'Investissement Public (PIP) "1994-1996" a fixé comme priorités dans le domaine de l'éducation :

- une meilleure planification des dépenses et une meilleure programmation des actions ;
- l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système ;
- la réduction des disparités régionales ;
- la diversification des systèmes d'enseignement ;
- l'accélération du développement quantitatif de l'enseignement de base pour porter le taux de scolarisation à 90 % en l'an 2000 (accompagnée d'un accroissement annuel de 9 % du budget de l'enseignement fondamental) ;
- l'accroissement de la scolarisation des filles ;
- l'adoption de mesures incitatives en faveur de l'enseignement privé ;
- le renforcement des structures d'accueil par la poursuite de la construction des infrastructures scolaires avec la participation des populations ;
- la création d'un fonds d'appui aux actions de formation destiné à ren-

forcer les capacités de financement du système de formation professionnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes issus des réformes engagées, l'Etat a consacré une part croissante de son budget de fonctionnement au secteur de l'éducation qui a atteint 25,8 % en 1997 (tableau 4.1).

Cette part du budget de l'éducation est encore insuffisante eu égard aux besoins à combler. L'éducation de base reste une priorité du gouvernement qui a réservé 41 % du budget de l'éducation à l'enseignement fondamental au titre de l'année 1997 contre 36 % pour le secondaire et 20 % pour le supérieur.

Au niveau de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation a connu une augmentation sans précédent passant de 53,40 % en 1992 à 86 % en 1996. Cette progression est en large partie due à l'augmentation de l'accès en première année du fondamental (taux d'inscription supérieur à 88 % pour les filles comme les garçons). Néanmoins, le taux de scolarisation net est relativement faible (62,6 %), il est inférieur de 23,4 points au taux brut de scolarisation en 1996. L'écart qui existe entre taux net et taux brut de scolarisation reflète, pour l'essentiel une faible efficacité interne du système (avec un taux de redoublement aux alentours de 20 %) ainsi que l'arrivée tardive dans le système (entrée dans l'enseignement fondamental d'élèves ayant dépassé l'âge normal d'admission au premier cycle). Par ailleurs, des différences persistent entre le taux brut de scolarisa-

Malgré la croissance spectaculaire du taux brut de scolarisation, le taux net de scolarisation demeure faible

tion des garçons (87,8 %) et celui des filles (76,4 %), soit un écart de 11,4 points.

Malgré l'augmentation globale du taux de scolarisation au niveau du primaire, certaines régions accusent encore un grand retard par rapport à la moyenne nationale. Ainsi, on distingue des wilayas (Trarza, Nouakchott, Hodh Gharbi, Tagant) où les taux brut de sco-

larisation varient entre 80 et 99 % et d'autres comme le Guidimakha, de Hodh Charghi et le Gorgol où ils ne dépassent pas 68 %.

S'agissant de l'enseignement secondaire, la caractéristique fondamentale est la faiblesse du taux de scolarisation de l'ordre de 16,6 % en 1995-96. Les filles représentent 33,8 % des effectifs pour la même année.

Tableau 4.1 : Le secteur de l'éducation en Mauritanie : Quelques indicateurs 1990-1996

	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97
Développement humain durable – dépenses publiques – % budget de l'Etat	22,0	21,3	22,1	24,3	24,2	24,9	25,8
Enseignement fondamental – % budget exécuté de l'éducation	34,4	35,6	37,0	39,2	40,4	39,4	40,0
Enseignement secondaire général – % budget exécuté de l'éducation	34,0	34,1	34,5	32,8	31,4	30,5	30,5
Enseignement normal – % budget exécuté de l'éducation	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0	2,0	1,8
Enseignement technique – % budget exécuté de l'éducation	2,7	2,8	2,7	2,5	2,9	2,7	2,9
Enseignement supérieur – % budget exécuté de l'éducation	22,6	21,4	19,6	19,4	20,4	21,2	20,0
Enseignement fondamental							
Rapport élèves/enseignant	45,1	47,2	51,4	52,9	52,1	54,9	47,6
Rapport élèves/classe	49,5	52,0	54,6	49,1	50,7	53,3	50,2
Taux de scolarisation brut	46,80	53,40	63,30	71,30	77,90	82,10	85,6
Garçons	52,52	59,19	68,80	77,29	84,40	87,80	89,4
Filles	40,72	47,24	57,45	65,10	71,36	76,40	81,2
Taux de scolarisation net	–	–	–	50,1	59,0	62,6	62,6
Garçons	–	–	–	54,3	64,0	66,4	66,4
Filles	–	–	–	45,8	53,8	58,7	58,7
Pourcentage de filles dans le cycle fondamental	42,2	43,1	44,4	44,8	45,0	45,8	47,0
Enseignement secondaire							
Rapport élèves/enseignant	17,7	19,4	21,5	25,4	25,0	26,4	27,3
Rapport élèves/classe	41,1	39,9	42,4	50,0	51,8	60,2	60,2
Taux brut de scolarisation	13,1	13,3	14,4	15,8	15,7	16,6	16,4
Garçons	17,9	17,7	19,2	20,4	20,2	22,1	21,6
Filles	8,4	8,9	9,7	11,2	11,3	11,1	11,2
Pourcentage de filles dans le cycle secondaire	32,2	33,9	33,8	35,7	36,1	33,8	34,4
Enseignement normal							
Rapport élèves/enseignant	14,4	14,7	16,1	20,2	21,3	26,3	13,9
Pourcentage de filles dans le cycle secondaire	25,7	25,7	29,2	33,7	29,0	28,9	40,4
Enseignement technique							
Rapport élèves/enseignant	7,0	8,7	10,1	8,1	8,5	8,9	12,2
Pourcentage de filles dans le cycle secondaire	1,3	14,1	16,6	18,2	26,5	29,3	33,1
Enseignement supérieur							
Rapport élèves/enseignant	28,3	32,4	37,6	37,0	37,6	39,9	n.d
Taux brut de scolarisation	3,0	3,2	3,9	3,8	3,7	3,8	n.d
Garçons	5,4	5,4	5,4	5,2	5,2	5,2	n.d
Filles	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	n.d
Pourcentage de filles dans le cycle supérieure	10,1	10,7	11,1	13,2	13,1	13,8	15,6

Sources : Ministère de l'Education Nationale, Direction de la planification et de la Coopération.

En matière d'enseignement supérieur, la Mauritanie dispose d'une université et de plusieurs écoles et centres de formation professionnelle, mais le taux de scolarisation est très faible. Il est évalué à 3,8 % en 1995-96. Au niveau de l'alphabétisation des adultes, la Mauritanie a réalisé des progrès depuis la création du Secrétariat d'Etat à la lutte contre l'analphabétisme et à l'enseignement originel en 1988. En effet, le taux d'alphabétisation des adultes au niveau national est passé de 38,5 % en 1988 à près de 50,8 % en 1995, soit un gain de 13,3 points en sept ans. Malgré cette croissance, ce taux demeure en deçà des objectifs fixés et se caractérise par de grandes disparités entre les Wilaya : Gorgol (33%), Guidimakha (36,1 %), Tagant (37,8 %), Hodh Gharbi (38,7 %), Hodh Charghi (38,1 %).

Pour la période 1998-2001, la stratégie du gouvernement en matière d'éducation vise la mise en place d'un système éducatif qui favorise l'enracinement culturel, assure l'émancipation sociale et permet la formation d'une main d'oeuvre qualifiée et d'une expertise nationale de haut niveau.

Santé et développement humain durable

Jusqu'aux années 1980, la situation sanitaire du pays a été marquée par une grande précarité liée, entre autres, à l'augmentation de la pression sur les services de santé urbains consécutivement à l'exode rural, à l'insuffisance des équipements, au manque de médicaments et de personnel qualifié et à la faiblesse du budget alloué au secteur. A cette situation s'ajoute une mauvaise répartition des infrastructures et du personnel sanitaire, d'une part entre les régions, et d'autre part entre celles-ci et la capitale.

Le secteur de la santé a enregistré de bon résultats au cours des années 1990. Ces améliorations sont essentiellement

dues à la mise en place d'une nouvelle politique visant l'amélioration globale de l'environnement sanitaire.

Les efforts entrepris dans ce cadre par les pouvoirs publics visent l'amélioration et la généralisation de la couverture sanitaire à l'ensemble du pays.

Cette politique qui se fixe comme objectif principal la santé pour tous en l'an 2000 se concrétise par :

- le développement d'une politique de prévention des maladies et invalidités majeures ;
- l'extension de la couverture sanitaire en mettant l'accent sur la santé de la mère et de l'enfant ;
- l'amélioration de la qualité des services de santé et d'action sociale ;
- la mise à la disposition des populations des médicaments à des prix accessibles au plus grand nombre ;
- le renforcement des capacités d'organisation et de gestion du système de santé et d'action sociale ;
- l'augmentation constante des ressources consacrées à la santé pour assurer la réalisation de l'objectif fixé.

Le Programme de Restructuration du secteur de la santé mis en place pour 1992-97 a permis, entre autres, la décentralisation effective des services socio-sanitaires par la création des Directions Régionales de l'Action Sanitaire et Sociale, la généralisation des soins de santé primaires et de la politique de médicaments essentiels, la participation communautaire à la gestion du système de santé. La mise en œuvre de cette politique s'est traduite par l'augmentation de la part du budget allouée au secteur de la santé : 7,8 % du budget en 1997 contre 5,5 % en 1992. L'accessibilité géographique globale aux services de santé a atteint 63 % (dans un rayon de 5 km) et 78 % (dans un rayon de 10 km). En milieu rural, elle dépasse rarement 50 %. Quant à l'accessibilité financière des populations aux services de santé, elle était de 85 % en 1996 avec de fortes disparités

Les déficiences de l'état nutritionnel de nombreux enfants et mères aggravent la mortalité infantile et juvénile.

d'une région à l'autre. Le coût moyen du traitement est de l'ordre de 165 ouguiyas (moins d'un dollar) grâce au développement des produits génériques et à l'association des collectivités à la gestion des médicaments essentiels dans le cadre de la politique de recouvrement des coûts (tableau 4.2). Les taux de mortalité des enfants ont connu une forte chute. Le taux de mortalité infantile général est passé de 131 ‰ en 1985 à 111 ‰ en 1995 et 107 ‰ en 1997. La mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 161 ‰ en 1993 contre 155 ‰ en 1997 tandis que la mortalité maternelle de 930 pour 100 000 naissances en 1997, demeure très élevée. La mortalité infantile et juvénile est aggravée par les déficiences de l'état nutritionnel de nombreux enfants et mères, l'accès encore insuffisant à l'eau potable et l'ignorance en matière de soins d'hygiène et d'assainissement. La mortalité maternelle est la principale cause de décès des femmes, pour des raisons à la fois médicales et socioculturelles notamment les grossesses multiples et rapprochées, les mariages précoces, etc. L'augmentation de l'accès à l'eau potable (36 % en 1985, 66 % en

1990 et 71 % en 1993) a fortement contribué à l'amélioration de l'état sanitaire des populations. Pour améliorer l'état nutritionnel, notamment des couches vulnérables et en particulier des enfants de 0 à 5 ans et des femmes allaitantes, un programme spécifique comportant deux volets a été mis en œuvre :

- la surveillance alimentaire et nutritionnelle à travers l'organisation d'enquêtes périodiques de dépistage systématique des cas de malnutrition au niveau des formations sanitaires ;
- l'éducation nutritionnelle qui contribue à la modification progressive des comportements alimentaires par des programmes adaptés aux réalités du pays (création des Centres de Récupération et d'Education Nutritionnelle, programmes Radio et Télévision).

Malgré les progrès réalisés, d'importantes disparités persistent entre le milieu rural et le milieu urbain ainsi qu'entre les régions. Il en résulte de grandes différences en matière de couverture sanitaire entre wilayas (le taux de couverture sanitaire varie de 35 % au Hodh Gharbi à 78 % dans le Trarza,

Tableau 4. 2 : La santé en Mauritanie – les indicateurs de bases 1995 par wilaya

Wilaya	Population	Unité fixes de vaccination	Couverture sanitaire (%)	Accessibilité traitement (%)	Coût moyen de traitement (UM)	Disponibilité de médicaments (%)	Accessibilité géographique (%)
Hodh Chargui	254 237	09	43	94	185	100	43
Hodh Gharbi	189 032	06	35	92	192	100	35
Assaba	195 916	17	60	94	148	100	65
Gorgol	207 482	16	70	90	148	100	70
Brakna	220 345	22	65	94	153	100	75
Trarza	205 597	26	78	90	187	100	61
Adrar	68 133	07	57	86	196	100	57
D. Nouadhibou	92 990	02	65	85	184	100	65
Tagant	72 369	10	60	85	162	100	60
Guidimagha	137 646	15	65	93	207	100	75
Tiris Zemmour	41 280	03	62	89	157	100	62
Inchiri	13 609	01	65	96	139	100	65
Nouakchott	579 130	19	70	85	168	100	70
Total National	2 277 766	153	61	90	174	100	62

Source : Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

(tableau 4.2) et une faible desserte du monde rural dont environ 33 % de la population sont couverts géographiquement par un centre de santé contre près de 80 % en milieu urbain. D'autre part, l'accès aux services d'assainissement (5 % en 1985 et 33 % en 1990) est encore faible, ce qui favorise la détérioration de l'environnement sanitaire.

Globalement, l'espérance de vie à la naissance dépasse à peine 50 ans et la probabilité de décéder avant 40 ans est de l'ordre de 30 %. Le profil épidémiologique de la Mauritanie reste, au total, très préoccupant. Par ailleurs d'importantes disparités persistent entre le milieu rural et le milieu urbain ainsi qu'entre les régions (tableau 4.2).

La promotion de la femme

Les femmes représentent un peu plus de 50 % de la population mauritanienne et jouent un rôle important dans le développement économique et social du pays. La situation de la femme a connu des avancées significatives au cours de la dernière décennie au plan économique, social et politique. Le taux de scolarisation des filles est passé de 54,5 % en 1993 à près de 76,4 % en 1995/96. Le taux d'alphabétisation des femmes a atteint 30 % en 1992 et 38 % en 1996 alors qu'il était seulement de 9,9 % en 1977. Malgré ces progrès, la situation des femmes reste préoccupante. Les difficultés à surmonter sont principalement liées à la pauvreté, au chômage, au nombre croissant de femmes chefs de ménages, au taux élevé d'analphabétisme, à la précarité des conditions sanitaires, à la faiblesse de la rentabilité du travail et au manque d'information quant à leurs droits et opportunités d'amélioration de leurs conditions économiques. En effet, la participation des femmes est limitée dans maints secteurs. Les femmes sont très peu représentées dans les postes de direction et les fonctions d'encadre-

ment supérieur (Chapitre 3). Un Secrétariat d'Etat à la condition féminine créé en 1992 est chargé de planifier et de suivre les améliorations de la situation socio-économique des femmes. Ainsi, vingt centres de promotion féminine ont été mis en place pour apporter aux femmes une éducation formelle, une formation professionnelle et une aide à la constitution de groupes de production en coopératives.

Ces initiatives ont contribué à l'augmentation du taux d'alphabétisation et du niveau de revenus des femmes. La période 1998-2001 verra la mise en œuvre d'une stratégie visant à consolider les acquis et à intégrer les recommandations des conférences mondiales du Caire et de Pékin. Cette stratégie comporte cinq axes prioritaires :

- l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes ;
- l'augmentation de la participation des femmes dans les instances de développement à la base ;
- l'adoption d'une politique de la famille ;
- l'élaboration d'une stratégie d'Information, d'Education et de Communication (IEC), en accompagnement à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de promotion féminine ;
- le renforcement des capacités institutionnelles du Secrétariat d'Etat à la condition féminine.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes, en particulier la productivité et la qualité de la production, le développement d'activités durables et génératrices de revenus au profit des femmes pauvres, l'introduction de nouvelles activités innovatrices visant la diversification, la formation sur les techniques de production et l'alphabétisation fonctionnelle. Dans ce cadre, un code de la famille sera élaboré, une politique familiale mise en place et les réseaux associatifs de protection de la famille appuyés.

La situation de la femme a connu des avancées significatives au cours de la dernière décennie au plan économique, social et politique

L'habitat : une dimension capitale du DHD

Les types et les caractéristiques de l'habitat en Mauritanie sont à la fois naturels, sociologiques, institutionnels et matériels. Le niveau de vie reste l'élément déterminant du mode d'habitat des ménages. En Mauritanie, à l'instar de l'Afrique sub-saharienne, les transformations socio-économiques des trente dernières années ont largement influencé l'évolution de la structure de l'habitat dont les composantes ont subi d'importants changements.

Les mutations socio-économiques des dernières décennies ont bouleversé la répartition spatiale de la population mauritanienne. Depuis la sécheresse des années 1970, les phénomènes de sédentarisation et d'urbanisation se sont rapidement accélérés. Le corollaire de cette urbanisation a été l'apparition de nouvelles catégories d'habitat avec une multitude de nuances. La migration incontrôlée des ruraux vers les villes a abouti à la prolifération de quartiers sous-intégrés avec plusieurs gammes d'habitats précaires : baraques, tentes, "haillons". Le phénomène de l'habitat précaire en ville n'est pas pour autant récent. Déjà en 1975, une enquête de la SOCOGIM établissait que 43 % des ménages dans les sept principales villes du pays résidaient dans ces types de logement.

En 1990, l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) confirme la prévalence de l'habitat précaire sur l'ensemble du pays – près de 45 % des ménages vivaient dans des tentes, des cases ou des baraques. A Nouakchott, l'habitat précaire affecterait 48 % de la population, soit nettement plus que dans les autres villes (27 % environ). Cette détérioration est liée au large dépassement des capacités d'accueil de la capitale en matière de logement, qui a conduit les migrants à la création d'habitats spontanés, principalement dans la périphérie en raison

des facilités d'accès des terrains "illégalement occupés", qui n'occasionnent pas de charges financières immédiates.

Le lotissement de terrains ces dernières années a contribué, entre autres facteurs, à une légère diminution de l'habitat sous-intégré en milieu urbain.

En 1995, l'analyse de la situation de l'habitat pour l'ensemble du pays (enquête Ministère du plan/UNICEF) démontre que l'habitat en Mauritanie demeure majoritairement précaire (maisons en banco, 29,5 % ; tentes, 22,4 %, baraques 12,2 % et construction en dur 27,4 % seulement). De toute évidence, le type d'habitat est lié aux modes de vie des populations et aux conditions naturelles. Si l'habitat durable ne concerne qu'un quart environ des habitations en Mauritanie, cela s'explique aussi en grande partie par les conditions physiques qui prévalent et les contraintes de ressources auxquelles les ménages doivent faire face.

Selon la même enquête, la précarité de l'habitat est associée à l'insuffisance et/ou à l'absence d'infrastructures. L'électricité est peu répandue, 16 % des habitations en sont équipées. De ce fait, l'utilisation de bougies et de lampes à pétrole est le mode d'éclairage de plus des deux tiers des ménages, tandis que le bois et le charbon constituent les combustibles utilisés dans près de 80 % des habitations. La lampe à pétrole est le mode d'éclairage dominant en milieu rural ; par contre, dans les villes, les bougies sont largement utilisées (43,4 %). Plus de 80 % des citoyens utilisent le charbon (45 %) ou le gaz (35 %) ; en milieu rural, le bois est la source énergétique de base utilisée par près des trois quarts des ménages.

Une des caractéristiques majeure de l'habitat mauritanien est la fragilité de son environnement sanitaire. En effet, seul près du tiers des ménages sont pourvus des installations sanitaires adéquates – système d'égouts, fosse septique et latrines couvertes. Environ 50% des logements en milieu rural, dis-

posent d'installations sanitaires, tandis qu'en milieu urbain, seuls près de 25 % des ménages sont desservis par des installations sanitaires.

D'autre part, le mode d'approvisionnement en eau qui domine en milieu rural demeure le puits, simple ou cimenté avec ou sans margelle, qui couvre les besoins de trois ménages sur quatre.

En milieu urbain, plus de 50 % des ménages sont desservis en eau par des achats : charretier ambulant, borne-fontaine. La proportion des citoyens bénéficiant de branchement au réseau de la Société Nationale d'Eau et d'Electricité (SONELEC) reste faible.

La gouvernance : une composante déterminante pour le DHD

La gouvernance est la manière dont s'exerce l'autorité économique, politique et administrative dans la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux. Cela comprend les mécanismes, les processus et les institutions par lesquels les citoyens et les groupes présentent leurs points de vues, exercent leurs droits, assument leurs obligations et tranchent leurs conflits. La gouvernance comporte trois aspects – économique, politique et administratif. La gouvernance économique comprend les processus de décisions ayant une incidence sur les activités économiques d'un pays et sur ses liens avec d'autres économies. Cet aspect recèle d'importantes conséquences sur l'équité, la pauvreté et la qualité de la vie.

La gouvernance politique se réfère au processus de prise de décisions inhérent à la formulation des politiques. La gouvernance administrative s'intéresse au mécanisme de mise en oeuvre des politiques. Comprenant ces trois éléments, la bonne gouvernance définit les processus et les structures qui doivent guider les relations socio-économiques et politiques. Elle est aujourd'hui un thème à l'ordre du jour de la plupart

des pays donateurs membres de l'OCDE et des agences internationales de développement. Il importe de souligner que les termes "gouvernance" et "gouvernement" ne sont pas synonymes bien qu'ils soient liés. La gouvernance concerne l'Etat, le secteur privé et les organisations de la société civile. Ces acteurs sont essentiels au développement humain durable. L'Etat contribue à la mise en place d'un climat politique et juridique propice. Le secteur privé génère des emplois et des revenus. La société civile facilite les interactions sociales et politiques en mobilisant les groupes afin qu'ils participent aux activités économiques, sociales et politiques. Le principe de la gouvernance dépasse donc les questions simplement associées au "gouvernement" pour inclure les liens et les rapports qui peuvent se nouer entre, d'une part l'appareil gouvernemental et, d'autre part, les autres acteurs sociaux. Les caractéristiques de la bonne gouvernance sont la participation, la primauté du droit (Etat de droit), la transparence, la recherche du consensus, l'équité, l'effectivité, l'efficacité, l'imputabilité et la vision stratégique.

En Mauritanie, les actions réalisées au cours des dernières années ont permis d'améliorer globalement le système de gouvernance, mais des insuffisances persistent. Elles sont liées, entre autres, à la courte histoire de l'Etat mauritanien, à la mentalité de la population et à la nature des régimes qui se sont succédés avant l'avènement de la constitution du 20 juillet 1991, qui a instauré les bases d'un système démocratique.

Le cadre national d'un programme de bonne gouvernance est actuellement en cours d'élaboration selon une démarche participative. Il vise essentiellement le renforcement des actions déjà entreprises et l'élimination à terme des obstacles qui se dressent devant la bonne gouvernance. Dans ce cadre, après l'é-

La gouvernance est la manière dont s'exerce l'autorité économique, politique et administrative dans la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux. La "bonne gouvernance" ajoute une dimension normative en renvoyant au concept d'équité, de transparence, de participation et de l'Etat de droit

Encadré 4.1 : Gouvernance

La gouvernance est définie comme l'exercice de l'autorité dans la gestion d'un pays de telle sorte que les affaires de celui-ci soient gérées dans l'intérêt de sa population et d'une manière qui respecte les principes de justice, d'équité, de transparence et de responsabilité. Au cours de ces dernières années on a observé un mouvement général vers la mise en place d'une bonne gouvernance. Celle-ci ajoute une dimension normative en renvoyant aux concepts de légitimité et d'efficacité du pouvoir. La qualité de la gouvernance exerce une influence décisive sur le niveau de la pauvreté, l'allocation des ressources et la redistribution des richesses entre les couches et catégories sociales du pays. C'est d'elle que dépend à terme la cohérence sociale de la nation. En Afrique, bien que des progrès remarquables aient été observés, il y a encore souvent un écart considérable entre la théorie de la gouvernance et sa mise en oeuvre effective, dans la mesure où beaucoup de pays font face à la guerre civile, à l'instabilité politique et à la pauvreté. Tout ceci provient en grande partie de la persistance d'institutions politiques, économiques et sociales fragiles. Si l'on veut mettre en place les conditions d'une gouvernance solide, il faut nécessairement que des institutions fortes et fiables assurent l'efficacité du système.

Une série d'activités récentes du système des Nations Unies ou de la communauté internationale au sens large ont mis en évidence l'importance des questions de gouvernance en Afrique. En juin 1995, l'Organisation de l'Unité Africaine a adopté l'Agenda pour l'action du Caire, conçu pour relancer le développement économique et social en Afrique. Les Etats membres de l'OUA reconnaissent que la "démocratie, la bonne gouvernance, la paix, la sécurité, la stabilité et la justice sont parmi les facteurs essentiels du développement économique et social" et se sont engagés à "assurer la promotion rapide d'une bonne gouvernance, caractérisée par la responsabilité, la probité, la transparence, l'application à tous de la loi et une claire séparation des pouvoirs, comme objectifs et conditions du développement rapide et durable des sociétés africaines".

En avril 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de la reprise de la 50ème session, a examiné le rôle de l'administration publique dans le développement et a adopté une résolution affirmant que "une gouvernance et une administration transparente et responsable dans tous les secteurs de la vie sociale sont le fondement indispensable du développement".

En juillet 1997, le Forum africain sur la gouvernance qui s'est tenu à Addis Abeba, organisé par le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, a regroupé des représentants gouvernementaux de certains pays africains pour passer en revue leurs programmes nationaux de gouvernance. La conférence globale sur la gouvernance organisée par la suite par la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance du PNUD a fourni un cadre utile pour des discussions sur les expériences internationales visant à l'amélioration des pratiques en matière de gouvernance.

En Mauritanie, la volonté des pouvoirs publics de promouvoir la bonne gouvernance a été réitérée dans la déclaration de son excellence le Premier Ministre devant le Parlement relative à la politique générale du gouvernement en janvier 1998 en affirmant que "nos priorités s'articuleront à cet effet autour de cinq axes majeurs : le premier axe consistera à consolider l'Etat de droit et les acquis démocratiques, le renforcement et la rénovation de la justice et de notre système judiciaire y seront pour beaucoup ; le deuxième [axe] portera sur l'assainissement de la gestion des biens publics et de l'administration, à travers une lutte sans merci contre la mauvaise gestion et l'application du principe de la sanction et de la récompense ; le troisième [axe] visera à relancer et élargir la base productive de l'économie nationale et à libérer les initiatives et les énergies créatrices ; le quatrième axe portera sur la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'ignorance ; et le cinquième axe portera sur l'amélioration du système éducatif. La pleine participation de la société civile constitue une condition essentielle de la réussite de l'oeuvre de développement que nous voulons entreprendre. Le rôle de l'administration est de créer les conditions propices à une telle implication. Elle ne pourra s'acquitter convenablement de cette tâche sans une action volontariste et énergique de ses structures et le renforcement des capacités..."

La création récente en date du 21 mai 1998 d'un Commissariat chargé des Droits de l'Homme, de la Lutte contre la Pauvreté et de l'Insertion traduit également la volonté du gouvernement de promouvoir les meilleurs conditions d'un dialogues sur des question qui interpellent toute la communauté nationale.

Source : Déclaration de politique générale du gouvernement, Janvier 1997, et Rapports du PNUD.

laboration d'un rapport sur la bonne gouvernance en Mauritanie, un état des lieux en la matière a été réalisé à travers quatre études relatives à :

- la réforme de l'administration ;
- la réforme de la justice ;
- le renforcement des capacités de participation du Parlement, des conseils municipaux et des organisations de la société civile à la conception et au suivi des politiques de développement humain durable ;
- le renforcement des capacités nationales de contrôle de la gestion des ressources publiques(Parlement, Cour des comptes).

Ces études ont servi de base de travail à un atelier technique sur la bonne gouvernance en novembre 1997. Cet atelier a abouti à une déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance en Mauritanie. Cette étape sera suivie par l'organisation des ateliers de préparation du cadre national du programme de bonne gouvernance et de journées de concertation sur ce cadre. Celui-ci comporte six cibles/points d'entrée :

- la réforme de l'administration publique ;
- la réforme de la justice ;
- le contrôle de la gestion des ressources publiques ;
- la participation du parlement à l'élaboration et au suivi des politiques de DHD ;
- le renforcement des capacités des communes ;
- les organisations de la société civile.

Le système judiciaire

Le système judiciaire assure les droits fondamentaux des citoyens ; il est le pilier de l'Etat de droit. Son indépendance est une condition indispensable à la démocratie. L'appareil judiciaire mauritanien est insuffisamment doté des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les contraintes auxquelles il fait face sont, d'une manière générale, liées au contexte historique, politique et social, au manque

d'expérience de la magistrature, à l'insuffisance des infrastructures et des ressources, à la lourdeur des procédures ainsi qu'aux lacunes du *corpus* juridique. Des progrès importants restent à entreprendre pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Ces insuffisances font que le système judiciaire n'assure pas toute la confiance aux justiciables, ce qui se manifeste parfois par une réticence à introduire des actions auprès des tribunaux par les citoyens. Ceux-ci préfèrent, dans certains cas, recourir à des règlements à l'amiable se traduisant souvent par l'usage des formes traditionnelles de résolution des conflits qui sont moins coûteuses et plus accessibles, mais insuffisantes notamment quand il s'agit du respect du droit des personnes et du droit des affaires.

Suite à l'adoption de la constitution du 20 juillet 1991, des réformes ont été engagées par le gouvernement visant principalement la modernisation du système judiciaire en l'adaptant aux exigences de l'ère démocratique. C'est ainsi que d'importantes mesures ont été prises. Elles ont concerné, entre autres, la construction et la réhabilitation des bâtiments des tribunaux et des palais de justice, l'amélioration des conditions matérielles des magistrats et la mise à disposition des informations nécessaires aux intervenants du monde judiciaire. A cela s'ajoute la réorganisation de l'ordonnancement judiciaire et l'institution du Médiateur de la République en 1993.

Par ailleurs, une série de réformes ayant pour objet l'élaboration et la révision des textes essentiels a été entreprise, conformément aux exigences de l'Etat de droit.

Il s'agit notamment de :

- l'élaboration d'un code pénal et d'un code de procédure ;
- l'élaboration d'un code de commerce ;
- l'élaboration des textes relatifs à l'arbitrage en matière de commerce et

Le système judiciaire assure les droits fondamentaux des citoyens ; il est le pilier de l'Etat de droit. Son indépendance est une condition indispensable à la démocratie

*L'existence d'une
administration
publique
responsable et
efficace, marquée
par la
transparence est
indispensable à la
bonne
gouvernance, pilier
du développement
humain durable*

d'un texte relatif aux auxiliaires de la justice ;

- l'élaboration d'un code de la famille.

Malgré ces efforts, il existe toujours une inadéquation entre les textes et les pratiques. L'environnement judiciaire n'est pas encore adapté à la mise en œuvre des droits garantis par la constitution de 1991 (qui consacre l'indépendance de la justice) compte tenu d'importantes difficultés auxquelles se heurtent souvent les justiciables.

L'archivage et la circulation des informations comportent de grandes insuffisances alors que celles-ci constituent des facteurs essentiels dans l'exercice de la justice.

Le gouvernement envisage également la création d'un observatoire juridique chargé, entre autres, du suivi et de l'évaluation des réformes judiciaires, de la modernisation des instruments juridiques et de faciliter l'accès des citoyens à la justice, par l'éducation, la sensibilisation et l'information. De même il est prévu la création d'un centre d'information juridique. Toutes ces mesures sont de nature à contribuer à améliorer les prestations du système judiciaire en y établissant la confiance du justiciable et en rendant la justice impartiale et adaptée au contexte démocratique.

L'administration publique

L'administration a pour rôle de gérer les affaires publiques et de donner l'impulsion à tous les autres intervenants : pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, secteur privé et société civile. Elle est ainsi la clé de voûte de tout développement. L'existence d'une administration publique efficace marquée par la transparence et la responsabilité est indispensable à la bonne gouvernance, pilier du développement humain durable.

En Mauritanie, malgré les réformes poursuivies depuis plus d'une décennie et en dépit des progrès réalisés, en particulier sur le plan du cadre réglemen-

taire et législatif, l'administration connaît de nombreux problèmes. Ils sont liés à plusieurs facteurs : les difficultés d'accès aux services publics, la faible rémunération des fonctionnaires, la lenteur des procédures, l'inadéquation entre profils et postes occupés par les agents, l'absence de perspectives de carrière. Ces facteurs démotivent les agents de l'administration et se répercutent sur la quantité et la qualité des services rendus aux citoyens qui ont souvent recours à d'autres considérations et pratiques pour le règlement des questions administratives.

Depuis le milieu des années 1980, le gouvernement a engagé des réformes successives de l'administration publique pour rendre cette dernière capable de répondre à l'attente des citoyens dans un Etat de droit. Ces réformes ont été formalisées pour la première fois dans le cadre du Programme de Redressement Economique et Financier (PREF) de 1985 qui visait notamment la réorganisation de l'administration. Le projet de Développement Institutionnel Administratif et de la Reforme (DIAR), en poursuivant le même objectif, préconisait le renforcement des capacités de l'administration en matière de conception et d'exécution ainsi qu'une plus grande responsabilisation de cette dernière au niveau régional. La mise en œuvre du DIAR a permis des avancées significatives au plan législatif et réglementaire : amélioration du cadre juridique, renforcement de la Cour des Comptes, des services de la législation et du Journal Officiel.

La loi portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat, adoptée en janvier 1993 prévoit la mise en œuvre d'un train de mesures destinées à créer une administration efficace, compétente et responsable. Parmi celles-ci figurent l'association des fonctionnaires à la gestion de la fonction publique et l'application du principe de la sanction et de la récom-

pense. L'année 1997 a été marquée par l'adoption d'un décret instituant la formation continue des agents de l'Etat qui verront aussi leurs capacités de gérer les affaires administratives se renforcer en permanence.

En dépit de ces programmes et des progrès qu'ils ont permis, des efforts restent à faire pour parvenir à une administration capable d'assurer une gestion saine des ressources publiques au service du développement et du bien commun. Par ailleurs, dans le cadre de la composante administrative du programme national de bonne gouvernance en Mauritanie, il sera envisagé :

- la mise en place d'une capacité d'étude, d'analyse des structures administratives institutionnelles et d'application des méthodes d'évaluation ;
- la réorganisation de l'administration pour une meilleure efficacité, à travers la redéfinition des rôles des départements et ministères existants pour mieux répondre aux besoins du développement du pays. Cela devrait permettre une évaluation de la réforme de la fonction publique, l'instauration de modalités de recrutement et d'avancement selon le mérite et d'un système d'incitations, dans le cadre d'une gestion renouvelée des carrières.

La société civile

La participation des populations aux décisions qui les concernent est le principe de base de la bonne gouvernance et du DHD. En Mauritanie, l'avènement de la constitution du 20 juillet 1991 s'est accompagné de l'émergence d'un cadre de plus en plus propice à la participation des communautés et des groupes à différents niveaux de décision. Les organisations de la société civile ont en conséquence connu un développement rapide depuis 1991. C'est ainsi qu'on a assisté à la multiplication des coopératives agricoles en particulier dans la vallée du fleuve Sénégal, suite à l'adoption de la loi 93.015 du 21 janvier 1993 autorisant

leur création sans constitution préalable d'un groupement pré-coopératif pour une durée de deux ans, comme le stipulait la loi N 67.171 portant statut des coopératives. D'autre part, le décret 96.015 du 03 mars 1996 a fixé les modalités régissant les relations entre l'Etat et les organisations non-gouvernementales.

Le gouvernement a par ailleurs réglementé le cadre de développement des associations et ONGs dans le souci de promouvoir un développement à la base. L'importance accordée à celles-ci s'est matérialisée par la création d'une Cellule de Coordination Etat/ONGs en 1992 au Ministère du Plan, remplacée aujourd'hui par une Unité de Coordination du Développement à la Base (UCDB). Les ONGs peuvent être directement chargées de la gestion de moyens matériels, financiers et humains et bénéficient d'un régime fiscal et douanier incitatif. Leurs activités couvrent le développement rural, la santé, l'éducation, la pêche, l'artisanat, le commerce, l'assainissement, l'assistance sociale, la construction des infrastructures et l'environnement.

Les dernières années ont été également marquées par la mise en place d'associations et d'ONGs féminines, dans toutes les régions, dont les activités touchent la plupart des aspects de la vie économique, culturelle et sociale (artisanat, maraîchage, assistance sociale, protection de l'environnement, éducation, santé...).

Le partenariat de l'Etat avec les organisations communautaires s'est aussi concrétisé dans les domaines de l'hydraulique villageoise et pastorale. La participation des populations au recouvrement des coûts des médicaments et à leur gestion constitue une autre manifestation de ce phénomène.

Malgré, les progrès accomplis, l'environnement dans lequel opèrent les organisations de la société civile nécessite encore des améliorations pour leur permettre de jouer le rôle qui leur incombe

*La participation
des populations
aux décisions que
les concernent est
la meilleur
garantie de la
réussite du
développement
rural*

Les organisations de la société civile se sont développées au cours de ces dernières années. Néanmoins, elles restent confrontées à des difficultés liées à l'inadéquation du cadre institutionnel, du manque de moyens matériel, financier et humain

dans un Etat démocratique. Les organisations syndicales, les partis politiques et la presse qui représentent une autre composante de la société civile, se développent dans le pays. Trois centrales syndicales de travailleurs ont vu le jour (Chapitre I).

La Fédération des employeurs de la Mauritanie existe, quant à elle, depuis les années 1980. S'agissant des partis politiques, leur nombre dépasse la vingtaine. Ils exercent leurs activités dans un contexte relativement difficile eu égard à leur courte expérience, aux difficultés internes et à la persistance des formes d'organisations traditionnelles. Ces organisations de la société civile souffrent également de l'inadéquation du cadre institutionnel, du manque de moyens matériels, financiers et humains, ainsi que de la courte expérience démocratique du pays. A cela s'ajoutent les problèmes d'organisation interne inhérents à la nature de bon nombre d'organisations communautaires.

La presse indépendante est constituée de plus de vingt journaux, de parution essentiellement hebdomadaire. Elle diffuse un message pluraliste et jouit d'une liberté relative par rapport à la situation qui prévaut dans la sous-région.

Néanmoins, le contrôle préalable auquel la presse est soumise et le coût élevé des publications, limitent le développement de la presse indépendante et expliquent, pour une large part, le phénomène de parution-disparition de certains journaux.

L'environnement

Les principales caractéristiques

Depuis plus de deux décennies, le cadre environnemental global de la Mauritanie montre des signes évidents de dégradation, compte tenu de la conjonction de plusieurs facteurs dont les effets se combinent : milieu naturel

fragile et menacé, écosystèmes traditionnels en crise, remise en cause des modes de valorisation et d'occupation de l'espace. L'écologie du pays est marquée par l'aridité, la rareté et l'insuffisance des ressources hydriques et agro-pastorales. Ainsi, la crise environnementale actuelle se manifeste à travers une série de réactions en chaîne qui bouleversent les grands équilibres agro-écologiques du territoire. De ce fait, dans une perspective de promotion du DHD, il importe de mettre l'accent sur les aspects essentiels de ces bouleversements. Ces derniers sont associés au processus de désertification en cours, à la mise en valeur des terres, aux conditions d'exploitation des ressources halieutiques et minières, à la dégradation du cadre de vie et à la question de l'occupation et de la valorisation de l'espace en général.

Le corollaire de ce processus est la réduction systématique des terroirs de production sous l'effet dévastateur de la pression anthropique. Celle-ci conduit à une mise en valeur agressive des ressources. D'une manière générale, plusieurs phénomènes majeurs expliquent l'exploitation excessive des ressources. Il s'agit essentiellement :

- o des pratiques agricoles, (utilisation des engrais et pesticides dans la vallée du fleuve Sénégal qui provoque la pollution des nappes phréatiques dans cette zone) ;
- o de la consommation accrue en énergie domestique ;
- o de la surexploitation des ressources halieutiques et de la pollution côtière ;
- o d'une gestion irrationnelle des parcours qui avec l'ensablement, contribue à l'accentuation de la désertification.

En milieu urbain, les problèmes environnementaux sont essentiellement associés à l'assainissement. En effet, la quasi-totalité des villes mauritaniennes se caractérisent par l'absence de système fiable d'évacuation des eaux usées

et pluviales. A Nouakchott, il n'existe qu'un embryon de réseau desservant une très faible proportion de la population.

Le problème d'évacuation des déchets solides, en particulier dans les grandes villes, reste également posé avec acuité malgré les efforts accomplis au cours des dernières années et qui ont permis certains progrès. Cette situation est particulièrement aiguë dans les quartiers périphériques occupés par des populations déshéritées à la recherche de moyens de survie. Dans ces quartiers sont absents tous les moyens indispensables à la préservation d'un cadre de vie approprié, en particulier un système d'assainissement et d'approvisionnement en eau.

Stratégies mises en œuvre – portée et limites

Conscient de cette situation, le gouvernement mauritanien a entrepris depuis de nombreuses années, un vaste programme de gestion et de préservation de l'environnement. C'est dans ce cadre qu'ont été élaborés un Plan directeur de lutte contre la désertification et un Programme multisectoriel de lutte contre la désertification.

Le gouvernement a en outre formulé en 1986, une Stratégie nationale de conservation avec l'appui de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Un document de stratégie environnementale a été élaboré en 1994 avec l'assistance de la Banque Mondiale. Les différents cadres stratégiques visent globalement :

- l'arrêt du processus de dégradation de l'environnement ;
- la régénération du milieu naturel ;
- l'autosuffisance alimentaire ;
- la valorisation optimale des ressources agro-sylvo-pastorales ;
- la lutte contre la désertification.

Un problème tient au fait que pendant longtemps toute la réflexion et tous les efforts ont été concentrés sur un seul

aspect : la désertification. Nonobstant son caractère multidimensionnel et spectaculaire, ce phénomène ne saurait occulter la nécessité de traiter les problèmes environnementaux dans un cadre de cohérence globale.

Une autre insuffisance réside dans l'absence de définition des mécanismes nécessaires à l'intégration de l'environnement dans les politiques de développement. Les impacts des projets de développement sur l'environnement ont rarement été pris en considération.

De lourdes conséquences en ont découlé, en particulier pour les grandes réalisations dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures qui ont bouleversé l'organisation et le mode d'occupation de l'espace (sédentarisation, accentuation de la pression anthropique, désertification...). Or, la gestion et la préservation de l'environnement devraient être perçues comme partie intégrante de la planification du développement à tous ses niveaux. Les suggestions dans ce domaine demeurent très vagues alors que l'enjeu majeur en matière d'environnement est l'épuisement à terme des ressources et la remise en cause des bases du développement économique et social.

La mise en œuvre d'une stratégie environnementale d'envergure butte sur les obstacles suivants :

- l'intégration de la variable humaine demeure timide ou inexistante. Or, il est indispensable d'associer étroitement les communautés humaines victimes ou acteurs de la dégradation de l'environnement à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie ;
- l'insuffisance des moyens financiers et l'inadaptation du cadre institutionnel.

En effet, le budget alloué à l'environnement demeure très en deçà des besoins induits par l'ampleur de la dégradation en cours.

Ainsi en 1994, la part réservée à l'environnement s'élève à 9 % du budget du Ministère du développement rural et de

La gestion et la préservation de l'environnement devraient être perçues comme partie intégrante de la planification du développement à tous ses niveaux

l'environnement (soit 1,7 % du PIP total).

Par ailleurs, le financement de la protection de l'environnement provient essentiellement de sources extérieures (PNUD, UNSO, IUCN, PAM) qui ont fourni 83,4 % du montant global des projets en cours de réalisation et 91,6 % du PIP réservé à l'environnement. L'exécution des programmes de gestion et de préservation de l'environnement reste donc en grande partie tributaire de la bonne volonté des donateurs.

La dispersion des efforts se traduit par un saupoudrage diffus au détriment d'une véritable politique environnementale cohérente, globale et structurante. La dispersion des structures impliquées nuit à la coordination qui est par ailleurs freinée par la rigidité des options des stratégies sectorielles. Les textes législatifs et/ou réglementaires ont non seulement amplifié l'éclatement des structures mais se sont traduits dans certains cas par la conduite d'actions divergentes. En plus de ces insuffisances, les structures chargées de l'environnement souffrent de la quasi-absence de cadres techniques compétents spécialisés.

Les orientations à privilégier

L'élaboration d'un cadre stratégique global en matière de gestion et de préservation de l'environnement apparaît indispensable. Il s'agirait de dépasser le cadre étroit de la lutte contre la désertification en mettant en place un véritable programme (Agenda 21) définissant les priorités, les plans d'action et les moyens à mettre en œuvre. L'approche à promouvoir devrait conduire à un partenariat avec les organisations communautaires.

La précarité des conditions naturelles mais aussi la désorganisation de l'occupation de l'espace doivent inciter à développer un encadrement rapproché des populations et un cadre d'observation scientifique et technique dans le pays. Cela permettra de renforcer les

compétences nécessaires à la gestion de la dégradation de l'environnement et de promouvoir les recherches pour mieux connaître les mécanismes de dégradation du milieu.

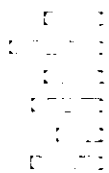
On privilégiera l'exploitation rationnelle des capacités des charges des systèmes agro-sylvo-pastoraux, en particulier leur réaction à la pression démographique.

Au niveau de l'environnement urbain, il est indispensable d'envisager une gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et des eaux usées à travers :

- la mise au point des mécanismes de réduction progressive de la production des déchets par un changement à moyen et à long terme des modes de production et de communication ;
- l'organisation de la gestion des déchets en y impliquant des autorités municipales et les structures communautaires. Cette organisation devrait avoir comme structure de base le quartier ;
- la création d'un système de sensibilisation, d'information et d'éducation dans le domaine de l'environnement.
- la mise en place d'un système efficace de stockage et d'enlèvement des ordures ménagères ;
- la généralisation et le renforcement des systèmes d'assainissement appropriés : réseaux, stations d'épuration ;
- l'approfondissement et l'amélioration des connaissances en matière d'environnement.

Au plan financier, il est nécessaire d'augmenter le budget consacré à l'environnement dans les dépenses publiques en vue de répondre à l'impératif de gestion et de préservation de celui-ci dans une perspective de développement humain durable.

L'intégration de ces préoccupations dans le cadre des activités programmées en matière d'environnement favorisera l'émergence d'une approche intégrée et cohérente.



Pauvreté humaine et pauvreté monétaire

La situation de la Mauritanie était caractérisée au début des années 1980 par de grands déséquilibres macro-économiques et la faiblesse du progrès social, ce qui a constitué un obstacle majeur au développement du pays.

Malgré la mise en œuvre depuis plus d'une décennie de programmes de réformes structurelles et l'adoption en 1994 d'une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de développement à la base, de nombreux ménages ou individus sont encore dans l'incapacité d'obtenir ou de perpétuer un niveau de bien-être acceptable.

Le présent chapitre se propose d'analyser la pauvreté en milieu sédentaire mauritanien à partir des résultats de l'enquête intégrale 1995-96 réalisée par l'Office national de la statistique (ONS).

Concepts et mesure de la pauvreté

La pauvreté monétaire

Dans une société donnée, la pauvreté se manifeste par le fait que des ménages ou des individus sont dans l'impossibilité d'acquérir un niveau de vie correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société. Dans cette optique, la pratique courante fondée généralement sur l'utilisation d'enquêtes nationales auprès des ménages, implique une stratégie en trois phases : l'identification d'un indicateur monétaire simple de bien-être des ménages, l'estimation d'une ligne de pauvreté et une mesure agrégée de la pauvreté pour

résumer les informations inhérentes à l'indicateur de bien-être et au seuil de pauvreté. Mais la délimitation de la pauvreté monétaire soulève plusieurs difficultés.

Bien-être et pauvreté

La détermination d'un indicateur de bien-être est une première difficulté. En effet, ce dernier a fondamentalement un aspect multidimensionnel puisqu'il est fonction, non seulement de l'accès à des biens et services tangibles – privés ou publics –, mais également de l'accès à des droits politiques et sociaux – par exemple, la participation à l'organisation de la société. En fait, s'agissant de la pauvreté monétaire, la littérature courante indique qu'il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les dépenses du ménage constituent une bonne approximation du bien-être. Ainsi, généralement, le concept de niveau de vie d'un individu est appréhendé par rapport à la consommation des biens privés – et éventuellement publics – offerts. La consommation courante est la plupart du temps considérée comme l'indicateur de bien-être privilégié, le revenu étant seulement utilisé comme une approximation de la consommation. En outre, afin de tenir compte des économies d'échelle dans le ménage, la dépense totale par équivalent adulte est souvent prise en considération.

Dans le cas de la Mauritanie, la mesure du bien-être, inhérente aux investigations de l'Office national de la statistique, fait référence aux dépenses

En Mauritanie de nombreux ménages ou individus sont encore dans l'incapacité d'obtenir ou de perpétuer un niveau de bien-être acceptable

Le seuil de pauvreté est estimé en 1995-96 à 53 841 UM par tête et par an, tandis que la ligne de pauvreté extrême s'établit à 40 709 UM par tête et par an

totales de consommation. Ces dernières sont la somme de toutes les dépenses monétaires – alimentaires et non alimentaires – du ménage, de la consommation liée à la production du ménage, de la valeur imputée des services provenant du logement, des biens durables et des salaires en nature, ainsi que des transferts. Par ailleurs, deux ajustements ont été réalisés. D'une part, les dépenses de consommation ont été évaluées sur une base per capita, c'est-à-dire en divisant la dépense totale du ménage par sa taille. De ce fait, la composition du ménage n'est pas prise en considération, ce qui peut altérer sensiblement la validité de la mesure du niveau de vie. D'autre part, les dépenses de consommation ont été déflatées par un indice du coût de la vie qui prend en compte la variabilité des prix selon les régions et dans le temps. La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages ayant eu lieu d'octobre 1995 à juin 1996, le niveau de vie est exprimé par les dépenses réelles par tête aux prix de 1996.

La ligne de pauvreté

La fixation du seuil de pauvreté constitue également une tâche difficile. En effet, la ligne de pauvreté représente le coût monétaire nécessaire pour acquérir un niveau de vie au-delà duquel on considère que les individus ou les ménages ne sont pas pauvres. Cela permet ensuite d'effectuer des comparaisons de pauvreté, c'est-à-dire d'indiquer l'importance relative de la pauvreté pour les membres d'un groupe donné d'une même population à des dates différentes.

Les différentes études de l'Office national de la statistique ont adopté une approche en termes de pauvreté absolue. En effet, lors de l'élaboration des profils de pauvreté en 1992, il a été jugé préférable d'utiliser les seuils généraux de pauvreté de la Banque Mondiale, 370 dollars et 275 dollars – en prix constants de 1985 – par tête et

par an. Ces deux seuils sont censés représenter, respectivement, les "pauvres" et les "pauvres extrêmes". En conséquence, en 1988, le seuil de pauvreté en Mauritanie a été estimé à 32 800 UM par tête et par an, alors que la ligne de pauvreté extrême s'élevait à 24 400 UM par tête et par an.

Afin de préserver les possibilités de comparaison, ces seuils de pauvreté ont été actualisés lors de l'enquête auprès des ménages de 1995-96 en considérant que l'inflation a été de 64,2 % entre 1988 et 1995. De ce fait, en Mauritanie, en 1995-96, le seuil de pauvreté est estimé à 53 841 UM par tête et par an, tandis que la ligne de pauvreté extrême s'établit à 40 709 UM par tête et par an (tableau 5.1, p.44).

La mesure de la pauvreté

En pratique, deux mesures essentielles de la pauvreté (et de l'extrême pauvreté) sont proposées et utilisées dans le présent rapport. Premièrement, l'incidence de la pauvreté ou ratio de pauvreté (P0), c'est-à-dire le rapport entre le nombre de ménages ou d'individus pauvres et le nombre total de ménages ou d'individus. L'interprétation de cet indice ne pose pas problème. Par exemple, si $P0 = 0,30$, cela signifie que 30 % de la population sont pauvres. Toutefois, cette mesure est indifférente à la position des individus ou des ménages par rapport à la ligne de pauvreté. Cet indicateur n'est donc pas en mesure d'indiquer un recul du bien-être pour les individus déjà pauvres.

Une meilleure mesure de la pauvreté consiste à appréhender la profondeur de la pauvreté (P1) ; cet indicateur prend en compte à la fois la proportion des pauvres dans la population totale et l'écart moyen de revenus des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté. De ce fait, on ne s'attache pas exclusivement au nombre de pauvres mais à la "gravité" de leur situation. La profondeur de la pauvreté donne une mesure de l'ampleur des efforts à fournir pour

éradiquer la pauvreté. L'interprétation de cet indicateur est la suivante : une valeur de P1 de 0,15 indique que la pauvreté pourrait être éliminée si l'ensemble des membres de la population pauvre voyaient leur revenu augmenter en moyenne de 15 % de la ligne de pauvreté.

Indicateurs non monétaires et pauvreté humaine

Bien-être et indicateurs non monétaires

Les critiques formulées à l'encontre de l'approche de la pauvreté monétaire ont conduit à proposer une appréhension des déficits sociaux à l'aide d'indicateurs non monétaires. En effet, les indicateurs "monétaires" du niveau de vie sous-tendent une conception trop étroite du bien-être et il serait préférable d'utiliser des indicateurs "non monétaires", en particulier des indicateurs sociaux tels que l'espérance de vie à la naissance, la mortalité infantile et l'analphabétisme. Cette observation, implicite dans l'approche des besoins essentiels, est largement développée dans les différents rapports du Programme des Nations Unies pour le Développement. L'idée de base est que le processus de développement doit, en priorité, contribuer à améliorer les différentes dimensions de l'existence humaine, et par conséquent, mettre l'accent sur le développement humain. Dans cette conception non monétaire, la pauvreté implique "la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, telles que la chance d'une vie longue, saine, constructive, et de jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que la liberté, la dignité, le respect de soi-même et d'autrui".

Par ailleurs, l'appréhension de la pauvreté en termes de développement humain s'inscrit dans une analyse en

termes de capacités, dans la mesure où elle représente non seulement un état de privation mais également un manque d'opportunités réelles.

Indicateurs multiples et pauvreté humaine

Dans ce contexte, une approche intéressante a été récemment proposée par le Programme des Nations Unies pour le Développement afin de permettre l'appréhension de la pauvreté humaine. L'Indicateur composite de la pauvreté humaine (IPH) se propose de prendre en compte les déficits dans trois domaines jugés essentiels (Chapitre 3) ;

- les déficits en termes de longévité sont représentés par le pourcentage d'individus risquant de mourir avant l'âge de 40 ans ;

Encadré 5.1 : Pauvreté, vulnérabilité et exclusion

Le recours aux concepts de vulnérabilité et d'exclusion est nécessaire pour mettre en évidence la fragilité spécifique de certains groupes sociaux au cours du processus de transition économique et dans la perspective de mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. L'élaboration des profils de pauvreté s'inscrit dans cette perspective. Il importe de considérer les groupes sociaux qui, bien que situés au-dessus de la ligne de pauvreté, sont particulièrement exposés ou vulnérables et susceptibles de basculer dans la pauvreté.

Malgré la diversité des définitions, souvent divergentes et dépendantes du contexte sociétal dans lequel elles s'inscrivent, il semble utile d'opérer une distinction entre l'exclusion au niveau individuel et l'exclusion au niveau de la société. Dans le premier cas, on considère qu'une personne ou un groupe est exclu s'il est dans une situation socialement défavorisée, au même titre que l'est celui ou celle qui a un revenu insuffisant. A cet égard, il y a équivalence entre l'approche traditionnelle de la pauvreté précédemment décrite et celle de l'exclusion sociale. En fait, l'individu exclu n'est pas nécessairement seulement celui dont le niveau de vie matériel est insatisfaisant, mais aussi celui qui ne dispose pas d'un "capital social" suffisant pour établir des liens sociaux stables ou suffisamment intenses, grâce auxquels il pourra travailler dans des conditions acceptables, réaliser ses droits en tant que citoyen, etc. Par contre, l'exclusion sociale au niveau de la société met en évidence la responsabilité des institutions qui, par leur structure et leur fonctionnement, segmentent les marchés, discriminent et n'offrent pas les mêmes opportunités à tous les individus ou groupes.

PAUVRETE

○ les manques dans le domaine de l'instruction sont mesurés par le pourcentage d'adultes analphabètes ;
○ les déficits en termes de conditions de vie sont identifiés à l'aide d'un sous indicateur composite, lui-même constitué de trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable, le pourcentage de personnes privées d'accès aux services de santé et celui des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition. Il est à remarquer que cette dernière composante évite de recourir au critère du

revenu compte tenu des difficultés inhérentes aux comparaisons internationales en la matière et de la plus grande disponibilité d'indicateurs non monétaires.

Les dimensions de la pauvreté monétaire

Milieu, pauvreté et vulnérabilité

Ampleur de la pauvreté nationale

La dimension spatiale de la pauvreté

Tableau 5.1 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon la zone géographique et le milieu – Mauritanie 1996

Paramètre Région	FGT ¹							
	Incidence ($\alpha = 0$)		Profondeur ($\alpha = 1$)		Intensité ($\alpha = 2$)		Ciblage	
	Valeur P0 (%)	Contri- bution	Valeur P1 (%)	Contri- bution	Valeur P2 (%)	Contri- bution ²	$\alpha = 1$	$\alpha = 2$
Pauvreté Z2= 53 841 UM par tête et par an								
Nouakchott	14,4	9,9	9,9	6,2	3,1	4,3	0,21	0,04
Nktt habitat n. préc. ³	11,6	–	2,3	–	0,8	–	0,16	0,03
Nktt habitat préc. ⁶	26,3	–	6,5	–	2,4	–	0,49	0,10
Villes Centre-Nord ²	9,2	1,7	2,1	1,1	0,6	0,7	0,14	0,03
Villes Sud-Sud-Est ³	44,1	4,8	12,8	3,9	5,4	3,4	1,03	0,24
Villes du fleuve	43,1	4,4	15,6	4,5	7,6	4,4	0,76	0,22
Rural Centre-Nord ²	49,3	7,5	13,8	6,0	5,7	5,0	1,40	0,32
Rural Sud-Sud-Est ³	61,4	32,8	24,6	37,3	12,7	39,2	1,35	0,44
Rural fleuve ⁴	56,7	38,9	21,1	41,1	10,8	43,1	1,37	0,39
Ensemble rural	57,7	79,2	21,7	84,3	11,0	87,2	1,36	0,40
Ensemble urbain	19,2	20,8	5,1	15,7	2,0	12,8	0,28	0,06
Ensemble	40,7	100,0	14,4	100,0	7,0	100,0	–	–
Pauvreté Z1= 40 709 UM par tête et par an								
Nouakchott	5,4	5,9	1,1	3,7	0,3	2,5	0,08	0,01
Nktt habitat n. préc. ³	3,7	–	0,7	–	0,2	–	0,05	0,01
Nktt habitat préc. ⁶	12,8	–	2,5	–	0,8	–	0,26	0,04
Villes Centre-Nord ²	3,2	0,9	0,6	0,5	0,1	0,3	0,05	0,01
Villes Sud-Sud-Est ³	25,1	4,3	6,2	3,3	2,2	2,6	0,62	0,13
Villes du fleuve	27,2	4,4	9,1	4,6	4,0	4,3	0,50	0,14
Rural Centre-Nord	27,0	6,5	6,4	4,8	2,3	3,8	0,82	0,16
Rural Sud-Sud-Est	45,9	38,7	15,2	40,0	7,1	40,3	1,13	0,30
Rural fleuve ⁴	36,2	39,2	12,7	43,1	6,3	46,2	0,90	0,25
Ensemble rural	38,9	84,5	13,0	87,9	6,1	90,4	0,98	0,26
Ensemble urbain	9,1	15,5	2,3	12,1	0,8	9,6	0,14	0,03
Ensemble	25,8	100,0	8,3	100,0	3,8	100,0	–	–

(1) Indices de la classe Foster, Geer et Thorbecke ; (2) Le Centre-Nord comprend les wilayas suivantes : Tiris-Zemmour, Adrar, Inchiri et Tagant ; (3) le Sud-Sud-Est comprend les wilayas de Hodh Charghi, Hod Gharbi et Assaba ; (4) Le rural fleuve comprend les wilayas de Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha ; (5) Maison en pierres, ciment, appartement, chambre et studio ; (6) Tente, case, baraque, maison en banco.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 - pondération normalisée.

monétaire est résumée au tableau 5.1. Deux remarques préalables doivent être formulées. D'une part, la pauvreté est analysée en termes de ménages, dans la mesure où les informations sur les dépenses sont collectées uniquement au niveau du groupe. L'indication du niveau de pauvreté en termes d'individus suppose l'absence totale d'inégalité au sein des ménages, ce qui est loin d'être prouvé. Dans un ménage, des individus peuvent être pauvres et d'autres non pauvres. Toutefois, afin de préserver la possibilité de comparaison avec les résultats publiés par l'Office national de la statistique, l'ampleur de la pauvreté en termes d'individus sera la plupart du temps mentionnée.

En ce qui concerne l'ampleur de la pauvreté en Mauritanie les principaux résultats de l'enquête intégrale 1995-96 peuvent être résumés comme suit :

Plus de quatre ménages sur dix – 40,7 % des ménages, soit 50,0 % des individus – sont dans l'incapacité d'obtenir le niveau de bien-être correspondant au minimum acceptable par rapport aux normes admises – 53 841 UM par tête et par an (tableau 5.1). La dépense moyenne des pauvres équivaut à 64,6 % de la ligne de pauvreté.

L'extrême pauvreté – seuil de 40 709 UM par tête et par an – concerne plus du quart des ménages (25,8 %), soit 32,7 % des individus. La dépense moyenne des ménages classés comme extrêmement pauvres est d'environ deux tiers de la ligne d'extrême pauvreté.

Ces résultats sont relativement comparables à ceux qui prévalent dans les pays de la sous-région. L'incidence de la pauvreté en Mauritanie est proche de celle de l'ensemble des pays en développement et demeure légèrement inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

De plus, la profondeur de la pauvreté en Mauritanie correspond à celle qui prévaut en moyenne pour les pays d'Afrique subsaharienne.

Pauvreté et milieu rural et urbain

En fait, la pauvreté est très inégalement répartie dans l'espace, phénomène qui devrait attirer l'attention des responsables de la politique économique et sociale. Ainsi, le tableau 5.1 indique que 57,7 % des ménages ruraux sont pauvres – 68,1 % des individus –, contre seulement 19,2 % en milieu urbain – 26,8 % des personnes.

De même, la prise en compte de l'extrême pauvreté montre que cette dernière touche 38,9 % des ménages ruraux contre 9,1 % des ménages urbains. Dans ce contexte, quels que soient les indicateurs choisis (l'incidence, la profondeur ou la gravité de la pauvreté) le milieu rural contribue à plus de 80 % à la pauvreté nationale en termes de ménages. On note également que les dépenses réelles des ménages par tête sont deux fois plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales.

Sans aucun doute, la réduction de la pauvreté en Mauritanie exige une priorité des politiques nationales en direction du milieu rural. D'ailleurs, la forte migration du milieu rural vers le milieu urbain qui prévaut aujourd'hui constitue un indicateur de la faiblesse du niveau de vie dans les campagnes. L'efficacité de la politique économique implique que les actions soient ciblées sur les ensembles – régions, groupe socio-économique, etc. – pour lesquels l'accroissement du revenu aura la plus forte incidence en termes de réduction de la pauvreté au niveau national.

Bien que la pauvreté urbaine soit moins répandue, le tableau 5.1 souligne l'ampleur des disparités selon les agglomérations. Tout d'abord, dans les villes de l'intérieur, on retrouve le clivage entre d'une part, les villes du Centre-nord et d'autre part, les villes du Sud-sud-est et du fleuve. Dans les premières, l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est inférieure, respectivement à 10 et 5 %.

Dans les secondes, plus de 40 % des ménages sont pauvres et environ un

La pauvreté est très inégalement répartie dans l'espace: 57,7 % des ménages ruraux sont pauvres, contre seulement 19,2 % en milieu urbain

*Le milieu rural
contribue à plus de
80 % à la pauvreté
nationale en termes
de ménages*

quart des ménages sont extrêmement pauvres. Bien que le poids économique de Nouadhibou accentue ces écarts de niveau de vie urbain, cette configuration de la pauvreté urbaine de l'intérieur est, dans une certaine mesure, le reflet de la précarité du développement rural et des disparités relatives de bien-être. La faiblesse des revenus en milieu rural a un impact évident en terme de dynamisme de l'économie urbaine.

Ensuite, des disparités apparaissent également au niveau de la capitale, Nouakchott. En effet, les données de l'enquête intégrale ont permis d'opérer la distinction entre les zones à habitat non précaire – maison en pierres, ciment, appartement, chambre et studio – et précaire – tente, case, baraque, maison en banco. A cet égard, le tableau 5.1 montre nettement une accentuation de la pauvreté dans les zones à habitat précaire. En effet, dans ces dernières, l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté parmi les ménages est respectivement de 26,3 et 12,8 %. Or, dans les zones à habitat non précaire, ces proportions ne sont respectivement que de 11,6 et 3,7 %.

Pauvreté et wilayas

Les conclusions précédentes incitent à affiner l'analyse spatiale de la pauvreté en examinant cette dernière au niveau des wilayas. Malgré la faiblesse de l'échantillon, impliquant une incertitude des informations pour certaines wilayas, il peut être utile d'appréhender le niveau de vie selon ces dernières (tableau 5.2).

A cet égard, l'analyse met en évidence quatre types de wilayas :

- premièrement, les wilayas du Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol et Brakna – révèlent les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté monétaire les plus élevés pouvant atteindre près de 74 % (tableau 5.2). Parmi ces wilayas, celle de l'Assaba est la plus touchée par la pauvreté en Mauritanie, 74,2 et 58,6 % des ménages étant, respectivement, pauvres

et extrêmement pauvres. Il est à remarquer que ces quatre wilayas se répartissent en proportion égale dans les deux régions les plus défavorisées en termes de niveau de vie, le fleuve et le Sud-sud-est ;

- deuxièmement, les wilayas – Hodh Charghi, Tagant et Guidimagha – regroupent des ménages ayant une incidence de la pauvreté de 50 % environ et de l'extrême pauvreté de l'ordre de 30-35 %. Ces trois wilayas appartiennent aux trois grandes régions – Centre-nord, Sud-sud-est et fleuve –, ce qui montre l'hétérogénéité des niveaux de vie au sein d'une région donnée ;

- troisièmement, les autres wilayas – Trarza, Adrar et Tiris Zemmour – montrent des ratios de pauvreté de l'ordre de 35 % et d'extrême pauvreté d'environ 15-20 %. Deux de ces wilayas sont localisées dans le Centre-nord, l'autre dans la région du fleuve ;

- quatrièmement, les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté sont les plus faibles – 7 à 15 % pour les premiers et 2 à 5 % pour les seconds – dans les agglomérations (Nouadhibou, Nouakchott). On note que l'ampleur de la pauvreté est la plus faible à Nouadhibou.

Cette typologie des wilayas en termes de pauvreté monétaire peut cacher de fortes disparités selon les wilayas. Par exemple, l'incidence de la pauvreté parmi les ménages dans la wilaya de l'Assaba est onze fois plus élevée que dans celle de Nouadhibou.

De même, dans la première, la dépense moyenne des ménages pauvres équivaut à environ 50 % de la ligne de pauvreté, contre plus de 75 % dans la seconde. Un différentiel important de niveau de vie prévaut au sein d'une même région. C'est le cas, par exemple, dans la région du fleuve lorsque l'on compare les wilayas du Trarza et du Gorgol. Dans cette dernière, le ratio de pauvreté en termes de ménages est deux fois plus important que dans la première.

En terme d'efficacité de la politique économique visant à réduire la pauvreté monétaire, les actions devraient être menées dans l'ordre décroissant des priorités dans les wilayas suivantes : Assaba, Gorgol, Brakna, Tagant, Hodh Gharbi et Guidimagha. Néanmoins, les actions en faveur des zones périphériques des zones urbaines ne doivent pas être écartées.

Une telle configuration de la pauvreté spatiale est, dans une certaine mesure, le reflet d'un différentiel de potentialités économiques et d'infrastructures sociales, tant entre régions qu'au sein de ces dernières. Les régions du Sud-sud-est – ainsi que du Centre –, abritant la plus grande partie de la population nomade du pays, demeurent enclavées et vulnérables. Même si les activités

Tableau 5.2 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon la wilaya – Mauritanie 1996¹

Paramètre	FGT ²							
	Incidence ($\alpha = 0$)		Profondeur ($\alpha = 1$)		Intensité ($\alpha = 2$)		Ciblage	
	Valeur PO (%)	Contribution ³	Valeur P1 (%)	Contribution ³	Valeur P2 (%)	Contribution ³	$\alpha = 1$	$\alpha = 2$
Pauvreté Z2= 53 841 UM par tête et par an								
Hodh Charghi	48,5	14,1	17,3	14,3	8,1	13,1	0,94	0,28
Hodh Gharbi	60,2	11,4	20,5	11,0	9,2	10,0	1,33	0,38
Assaba	74,2	12,1	34,6	16,0	20,0	18,5	2,52	0,93
Gorgol	71,1	18,2	28,7	20,9	15,9	23,6	1,60	0,49
Brakna	60,4	9,2	20,4	8,9	9,1	8,0	1,36	0,39
Trarza	37,1	8,0	12,2	7,5	6,0	7,5	0,82	0,21
Adrar	36,3	4,7	8,0	2,9	2,5	1,0	0,86	0,17
D.Nouadhibou	6,7	0,8	1,6	0,5	0,5	0,3	0,09	0,02
Tagant ⁴	51,5	2,4	19,2	2,5	9,5	2,8	1,41	0,42
Guidimagha	48,4	7,8	18,0	8,2	9,0	8,1	1,33	0,39
Tiris Zemmour ⁴	34,3	1,3	9,7	1,1	3,9	0,9	0,66	0,16
Inchiri ⁴	10,0	0,1	2,5	0,1	0,8	0,0	0,11	0,03
Nouakchott	14,4	9,9	3,1	6,2	1,1	4,3	0,21	0,04
Ensemble	40,7	100,0	14,4	100,0	7,0	100,0	–	–
Pauvreté Z1= 40 709 UM par tête et par an								
Hodh Charghi	33,8	15,6	9,9	14,2	3,9	12,3	0,72	0,18
Hodh Gharbi	41,6	12,4	10,8	10,1	4,1	8,3	1,03	0,23
Assaba	58,6	15,1	23,7	19,0	12,8	22,4	2,22	0,69
Gorgol	46,8	19,0	18,5	23,5	10,0	27,6	1,07	0,32
Brakna	40,0	9,6	10,7	8,0	4,1	6,7	1,00	0,22
Trarza	20,1	6,9	7,1	7,6	3,3	7,6	0,43	0,12
Adrar	15,3	3,1	2,5	1,6	0,6	0,5	0,39	0,06
D.Nouadhibou	2,6	0,5	0,5	0,3	0,1	0,1	0,04	0,01
Tagant ⁴	36,6	2,6	11,4	2,6	5,0	2,5	1,10	0,28
Guidimagha	31,5	8,1	10,7	8,5	5,0	8,0	0,91	0,25
Tiris Zemmour ⁴	18,8	1,1	4,2	0,8	1,6	0,7	0,39	0,07
Inchiri ⁴	5,0	0,1	0,7	0,0	0,1	0,0	0,06	0,01
Nouakchott	5,4	5,9	1,1	3,7	0,3	2,5	0,08	0,10
Ensemble	25,8	100,0	8,3	100,0	3,8	100,0	–	–

(1) Toutes les mesures ont été multipliées par 100, sauf les indicateurs relatifs au ciblage ; (2) Indices de la classe Foster, C. Foster et Thorbecke ; (3) Contribution relative Cij ; (4) Valeur incertaine compte tenu de la faiblesse du nombre de cas.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 - pondération normalisée.

La présente analyse montre que l'absence de protection sur le marché du travail est une source de vulnérabilité en termes de niveau de vie

agro-sylvo-pastorales sont plus importantes qu'au Nord, la sécheresse exacerbe l'exode rural et la dégradation du milieu. Beaucoup d'agriculteurs travaillent sur des terres enclavées, tandis que nombre de personnes exercent des activités de survie le long de la "route de l'espoir".

En fait, il existe des inégalités de niveau de vie au sein de cette région – la pauvreté des cultivateurs soumis aux aléas saisonniers et climatiques contrastant quelque peu avec la situation plus favorable des éleveurs –, qui ne semblent pas remettre en cause la relative cohésion sociale.

Les régions du fleuve, composées de groupes sociaux plus variés, se caractérisent par la prédominance de l'agriculture, souvent associée à l'élevage et à d'autres activités. La sédentarisation y est plus ancienne et les infrastructures sociales sont plus développées. Les agriculteurs qui pratiquent la culture irriguée et qui ont accès à des terres fertiles et à certains intrants, ont en général le niveau de vie le moins bas du milieu rural.

Dans les régions du Nord disposant d'infrastructures sociales réduites, très affectées par la sécheresse, la dégradation de l'environnement et la crise des systèmes de production traditionnels, les activités rurales sont essentiellement centrées sur l'élevage et le maraîchage.

Enfin, les zones périphériques des agglomérations urbaines abritent surtout les populations déplacées à cause de la sécheresse et des transformations sociales. Ces migrants, souvent installés temporairement et socialement peu intégrés, sont exposés à de nombreux aléas : prédominance des activités informelles de survie, chômage, manque d'infrastructures sociales, faible accès aux services de santé et à l'eau potable, etc. Les quartiers à habitations précaires où l'incidence, la profondeur et la gravité de la pauvreté et de l'extrême pauvreté sont importantes abritent la majorité de ces populations.

Statut économique, pauvreté et vulnérabilité

Participation au marché du travail et pauvreté

La pauvreté monétaire des ménages est en grande partie le résultat de la participation des membres qui les composent au marché du travail. L'examen de la répartition des actifs selon le milieu et le sexe montre que :

- les salariés représentent seulement 22,9 % de la population active – 48,2 % en milieu urbain et 9,3 % en milieu rural ;
- près des deux tiers des salariés sont des hommes ;
- environ 70 % des travailleurs indépendants sont des hommes.

La prise en considération des groupes socio-économiques fait apparaître à nouveau les disparités entre milieux rural et urbain en terme de niveau de vie. L'ampleur de la pauvreté et de l'extrême pauvreté parmi les ménages est d'autant plus grande que ces derniers ont à leur tête une personne ayant le statut d'agriculteur, d'éleveur, de travailleur indépendant en milieu rural ou d'autres actifs – aides familiaux. Or, plus de huit individus sur dix exercent une activité de ce type en milieu rural.

Il est possible de distinguer trois groupes de ménages en fonction du statut économique de celui qui est à leur tête (tableau 5.3) :

- dans les ménages dont le chef a l'un des statuts suivants – agriculteur, éleveur, travailleur indépendant en milieu rural ou autre actif – l'incidence de la pauvreté est relativement élevée, entre 50 et près de 65 % – entre 60 et 70 % en termes d'individus. Ce groupe contribue à 46,5 % de la pauvreté nationale. Au sein de ce groupe, les agriculteurs sont relativement plus défavorisés – 63,2 et 43,6 % des ménages sont, respectivement, pauvres et ultra pauvres – soit 71,5 et 52,1 % des individus ;
- l'incidence de la pauvreté dans les ménages ayant à leur tête un inactif est

comparable à la moyenne nationale – 40,3 % (48,2 % en termes de personnes). Ces ménages contribuent au tiers de la pauvreté en Mauritanie ;

○ l'incidence de la pauvreté dans les ménages dont le chef est chômeur, salarié ou indépendant non agricole urbain est comprise entre 20 et 25 %. Les ménages de ce groupe expliquent environ 15 % de la pauvreté nationale. En réalité, une certaine hétérogénéité de ce groupe apparaît, la situation des ménages dont le chef est salarié non protégé étant la plus précaire. L'incidence de l'extrême pauvreté est deux fois plus forte dans les ménages gérés par une personne ayant le statut de salarié non protégé que dans ceux

dont le chef est un employé protégé. Dans ce contexte, il est à remarquer que le plus haut niveau de vie des ménages gérés par un travailleur indépendant urbain, comparativement à ceux ayant à leur tête un salarié non protégé est dû, en partie, à la faiblesse conceptuelle de la stratification des groupes socio-économiques. Quoiqu'il en soit, la présente analyse montre que l'absence de protection sur le marché du travail est une source de vulnérabilité en termes de niveau de vie.

Des actions en faveur des ménages appartenant au premier groupe (agriculteur, éleveur, travailleur indépendant en milieu rural ou autre actif) sont susceptibles de réduire le plus la pauvreté

Tableau 5.3 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon le statut économique du chef de ménage – 10 ans et plus – Mauritanie 1996

Paramètre	FGT ¹							
	Incidence ($\alpha = 0$)		Profondeur ($\alpha = 1$)		Intensité ($\alpha = 2$)		Ciblage	
	Valeur PO (%)	Contri- bution ²	Valeur P1 (%)	Contri- bution ²	Valeur P2 (%)	Contri- bution ²	$\alpha = 1$	$\alpha = 2$
Pauvreté Z2= 53 841 UM par tête et par an								
Salarié protégé	19,7	3,4	4,4	2,2	1,5	1,5	0,28	0,05
Salarié non protégé	25,9	6,8	9,6	7,1	4,8	7,2	0,38	0,11
Indépendant non agricole urbain	21,7	4,3	5,9	3,3	2,5	2,8	0,32	0,07
Indépendant non agricole rural	54,4	6,4	21,0	7,3	11,5	8,2	1,16	0,35
Agriculteur	63,2	24,9	24,6	27,6	13,2	30,1	1,42	0,42
Éleveur	59,7	3,2	20,9	3,2	9,7	3,1	1,12	0,32
Autres actifs	50,3	12,0	19,8	13,4	10,1	13,9	0,82	0,26
Chômeurs	22,8	2,5	6,4	2,0	2,6	1,6	0,35	0,08
Inactifs	40,3	36,4	13,3	34,0	6,1	31,6	0,83	0,22
Ensemble	40,7	100,0	14,4	100,0	7,0	100,0	–	–
Pauvreté Z1= 40 709 UM par tête et par an								
Salarié protégé	8,2	2,3	1,6	1,4	0,4	0,8	0,12	0,02
Salarié non protégé	17,0	7,0	5,4	6,9	2,7	7,4	0,27	0,06
Indépendant non agricole urbain	10,2	3,2	2,7	2,7	1,1	2,4	0,15	0,03
Indépendant non agricole rural	35,8	6,9	13,6	8,3	7,1	9,3	0,82	0,24
Agriculteur	43,6	27,2	15,6	30,3	7,9	33,3	1,03	0,28
Éleveur	37,9	3,3	11,2	3,0	4,9	2,9	0,77	0,18
Autres actifs	36,5	13,7	12,0	14,1	5,6	14,2	0,65	0,17
Chômeurs	12,2	2,1	2,8	1,5	1,0	1,2	0,20	0,04
Inactifs	24,0	34,3	7,1	31,8	2,9	28,4	0,52	0,13
Ensemble	25,8	100,0	8,3	100,0	3,8	100,0	–	–

(1) Toutes les mesures ont été multipliées par 100, sauf les indicateurs relatifs au ciblage.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 - pondération normalisée.

nationale. En particulier, l'appui aux agriculteurs et la dynamisation des petites entreprises non agricoles en milieu rural, surtout dans les régions du fleuve et du Sud-sud-est, aura la plus forte incidence en termes de réduction de la pauvreté au niveau national. En outre, le poids dans la pauvreté nationale des ménages dont le chef est inactif appelle probablement un renforcement des programmes sociaux spécifiques en direction de groupes particuliers.

Chômage et pauvreté

L'étude du taux de chômage selon le milieu, le niveau de vie et le statut matrimonial met en évidence plusieurs caractéristiques (tableau 5.4).

Au niveau du pays, en 1996, le taux de chômage déclaré est de 9,5 % de la population active. En fait, on observe de fortes disparités, notamment selon le milieu, le statut matrimonial des individus et le niveau de vie. Ainsi, il apparaît paradoxalement que le chômage touche plus gravement les ménages aisés : l'incidence du chômage est de 5,7 % dans les ménages pauvres contre 14,3 % dans les ménages aisés. Ce résultat global – milieu rural et urbain confondus – s'explique essentiellement par le faible taux de chômage qui prévaut en milieu rural où sont concentrés la grande majorité des pauvres. En d'autres termes, le chômage (déclaré) est un phénomène quasi exclusivement urbain (le taux de chômage en milieu

rural est de 2,1 % contre 20,7 % dans les villes – 24,4 % à Nouakchott) alors que la pauvreté monétaire est un phénomène essentiellement rural.

La prise en considération du seul milieu urbain modifie le sens de la relation entre la pauvreté et le chômage. Pour l'ensemble du milieu urbain, il existe une relation positive entre chômage et pauvreté. L'exclusion du marché du travail urbain touche 23,6 % de la population active pauvre, contre 16,5 % de celle des ménages non pauvres.

La distinction entre les zones à habitat précaire et non précaire de Nouakchott révèle un résultat intéressant. Alors que dans la partie de Nouakchott avec habitat non précaire, le taux de chômage décline avec le niveau de vie, dans les quartiers à habitat précaire de la capitale on observe une relative indépendance du taux de chômage avec l'évolution du niveau de vie. Cela signifie que dans les zones périphériques de Nouakchott, l'exclusion du marché du travail revêt un caractère structurel.

Il existe de forts taux de chômage pour les membres secondaires les plus jeunes des ménages, surtout dans les ménages démunis. Ainsi, à Nouakchott, près des trois quarts des jeunes filles et environ la moitié des jeunes hommes des ménages pauvres sont au chômage. Dans les ménages non pauvres, ces proportions sont, respectivement, de 28,4 % et 37,9 %. Mais, quel que soit le niveau de vie, la moitié des jeunes filles

Tableau 5. 4 : Taux de chômage déclaré selon le niveau de vie, le statut matrimonial et le milieu – 10 ans et plus – Mauritanie 1996¹ (%)

Paramètre	Pauvres				Non pauvres				Grand total				
Statut	Rural	Urbain	Nktt	Total	Rural	Urbain	Nktt	Total	Rural	Urbain	Nktt	%	N
Chef de ménage	1,3	14,9	22,9	4,0	0,5	12,1	12,7	9,8	1,5	14,0	17,0	7,1	3404
Hommes second.	4,3	34,5	48,2	9,6	0,0	27,4	28,4	26,5	4,2	32,2	36,4	15,8	3861
Femmes mariées ²	1,3	5,9	8,0	1,6	0,0	9,6	9,1	7,9	0,9	12,1	13,9	3,6	2297
Femmes second.	1,3	52,1	72,8	7,6	37,2	32,8	37,9	33,7	2,4	43,0	50,0	14,0	3748
Total	2,1	23,6	34,4	5,7	3,0	16,5	17,7	14,3	2,1	20,7	24,4	9,5	–
N pondéré	4732	1444	706	6176	469	1993	1475	2463	7277	6032	3913	–	13309

(1) Période de référence des sept derniers jours ; (2) Femmes mariées ou chef de ménage.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 - pondération normalisée.

et plus du tiers des jeunes hommes sont sans emploi.

Ces résultats mettent en évidence la nécessité de promouvoir des politiques spécifiques pour combattre la pauvreté. Dans les zones rurales, cette dernière est en grande partie due au sous-emploi et à la faible productivité des activités agricoles de subsistance, alors qu'en milieu urbain, la précarité des activités à propre compte et l'exclusion du marché du travail constituent probablement les racines majeures de la pauvreté. Dans ces conditions, les politiques visant à dynamiser le marché du travail et développer les opportunités d'emploi notamment pour les jeunes, concourent fortement à combattre la pauvreté.

Les dimensions de la pauvreté non monétaire

Pauvreté humaine et régions

Le tableau 5.5 affiche les valeurs de l'IPH pour l'ensemble de la Mauritanie et selon les zones urbaines et rurales. Il en ressort que pour 1995-96, l'IPH est de 46 %, valeur légèrement inférieure à celle qui a été avancée par le Programme des Nations Unies pour le Développement dans son rapport international de 1997 pour la période de 1990-96 (Chapitre 3).

On remarque également une forte inégalité dans l'espace, l'indicateur de pauvreté humaine étant plus élevé en milieu rural que dans les agglomérations. Alors que les déficits à Nouakchott en termes de développement humain sont seulement de 31,4 %, dans la région du fleuve ils sont deux fois plus élevés – 63,0 %. Les villes de l'intérieur occupent, en moyenne, une position proche de la moyenne nationale – 40,6 % –, tandis que dans les autres zones rurales, l'IPH équivaut à 53 %.

Le tableau 5.6 affiche les valeurs de l'IPH selon les wilayas et fait apparaître trois groupes de wilayas.

- o le premier groupe, ayant le plus fort taux de pauvreté humaine – environ 65 % – comprend les wilayas du Gorgol et du Guidimagha. Ces deux wilayas se caractérisent par le très fort taux d'analphabétisme – près de 90 % ;

- o le deuxième groupe rassemble les wilayas du Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba, Brakna, Tagant et Adrar, ces dernières ayant une valeur de l'IPH comprise entre 45 et 57 % environ. Ce groupe de wilayas semble fortement affecté par l'analphabétisme et le faible accès à l'eau potable ;

- o dans le troisième groupe, on trouve les wilayas ayant un assez faible degré de pauvreté humaine – entre 30 et 40 % – Trarza, Nouadhibou, Tiris Zemmour,

A Nouakchott et quel que soit le niveau de vie, près de la moitié des jeunes sont sans emploi

Tableau 5. 5 : Pauvreté humaine et monétaire selon les régions – Mauritanie 1995–96

Paramètre	Pauvreté non monétaire					Pauvreté monétaire			
	Probabilité de décès < 40 ans 1996	Taux d'analphabétisme >= 15 ans 1996	Individus privés d'accès à l'eau potable % 1995	Individus privés d'accès services de santé % 1995	Taux d'insuffisance pondérale < 5 ans 1995	Indicateur de pauvreté humaine	Dépenses par tête moyenne annuelle milliers UM	Incidence de la pauvreté PO, % individus	Ecart (IPH-PO) %
Nouakchott	20,8	42,6	0,6	30,0	23,3	31,4	131,8	20,6	+52,4
Autres villes	25,8	53,9	32,0	32,5	25,9	40,6	109,1	37,8	+7,4
Rural fleuve	35,4	86,7	34,3	45,9	32,5	63,0	65,5	60,2	+4,7
Rural autre	37,1	62,1	81,4	48,2	32,0	53,0	58,1	71,7	-26,1
Ensemble	30,5	60,7	36,0	39,0	28,2	46,0	88,1	50,0	-8,0

(1) L'IPH global n'est pas égal à la moyenne des IPH partiels.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 et de l'enquête UNICEF-DRH 1995 pondération normalisée ; Ministère de la santé et des affaires sociales (1995) ; PNUD (1997).

Inchiri et Nouakchott. En définitive, il existe une assez bonne corrélation entre l'intensité de la pauvreté humaine et le taux de pauvreté monétaire selon les wilayas. D'une manière générale, les wilayas les plus pauvres monétairement sont aussi les plus exposées en termes de déficit de développement humain. Cela signifie qu'au niveau global, les aspects monétaires de la pauvreté ont la capacité d'exprimer, en termes quantitatifs, les déficits qualitatifs du développement humain.

Pauvreté et genre

Plusieurs éléments d'analyse mettent en évidence, la grande vulnérabilité des femmes en termes de bien-être, notamment dans les ménages dont elles ont la charge.

Les ménages ayant à leur tête une femme sont dans 54,3 % des cas des ménages monoparentaux. A titre de comparaison, seulement 5,6 % des chefs de ménage masculins sont à la

tête de ménages ayant cette structure. Les ménages gérés par les hommes peuvent donc s'appuyer sur une plus grande diversité de ressources potentielles. En d'autres termes, il est vraisemblable que la structure des ménages gérés par les femmes accroît leur vulnérabilité. L'analyse des taux de dépendance tend à renforcer cette idée. Au sein des ménages gérés par les femmes, le taux de dépendance est de 6,2, contre seulement de 3,5 pour les ménages ayant un homme à leur tête. Dans ces conditions, le bien-être de plus de la moitié des ménages gérés par les femmes dépend essentiellement de leur participation au marché du travail, ainsi que de l'emploi de membres secondaires ou de transferts. Beaucoup de ménages féminins ruraux ont gardé un lien avec les migrants urbains – la plupart du temps des hommes –, ce qui assure un flux de transferts permettant d'accéder à un certain niveau de vie. Par contre, dans les villes, les femmes

Tableau 5. 6 : Pauvreté humaine et monétaire selon les wilayas – Mauritanie 1995–96

Paramètre	Pauvreté non monétaire					Pauvreté monétaire			
	Probabilité de décès < 40 ans 1996	Taux d'analphabétisme >= 15 ans 1996	Individus privés d'accès à l'eau potable % 1995	Individus privés d'accès services de santé % 1995	Taux d'insuffisance pondérale < 5 ans 1995	Indicateur de pauvreté humain	Dépenses par tête moyenne annuelle milliers UM	Incidence de la pauvreté PO, % individus	Ecart (IPH-PO) %
Régions/pays									
Hodh Charghi	33,7	53,3	74,9	57,0	40,3	50,2	73,6	57,8	-13,2
Hodh Gharbi	38,1	64,2	85,2	65,0	38,0	57,4	53,7	69,5	-17,3
Assaba	39,8	72,0	74,5	40,0	29,1	56,7	45,9	84,3	-32,7
Gorgol	38,6	89,2	54,0	30,0	32,9	65,1	51,3	77,4	-15,9
Brakna	37,3	71,8	20,2	35,0	28,2	52,9	57,2	67,9	-22,1
Trarza	33,0	46,7	7,1	22,0	14,0	36,1	76,7	49,3	-26,8
Adrar	30,5	74,1	48,3	43,0	34,0	55,3	87,9	50,0	+10,6
D, Nouadhibou	17,3	40,6	18,7	35,0	12,7	30,2	147,8	12,9	-134,1
Tagant ¹	35,5	47,3	89,2	40,0	20,3	45,1*	65,4	59,1*	-23,7
Guidimagha	34,5	88,0	60,6	35,0	55,9	65,7	69,9	64,6	+1,7
Tiris Zemmour ¹	30,5	54,5	0,0	38,0	17,3	40,3*	88,3	41,8*	-3,6
Inchiri ¹	22,9	47,1	14,3	35,0	30,0	35,6*	26,2	11,6*	+206,9
Nouakchott	21,2	42,6	0,6	30,0	23,3	31,4	131,8	20,6	+54,4
Ensemble	30,5	60,7	36,0	39,0	28,2	46,0	88,1	50,0	-8,0

(1) Pour les wilayas du Tagant, de Tiris Zemmour et de l'Inchiri, le calcul de l'IPH - tout comme celui de PO - est incertain compte tenu du faible nombre de ménages, 64, 54 et 9, respectivement. Elles sont notées avec un (*) ; (2) L'IPH global n'est pas égal à la moyenne des IPH partiels.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 et de l'enquête UNICEF-DRH 1995 - pondération normalisée ; Ministère de la santé et des affaires sociales (1995) ; PNUD (1997).

chefs de ménage exclus du marché du travail ou engagées dans des activités précaires génèrent de faibles revenus, alors que la structure du groupe est incapable de combler le déficit de ressources. A cet égard, plusieurs remarques peuvent être formulées sur l'intégration des femmes au marché du travail. La participation des femmes au marché du travail est faible en Mauritanie. L'enquête intégrale montre que le taux d'offre (nombre d'individus actifs – employés ou chômeurs – rapporté à la population totale du groupe) des femmes de 15 ans et plus est seulement de 19,6 %, (contre 52,3 % pour les hommes).

Les dotations en termes d'instruction et de formation des femmes adultes – 15 ans et plus – sont plus faibles que pour les hommes. L'enquête intégrale de 1995-96 révèle que le taux d'analphabétisme des femmes est nettement supérieur à celui des hommes – 66,7 %, contre 53,3 % – l'écart étant plus accentué dans les zones urbaines qu'en milieu rural. Il apparaît également que 77,1 % des femmes n'ont jamais fréquenté l'école moderne – 64,8 % pour les hommes.

En outre, lorsque les femmes participent au marché du travail, elles ont tendance à occuper des emplois plus précaires, comparativement aux hommes

Tableau 5. 7 : Répartition des individus employés selon le statut sur le marché du travail, le sexe, le milieu et le statut dans le ménage – 15 ans et plus – Mauritanie 1996

Paramètre	Rural			Urbain			Grand total		
	Sexe		Total rural	Sexe		Total urbain	Sexe		
Statut	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Salarié protégé	43	5	49	167	40	207	210	45	255
%	89,8	10,2	100	80,8	19,2	100	82,5	17,5	100
%	3,2	0,7	2,4	19,6	16,7	19,0	9,7	4,8	8,2
Salarié non protégé	118	21	139	275	44	319	393	65	458
%	85,0	15,0	100	86,2	13,8	100	85,8	14,2	100
%	8,9	3,0	6,9	32,2	18,5	29,2	18,1	6,9	14,7
Indépendant non agricole urbain	-	-	-	253	105	359	253	105	359
%	-	-	-	70,6	29,4	100	70,6	29,4	100
%	-	-	-	29,7	44,2	32,8	11,6	11,2	11,5
Indépendant non agricole rural	150	68	218	-	-	-	150	68	218
%	68,9	31,1	100	-	-	-	68,9	31,1	100
%	11,4	9,7	10,8	-	-	-	6,9	7,2	7,0
Agriculteur	384	68	452	10	3	13	394	70	465
%	85,0	15,0	100	80,2	19,8	100	84,8	18,1	100
%	29,0	9,7	22,3	1,2	1,1	1,2	18,1	18,1	14,9
Eleveur	55	7	61	2	-	2	57	7	63
%	89,3	10,7	100	100	-	100	89,6	10,4	100
%	4,1	0,9	3,0	0,2	-	0,2	2,6	0,7	0,2
Autres actifs	573	532	1105	146	46	192	719	578	1292
%	51,9	48,1	100	75,6	24,1	100	55,4	44,6	100
%	43,3	76,0	54,6	17,1	19,4	17,6	33,0	61,6	41,6
Grand total	1323	700	2023	854	238	1092	2177	938	3115
%	65,4	34,6	100	78,2	21,8	100	69,9	30,1	100
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 - pondération normalisée.

La source majeure des inégalités selon le genre est liée à l'inégalité des opportunités, notamment en termes d'instruction et de formation des femmes adultes et de participation au marché du travail

(tableau 5.7). Ainsi, la présence des femmes dans le salariat est très réduite. Au niveau national, 17,5 et 14,2 %, respectivement, des salariés protégés et non protégés sont des femmes –, ce qui représente 11,7 % de l'emploi total féminin. En réalité, plus de quatre femmes mauritaniennes actives sur dix sont des aides familiales, la catégorie des "autres actifs" féminins représentant 41,6 % de l'emploi des femmes. C'est avant tout dans les zones rurales que les aides familiales prédominent – 76 % de l'emploi féminin. En milieu urbain on observe que 44,2 % des femmes exercent une activité non agricole à leur propre compte, essentiellement au sein du secteur informel.

L'analyse des gains issus du travail tend à montrer le plus faible niveau de rémunération des femmes. C'est uniquement lorsque ces dernières occupent une activité salariée protégée qu'elles obtiennent, en moyenne, des gains plus élevés que les hommes.

Pour tous les autres statuts du travail, les revenus moyens du travail des femmes sont environ 50 % inférieurs à ceux des hommes. Dans le secteur rural, l'écart a tendance à être plus accentué.

En définitive, la source majeure des inégalités selon le genre est liée à l'inégalité des opportunités, notamment en termes de participation au marché du travail. Les femmes ont, en moyenne, des revenus plus faibles que les hommes, en raison des disparités en matière d'offre de travail et des emplois peu productifs qu'elle occupent en général.

Dans la mesure où les femmes ont une propension plus élevée que les hommes à consacrer leurs ressources aux enfants, l'accès des mères à un revenu est un déterminant crucial de la santé des enfants aussi bien que du niveau de vie du ménage. Ceci peut avoir des implications de politique économique en termes de ciblage des transferts aux ménages.

Accès aux services sociaux de base et pauvreté

Bien que l'analyse précédente consacrée à la pauvreté humaine ait mis en évidence les déficits en termes d'éducation, de santé et d'environnement sanitaire, il importe de spécifier davantage la relation entre la satisfaction de ces besoins essentiels et la pauvreté.

Alphabétisation et pauvreté

La Mauritanie se caractérise par des différences sensibles du taux d'alphabétisme selon le niveau de vie. Selon les données de l'enquête intégrale, le taux d'alphabétisation dans les ménages non pauvres est près de deux fois plus élevé que dans les ménages pauvres : 30,1 % contre 56,5 % (tableau 5.8).

Les écarts d'alphabétisation selon le niveau de vie varient en outre considérablement selon le milieu, le sexe et le statut économique. Une fois encore, c'est dans le milieu rural que les taux d'alphabétisation sont les plus sensibles aux écarts de niveau de vie. En général, en milieu urbain, le différentiel d'alphabétisation entre les pauvres et les non pauvres est assez faible, de l'ordre de 10 à 15 %, parfois inexistant (comme c'est le cas à Nouakchott avec habitat précaire et dans les villes du Centre-nord). Par contre, en milieu rural, les écarts sont importants, généralement compris entre 50 et 100 %. De même, l'écart d'alphabétisation selon le niveau de vie est plus faible pour les femmes – environ 80 % – que pour les hommes – près de 100 % –, bien que ces disparités selon le genre doivent être modulées en fonction du milieu et du statut. Par exemple, dans le salariat non protégé le différentiel d'alphabétisation entre les pauvres et les non pauvres est proche de 150 %, alors que pour les salariés protégés il n'est que de 26 %. En définitive, malgré les variations du niveau d'alphabétisation selon divers paramètres pris en considération, celui-ci demeure globalement bas.

Cette faible dotation de la population active en capital humain affaiblit les potentialités en termes de productivité et de développement humain. Par exemple, compte tenu de l'ampleur de l'analphabétisme féminin, il est difficile d'escompter une réduction rapide de la fécondité et une amélioration de la situation des enfants en termes d'accès à l'éducation et aux soins de santé primaire.

Scolarisation et niveau de vie

En Mauritanie, le niveau d'instruction et de formation des individus de 15 ans et plus qui participent au marché du travail est extrêmement faible (tableau 5.9). En effet, selon les résultats de l'enquête, 71,3 % des individus n'ont jamais fréquenté l'école moderne et 11,2 % n'ont aucun niveau d'instruction.

Moins de 18 % des individus de 15 ans et plus ont acquis le niveau du primaire ou plus. Naturellement, il existe de profondes disparités selon les groupes socio-économiques qui recoupent largement le clivage rural-urbain et il existe d'importantes différences selon le niveau de vie, les plus pauvres dépassant rarement le seuil du primaire. Ainsi, ce sont seulement les salariés protégés et dans une moindre mesure, les inactifs, les salariés non protégés et les chômeurs qui ont pu acquérir un certain niveau d'instruction. Par exemple, 27,9 % des salariés protégés ont accédé à l'enseignement secondaire et 16,7 % ont suivi des études supérieures. S'agissant des inactifs, des salariés non protégés, des indépendants non agricoles urbains et des chômeurs, on observe que, respectivement,

Tableau 5. 8 : Taux d'alphabétisation selon le milieu, le niveau de vie, le statut économique et le sexe – 15 et plus – Mauritanie 1996

Niveau de vie	Pauvres			Non pauvres			Grand total	Hommes	Femmes
Paramètre	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total			
Milieu									
Nkt Habitat n, précaire ¹	63,5	54,5	58,6	76,1	56,0	65,6	60,2	70,4	51,5
Nkt Habitat précaire ²	58,0	47,9	52,1	58,4	21,2	43,8	45,7	56,0	38,1
Villes Centre-Nord ³	72,8	44,3	58,1	71,9	41,4	58,4	56,9	71,1	42,7
Villes Sud-Sud-Est ⁴	55,0	24,6	36,0	60,5	31,5	41,6	43,1	60,2	33,7
Villes du fleuve	43,0	25,5	32,5	49,6	34,9	40,6	34,0	43,2	28,4
Rural Centre-Nord ³	27,1	19,1	22,2	51,1	7,1	31,7	27,8	39,3	20,0
Rural Sud-Sud-Est ⁴	31,6	30,8	31,1	79,6	59,5	65,3	38,5	38,9	38,2
Rural fleuve ⁵	31,1	14,8	22,3	54,6	27,7	38,1	24,8	31,7	19,2
Statut									
Salarié protégé	70,0	(6)	70,0	86,6	(6)	88,2	79,2	77,0	100,0
Salarié non protégé	28,2	12,9	25,7	69,9	28,3	63,9	50,7	55,5	25,5
Indép. non agricole urbain	56,8	14,9	43,1	75,9	46,7	68,5	55,7	66,9	28,8
Indép. non agricole rural	54,7	2,0	39,1	72,3	(6)	64,8	46,1	62,5	6,0
Agriculteur	12,7	7,6	12,0	40,8	0,0	22,2	16,8	16,9	16,3
Eleveur	46,3	(6)	48,3	(6)	(6)	34,6	50,0	54,1	18,4
Autres actifs	21,5	2,3	11,9	59,3	17,8	51,1	17,0	28,0	5,3
Chômeurs	63,8	55,1	61,6	66,2	56,2	64,4	60,5	63,7	49,9
Inactifs	46,8	32,3	36,4	67,6	47,4	51,9	42,4	52,3	38,8
Ensemble	35,7	25,5	30,1	69,5	45,7	56,5	39,3	46,7	33,4
N pondéré	1561	1936	3497	549	658	1207	7118	3119	3999

(1) Maison en pierres, ciment, appartement, chambre et studio ; (2) Tente, case, baraque, maison en banco ; (3) Le Centre-Nord comprend les wilayas suivantes : Tiris-Zemmour, Adrar, Inchiri et Tagant ; (4) Le Sud-Sud-Est comprend les wilayas de Hodh Charghi, Hodh Gharbi et Assaba ; (5) Le rural fleuve comprend les wilayas de Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha ; (6) Effectif <=5 personnes.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 et de l'enquête UNICEF-DRH 1995 : pondération normalisée.

PAUVRETE

11,4 %, 6,6 %, 5,2 % et 6,9 % ont accédé au niveau du secondaire. Mais environ 95 % des individus appartenant aux autres groupes socio-économiques sont sans instruction. Des observations similaires pourraient être formulées à l'égard de la formation professionnelle. Malgré les progrès réalisés au cours des années passées, on observe un écart de scolarisation entre les garçons et les filles (tableau 5.10). Pour un niveau d'enseignement donné, l'accès des filles à l'école est moindre que pour les garçons. Les filles représentent 45,7 % des inscrits dans le primaire contre respectivement 36 et 13,1 % des effectifs dans le secondaire et le supérieur. En

Mauritanie, comme ailleurs, ce handicap féminin en termes d'instruction appelle une attention particulière. A cet égard, le contexte familial influence l'éducation des filles de plusieurs façons : le faible niveau de vie du ménage, la forte incidence des structures traditionnelles, le bas niveau d'éducation de la mère et le recours intensif au travail des enfants constituent des facteurs affectant défavorablement la scolarisation des filles.

L'analyse descriptive montre que les taux de scolarisation varient selon le milieu et le niveau de vie (tableau 5.11). Tout d'abord, pour un milieu donné, les écarts des taux nets de scola-

Tableau 5.9 : Niveau d'instruction des individus selon le statut sur le marché du travail et le niveau de vie – 15 ans et plus¹ – Mauritanie 1996

Paramètre	Statut économique									Grand total
Niveau de vie/ éducation	Salarié protégé	Salarié non protégé	Indép. non agricole urbain	Indép. non agricole rural	Agri- culteur	Eleveur	Autre actif	Chômeur	Inactif	
Ensemble										
Absence de fréquentation	25.5	68.4	71.1	88.9	96.3	95.6	81.8	53.9	69.5	71.3
Fréquentation, aucun niveau	17.7	15.4	14.6	5.2	2.1	4.4	7.6	31.4	11.0	11.2
Primaire	12.4	4.7	5.0	4.7	1.1	0.0	3.9	4.9	6.3	5.6
Secondaire	27.9	6.6	5.2	1.2	0.4	0.0	5.4	6.9	11.4	9.5
Supérieur	16.7	4.9	4.1	0.0	0.2	0.0	1.4	2.8	1.9	2.4
N pondéré	302	530	421	252	550	75	1290	376	6997	10792

(1) Pour ceux qui ont moins de 30 ans, il s'agit de la scolarisation au cours des 12 derniers mois.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 - pondération normalisée.

Tableau 5.10 : Estimations des taux de scolarisation selon le milieu et le sexe – Mauritanie 1995-96

Paramètre	Milieu				Grand total
Source	Nouakchott	Autres villes	Rural fleuve	Rural autre	
Enquête nutrition 1995 - UNICEF-DRH					
Taux brut de scolarisation primaire 6 - 11 ans	85,1	119,6	92,5	62,6	88,9
Taux brut de scolarisation second,-supérieur 12 - 23 ans	25,8	20,3	3,9	4,3	13,3
Taux net de scolarisation primaire 6 - 11 ans	55,0	67,2	56,5	38,5	54,0
Taux net de scolarisation secon,-supérieur 12 - 23 ans	25,0	19,0	3,6	4,2	12,7
Enquête de l'éducation					
Taux brut de scolarisation primaire 6 - 11 ans - 1996	-	-	-	-	82,1
Pourcentage de filles dans le primaire - 1996	-	-	-	-	45,7
Pourcentage de filles dans le secondaire - 1996	-	-	-	-	36,0
Pourcentage de filles dans le supérieur - 1996	-	-	-	-	13,1

Source : Office national de la statistique (1997) ; A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 - pondération normalisée ; Ministère de l'éducation.

risation sont considérables selon le niveau de vie. S'agissant du primaire en milieu rural, les taux nets de scolarisation sont de 47 % pour les ménages les plus aisés (5ème quintile), mais seulement de 21 % pour les plus démunis (1er quintile). En ce qui concerne le milieu urbain, le différentiel en termes de taux nets de scolarisation est beaucoup moins élevé qu'en milieu rural. Par exemple, pour les plus pauvres (1er quintile), le taux net de scolarisation est de 49 %, contre 66 % pour les plus riches (5ème quintile). En d'autres termes, la vulnérabilité relative des plus pauvres en termes d'accès à l'éducation est beaucoup plus forte en milieu rural. Ceci constitue un argument supplémentaire pour lutter contre la pauvreté en priorité en milieu rural. On observe par ailleurs que si l'accès des filles à l'édu-

cation croît avec le niveau de vie, leur vulnérabilité relative – c'est-à-dire, par rapport aux garçons – s'élève également avec le niveau de la dépense par tête des ménages, quel que soit le milieu.

La probabilité d'accès au secondaire est significativement plus faible dans les zones rurales qu'en milieu urbain, ce qui est logique, notamment compte tenu de la disponibilité des structures éducatives. Le niveau de vie se révèle aussi un déterminant important de l'accès au système éducatif du second cycle. Ainsi, on montre qu'un accroissement de 1 % du revenu induit une élévation de 0,26 % de la probabilité d'accès au second cycle. Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être un homme – plutôt qu'une femme – accroît les chances d'accès au secon-

Tableau 5.11 : Taux de scolarisation selon le quintile de dépense, le milieu et le sexe – Mauritanie 1996

Paramètre		Quintile de dépense					Grand total
Milieu	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile		
Urbain							
Taux brut de scolarisation primaire 6 - 11 ans	87	97	100	100	111	97	
Hommes	83	96	100	97	118	97	
Femmes	91	98	100	103	78	98	
Taux brut de scolarisation second. 12 - 17 ans	36	47	50	70	78	54	
Hommes	37	59	49	88	85	61	
Femmes	35	35	50	56	71	47	
Taux net de scolarisation primaire 6 - 11 ans	49	58	61	53	66	57	
Hommes	48	57	60	58	75	58	
Femmes	49	58	62	50	55	55	
Taux net de scolarisation second. 12 - 17 ans	9	17	21	23	21	18	
Hommes	11	21	18	25	18	19	
Femmes	8	13	24	21	24	17	
Rural							
Taux brut de scolarisation primaire 6 - 11 ans	40	52	62	65	69	57	
Hommes	47	51	62	71	85	62	
Femmes	32	54	63	58	52	51	
Taux brut de scolarisation second. 12 - 17 ans	5	10	12	19	22	13	
Hommes	0	11	18	26	25	17	
Femmes	9	8	8	12	16	8	
Taux net de scolarisation primaire 6 - 11 ans	21	34	35	36	47	34	
Hommes	22	32	33	39	57	36	
Femmes	20	35	38	33	37	32	
Taux net de scolarisation second. 12 - 17 ans	0	3	2	3	8	3	
Hommes	-1	-9	-3	3	11	4	
Femmes	0	0	1	2	3	1	

Source : Office national de la statistique (1997).

La probabilité d'accès au secondaire est nettement plus faible dans les zones rurales qu'en milieu urbain ; ceci s'explique notamment par la disponibilité des structures éducatives

daire de 42 %. La probabilité d'accès au secondaire est influencée par d'autres facteurs : le niveau d'instruction des parents est fortement corrélé à la probabilité d'accès au secondaire. Ainsi, le fait pour le chef de ménage d'avoir lui-même accédé à l'enseignement supérieur, plutôt que d'être sans instruction, constitue toutes choses égales par ailleurs, un facteur très favorable.

En définitive, l'accroissement du niveau de bien-être induit une évolution beaucoup moins proportionnelle de l'accès à l'éducation secondaire et ne garantit pas la réduction des écarts de scolarisation entre les filles et les garçons. Un tel résultat présente un intérêt évident en termes de politiques éducatives.

Accès à la santé et niveau de vie

Le pouvoir d'achat des ménages, l'environnement sanitaire et les comportements constituent les trois paramètres essentiels qui influencent l'accès des individus à la santé. L'enquête intégrale de 1995-96 apporte quelques informations additionnelles dans ce domaine.

On observe que le taux de morbidité est de 8,9 % et qu'il est un peu plus élevé en milieu rural que dans les villes (10,2 et 7,3 %, respectivement). En outre, alors que ce taux est inversement corrélé au niveau de vie en milieu urbain, l'inverse prévaut dans les campagnes. Ce phénomène, à priori surprenant, peut traduire en fait une sous-déclaration de la morbidité en milieu rural et parmi les plus pauvres.

Parmi les malades ou blessés au cours des deux semaines précédant l'enquête, il apparaît que les centres de santé demeurent les modalités d'accès à la santé les plus répandues (32,2 %), suivis par les unités de santé primaire (22,6 %), (tableau 5.12). L'analyse selon le genre ne modifie pas cette répartition. En fait, il existe d'importantes différences selon le milieu. En effet, alors que les ruraux s'adressent

surtout aux unités de santé primaire (34,1 %), les habitants des villes recourent surtout aux centres de santé (39,3 %) et dans une certaine mesure à l'hôpital. En ce qui concerne le milieu urbain, les soins dispensés aux plus démunis sont avant tout le fait des centres de santé (44,4 %), alors que les structures formelles – hôpital et clinique – sont davantage utilisées par les non pauvres. Fort logiquement, le niveau de vie influence le mode d'accès à la santé, ce qui peut avoir une incidence sur la qualité des soins dispensés. Le mode d'accès à la vaccination est sensiblement différent selon le milieu. Dans les zones rurales, ce sont les équipes mobiles qui vaccinent le plus d'enfants alors que dans les villes, l'administration des vaccins se fait surtout par l'intermédiaire des centres de santé. On notera que la couverture vaccinale s'est améliorée, puisqu'en 1996, 87,9 % des enfants de moins de sept ans étaient vaccinés, l'incidence des quatre types de vaccins – rougeole, DTC, diphtérie et BCG – étant quasi-uniforme.

Toutefois, il existe encore un écart rural-urbain en la matière qui recoupe le clivage pauvres – non pauvres. En effet, les plus faibles taux de vaccination s'observent en milieu rural – 80-85 %, contre 90-95 % dans les zones urbaines. De même, 90,4 % des enfants des non pauvres sont vaccinés, contre 87,5 % des enfants des pauvres.

La précarité de l'état sanitaire en Mauritanie est, dans une certaine mesure, le reflet du faible niveau des dépenses privées consacrées à la santé. En effet, les ménages consacrent en moyenne 1,2 % de leur budget à la santé, ce qui représente 1 076 UM par tête et par année. Toutefois, il existe d'importantes disparités selon le milieu et le niveau de vie. Les ruraux dépensent en moyenne 652 UM par personne et par an (1 % de leur budget) en matière de santé, tandis que les habitants des villes consacrent à cette dernière 1 613 UM (soit 1,3 % de leur budget). En

outre, les pauvres des campagnes ou des villes dépensent environ sept fois moins en matière de santé que les non pauvres localisés dans le même milieu.

Santé, ménages et habitat

En Mauritanie, le faible niveau de développement, les spécificités physiques et l'interférence de facteurs institutionnels – notamment la faible intervention de l'Etat –, génèrent un habitat majoritairement précaire. En effet, en 1995, près des deux tiers des habitations sont constituées de banco, cases, baraques et tentes, les constructions en dur – pierre, ciment, appartement, etc. – ne représentant que 35,1 %. La nature du toit est une indication de la précarité de l'habitat, puisque moins de 10 % des toitures sont en béton ou en fibre de ciment. Cette situation ne semble guère avoir évolué au cours des dernières années. Elle a même probablement empiré en milieu urbain, notamment dans la capitale, l'habitat évolutif et spontané ayant augmenté compte tenu de l'intensité du mouvement migratoire. Naturellement, il existe une relation étroite entre précarité de l'habitat et niveau de vie. Par exemple à Nouakchott, l'incidence de la pauvreté monétaire est deux fois plus importante

dans les zones d'habitat précaire que dans les autres zones. Au niveau national, si le type d'habitat évolue peu selon le niveau de vie en milieu rural, il n'en est pas de même dans les villes. Ainsi, dans ces dernières 58,7 % des ménages pauvres vivent dans un habitat précaire, contre seulement 21,5 % pour les ménages non pauvres. Dans ce contexte, il existe une différence très importante quant aux dépenses de logement par tête selon le milieu et le niveau de vie. Alors que les ruraux ne dépensent que 946 UM par personne et par an (1,4 % des dépenses de consommation) les habitants des villes consacrent annuellement au logement 23 041 UM par individu, soit 17,4 % de ces dépenses.

Cependant, en milieu urbain, la dépense moyenne de logement des ménages pauvres est près de sept fois moins élevée que celle des ménages non pauvres, les premiers allouant 15,4 % de leur budget au logement, contre 19 % pour les seconds. Dans les zones rurales, l'écart est de un à trois environ. Sans aucun doute, la précarité des ressources privées, combinée à l'insuffisance des politiques publiques en la matière, est à l'origine d'un habitat non durable.

Le niveau des dépenses privées de santé reste faible. Les ménages dépensent 1 076 UM en moyenne par personne et par an pour leurs soins médicaux

Tableau 5.12 : Accès à la santé selon le milieu, le niveau de vie et le sexe – Malades ou blessés au cours des 15 derniers jours – Mauritanie 1996

Niveau de vie/Milieu	Rural			Urbain			Grand total	Hommes	Femmes
Paramètre	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total			
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Tradipraticien	0,5	3,5	1,9	3,3	5,4	4,2	3,0	3,6	2,7
Entourage	0,0	0,0	0,0	1,3	1,5	1,6	0,7	0,7	0,7
Unité de santé primaire	29,8	98,4	34,1	15,5	4,9	9,2	22,6	22,8	22,4
Poste de santé	19,2	10,9	16,6	10,5	15,1	14,3	15,5	15,8	15,4
Centre de santé	29,9	38,3	26,2	44,4	33,0	39,3	32,2	34,3	30,7
Hôpital	14,6	9,0	10,8	19,0	22,1	19,5	14,8	13,5	15,9
Clinique privée	0,2	0,0	1,2	3,0	12,4	7,6	4,1	3,6	4,6
Pharmacie	0,0	0,0	1,5	2,2	3,2	2,9	2,1	2,0	2,4
Autres	5,9	0,0	7,8	0,7	2,4	1,5	4,9	4,0	5,4
N pondéré	217	28	383	114	90	330	713	196	309

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 - pondération normalisée.

La nature du toit est une indication de la précarité de l'habitat, puisque moins de 10 % des toitures sont en béton ou en fibre de ciment.

Naturellement, il existe une relation étroite entre précarité de l'habitat et niveau de vie

La précarité de l'habitat est associée à un environnement physique de la vie rudimentaire : utilisation des bougies et des lampes à pétrole comme mode d'éclairage dans les deux tiers de ménages; exigüité des surfaces habitables ; mauvaise qualité de l'environnement sanitaire (plus du tiers des ménages n'ont pas accès à l'eau potable). Malgré tout, le schéma précédent doit être profondément relativisé selon le milieu qui recoupe en grande partie le clivage en termes de niveau de vie. Dans une certaine mesure, l'habitat précaire prévaut surtout dans les zones rurales. Par exemple, les constructions en banco représentent 57 % des habitations en milieu rural, contre 23,7 % dans les villes. De même, les baraques prédominent en milieu urbain, alors que l'inverse prévaut pour les tentes dans les zones rurales. La lampe à pétrole est le mode d'éclairage dominant en milieu rural. Par contre, dans les villes, l'électricité commence à se répandre : plus du tiers des ménages en sont équipés. Une observation similaire peut être formulée en ce qui concerne le combustible utilisé pour la préparation des aliments. Ainsi, plus de la moitié des citadins utilisent le gaz, alors qu'en milieu rural, le bois est la source énergétique de base utilisée par les trois quarts des ménages. Ce simple fait explique, dans une certaine mesure, le lien étroit qui prévaut entre pauvreté et environnement, en particulier dans la région du fleuve grosse utilisatrice de bois. Enfin, les disparités selon le milieu en matière d'environnement sanitaire sont également très fortes. Il est à remarquer que l'accès à l'eau potable varie considérablement selon les wilayas (tableau 5.6). De même, plus de 80 % des habitations rurales ne sont pas dotées d'installations sanitaires adéquates – chasse d'eau et latrines à fosse –, cette proportion étant abaissée à 33 % dans les agglomérations. De telles disparités mettent bien en évidence les contraintes majeures en termes de développement

humain durable auxquelles la Mauritanie devra faire face pour promouvoir la sécurité sanitaire des individus.

Le niveau de vie, le type d'habitat et la santé sont, dans une certaine mesure, corrélés. Un habitat précaire est le reflet d'un niveau de vie modeste, qui lui-même favorise le nonaccès à la santé. Malgré l'effort des pouvoirs publics, les racines des conditions sanitaires médiocres sont en grande partie liées à la privation des moyens d'existence des individus. Cela signifie que l'habitat précaire n'est qu'un symptôme de la pauvreté – toutes choses égales par ailleurs –, ce qui explique les liens étroits que l'on peut appréhender entre ce dernier et la santé. A cet égard, le tableau 5.13 montre, quel que soit le milieu, des relations significatives entre le non accès à la santé, d'une part, et l'habitat, l'accès à l'eau et l'assainissement, d'autre part. Tout d'abord, on observe que l'incidence de l'insuffisance pondérale et de l'absence d'immunisation est plus forte dans les ménages – ruraux et urbains – qui occupent des logements précaires. Par exemple, en milieu rural, 31,7 % des ménages vivant dans des habitations modestes ont un ou des enfants souffrant d'insuffisance pondérale, contre 24,5 % pour ceux dont le logement est adéquat. De même, dans ces derniers, les taux de non immunisation sont deux fois moins élevés que dans les premiers. Par contre, la prévalence des diarrhées apparaît indépendante du type d'habitat. Ensuite, la prise en compte de l'accès à l'eau potable produit des effets comparables aux précédents. Toutefois, on notera que l'incidence des diarrhées est moins importante au niveau de l'habitat non précaire dans les zones urbaines. Cette observation présente un certain intérêt lorsque l'on sait que la vente d'eau représente plus de la moitié des sources d'approvisionnement des ménages. Il est probable que l'achat d'eau constitue une source

importante de contamination. En définitive, ces résultats confirment la proximité des situations de pauvreté monétaire et de pauvreté humaine, précédemment mises en évidence aux niveaux des régions et des wilayas. Si la réduction de la pauvreté monétaire ne garantit pas la diminution de la pauvreté humaine, il est probable que cette dernière peut difficilement être éliminée sans l'éradication de la première. Pour cette raison, les approches multidimensionnelles visant à distinguer des catégories sociales peuvent constituer des procédures fructueuses.

La dynamique de la pauvreté

L'ampleur de la pauvreté en Mauritanie exige une analyse de son évolution. En

particulier, il importe d'examiner dans quelle mesure les performances récentes de l'économie mauritanienne ont influencé la dynamique du progrès social en termes de réduction de la pauvreté monétaire.

Le contexte macro-économique doit être gardé à l'esprit lors de l'examen de l'évolution de la pauvreté. En effet, le degré de pauvreté dépend de deux facteurs – outre le choix du seuil de pauvreté. D'une part, le niveau moyen du revenu et d'autre part, l'étendue de l'inégalité de la distribution du revenu. En principe, un accroissement du revenu moyen réduit la pauvreté, tandis qu'une élévation de l'inégalité l'accroît. Il importe, dans le cas mauritanien d'explorer la relation entre les variations de la pauvreté, la croissance économique et l'inégalité des revenus.

Tableau 5.13 : Habitat, eau, assainissement et indicateurs de santé des enfants selon le milieu – pourcentage de ménages¹ – Mauritanie 1995

Milieu	Rural		Urbain		Ensemble
	précaire	non précaire	précaire	non précaire	
Habitat et paramètre sanitaire					
Habitat					
Insuffisance pondérale < 5 ans	31,7	24,5	30,8	22,1	28,9
Absence de vaccination BCG - 6 - 19 mois	24,8	11,2	12,8	11,4	17,7
Absence de vaccination DTC - 6 - 19 mois	18,1	11,4	15,5	6,6	14,3
Absence de vaccination polio - 6 - 10 mois	15,9	6,1	13,4	6,3	12,4
Absence de vaccination rougeole - 6 - 19 mois	26,7	35,3	25,9	14,9	23,9
Diarrhées < 5 ans (deux dernières semaines)	39,8	44,7	31,3	31,1	35,5
Eau potable²					
Insuffisance pondérale < 5 ans	35,6	24,8	35,4	25,4	28,9
Absence de vaccination BCG - 6 - 19 mois	29,9	14,9	17,7	11,4	17,7
Absence de vaccination DTC - 6 - 19 mois	24,0	8,6	14,8	10,9	14,3
Absence de vaccination polio - 6 - 19 mois	18,7	10,3	16,0	9,3	12,4
Absence de vaccination rougeole - 6 - 19 mois	32,4	20,7	26,4	20,0	23,9
Diarrhées < 5 ans (deux dernières semaines)	38,9	42,4	49,8	28,6	35,5
Installations sanitaires²					
Insuffisance pondérale < 5 ans	33,3	20,0	30,4	22,4	28,9
Absence de vaccination BCG - 6 - 19 mois	26,3	10,0	14,3	9,6	17,7
Absence de vaccination DTC - 6 - 19 mois	18,7	11,2	13,5	8,8	14,3
Absence de vaccination polio - 6 - 10 mois	17,1	6,4	11,6	8,3	12,4
Absence de vaccination rougeole - 6 - 19 mois	29,5	17,8	23,9	17,2	23,9
Diarrhées < 5 ans (deux dernières semaines)	39,1	47,1	31,0	31,7	35,5

(1) L'interprétation du tableau est la suivante. Par exemple, 31,7 au croisement de la première colonne et de la première ligne signifie que 31,7 pour cent des ménages ayant un habitat précaire englobent un ou des enfants ayant une insuffisance pondérale. Par ailleurs, on notera que les ménages pris en compte sont ceux pour lesquels il existe des enfants aux âges considérés ; (2) Certains résultats divergent légèrement par rapport à ceux du tableau relatif aux indicateurs de santé dans la mesure où la population cible est différente.

Source : A partir des bases de données de l'enquête UNICEF-DRH de 1995 - pondération normalisée ; Ministère de l'éducation.

La réduction de la pauvreté monétaire ne garantit pas la diminution de la pauvreté humaine

Croissance économique, inégalité et pauvreté

Il existe une relation étroite entre la croissance économique, l'inégalité et la pauvreté. Ainsi, lorsque la croissance économique est positive – comme c'est le cas en Mauritanie au début des années 1990 –, on peut s'attendre à une réduction de la pauvreté. Toutefois, la création de richesses peut s'accompagner d'une redistribution des revenus ayant un impact positif ou négatif sur les pauvres.

Il apparaît qu'un processus de croissance économique qui ne s'accompagne pas d'une élévation de l'inégalité des revenus est susceptible de profiter plus aux très pauvres qu'aux classes intermédiaires. De tels constats suggèrent que les politiques économiques doivent mettre l'accent sur des processus de croissance qui permettent au moins le maintien de la part des revenus des plus pauvres.

Evolution de la pauvreté

Le critère de la pauvreté monétaire – et non monétaire – est probablement l'un des plus pertinents pour porter un jugement sur le processus de développement. A cet égard, compte tenu du contexte macro-économique favorable de la première moitié des années 1990, la pauvreté a-t-elle diminué en Mauritanie au cours de cette période ? On peut apporter plusieurs éléments de réponse :

○ les dépenses par tête de 1990, évaluées aux prix de 1995–96, se situent sans ambiguïté au-dessous de celles de 1996. On observe également un accroissement de la dépense moyenne des pauvres entre les deux dates. En effet, en 1989–90, alors que cette dernière équivalait à environ 45 % de la ligne de pauvreté, en 1995–96 elle s'élève à près de 65 %. Une évolution comparable est observée en ce qui concerne l'extrême pauvreté ;

○ de 1989 à 1996, l'incidence (P0), la profondeur (P1) et la gravité (P2) de la

pauvreté parmi les ménages ont diminué. Par exemple, l'incidence et la profondeur de la pauvreté en termes de ménages ont reculé, respectivement, de 10,1 et 13,6 points de pourcentage. De même, on observe une réduction de l'incidence et de la profondeur de l'extrême pauvreté en Mauritanie, respectivement, de 14,8 et 13,5 points de pourcentage. Ceci indique que la réduction de l'extrême pauvreté a été plus rapide que celle de la pauvreté.

○ la comparaison des mesures de la pauvreté dans le temps tend à montrer que cette dernière n'aurait pas diminué de manière uniforme entre 1990 et 1996. Par ailleurs, sur le plan spatial, une légère aggravation de la pauvreté aurait été constatée dans la région du fleuve, alors que partout ailleurs la proportion de pauvres aurait décliné. Selon les données disponibles, la pauvreté aurait diminué annuellement au rythme de 7 à 8 % au cours de la période 1990–96. Cette diminution de la pauvreté est en partie attribuable à la croissance économique par tête (estimée à environ 1,9 % au cours de la période 1990–96).

Ce processus s'est accompagné d'une réduction de l'écart de revenus rural-urbain. La réduction de la pauvreté nationale est surtout due à une réduction de la pauvreté rurale, le niveau de vie ayant diminué en milieu urbain entre 1990 et 1996. Ainsi, au cours de cette période la pauvreté aurait augmenté annuellement de 3 à 4 % en moyenne dans les zones urbaines. Par contre, la pauvreté du secteur rural aurait décliné à un rythme annuel moyen par tête de 9 à 11 % environ.

Il faut souligner que cette analyse n'est pas en mesure de préciser les processus de mobilité. En d'autres termes, il est impossible d'indiquer si la réduction de la pauvreté concerne uniquement des anciens ménages pauvres ou si elle résulte d'un processus dynamique induisant des entrées et des sorties dans la pauvreté – dans le cas présent, le

nombre de sorties étant supérieur au nombre d'entrées. Cette faiblesse analytique – impossibilité de distinguer entre la réduction de la pauvreté chronique et la pauvreté conjoncturelle – handicape quelque peu les potentialités de l'analyse en termes de politique économique.

Pauvreté et effets de croissance et de distribution

Dans la mesure où la pauvreté a décliné au cours de la première partie des années 1990, il est intéressant d'identifier la part relative des effets de croissance et des effets de répartition. Tout d'abord, on constate que la réduction de l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est essentiellement imputable à la réduction des inégalités de la dépense par tête, toutes choses égales par ailleurs. Cela signifie qu'entre 1990 et 1996, les changements quant à la répartition des revenus ont contribué à réduire la proportion de pauvres et d'extrêmement pauvres. Toutefois, l'effet de la réduction de l'inégalité s'affaiblit lorsque la profondeur de la pauvreté est prise en compte. Dans ce cas, environ 70 % de la variation de la pauvreté ou de l'extrême pauvreté est imputable à la composante liée à la croissance économique. Le processus de croissance économique est susceptible de profiter plus aux très

pauvres qu'aux classes moyennes, bien que la réduction des inégalités joue un rôle non négligeable.

En définitive, il semble que dans le cas mauritanien la réduction de la profondeur de la pauvreté et de l'extrême pauvreté soit surtout imputable à la croissance économique, alors que le déclin du taux de pauvreté – ou de l'extrême pauvreté – est davantage le fait d'une amélioration de la distribution des gains. Quoiqu'il en soit, un processus de croissance économique qui ne s'accompagne pas d'une réduction des inégalités aurait un effet limité sur la réduction de la pauvreté.

Performances économiques et délai nécessaire à la réduction de la pauvreté : simulations

L'ampleur de la pauvreté en Mauritanie suggère une analyse du délai nécessaire pour la réduire de façon significative. On peut évaluer le délai nécessaire pour réduire les différents niveaux de la pauvreté constatés en 1996. En effet, selon les indications des scénarios de croissance retenus du PIB pour la période 1998-2001 et celles du Programme national de la lutte contre la pauvreté soumis par le gouvernement à ses partenaires lors de la réunion du Groupe consultatif, une réduction de la pauvreté d'au moins 18% est attendue dans l'horizon de 2001.

Un processus de croissance économique qui ne s'accompagne pas d'une réduction des inégalités aurait un effet limité sur la réduction de la pauvreté



Conclusion

L'approche Développement Humain Durable (DHD) permet une meilleure prise en compte de la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement, la bonne gouvernance, la promotion de la femme dans les politiques et stratégies de développement. Elle est de nature à favoriser une croissance qualitative et la répartition équitable de ses produits en vue d'améliorer durablement les conditions de vies des populations en élargissant les possibilités d'épanouissement individuel et collectif.

L'initiative de Développement Humain Durable lancée par le gouvernement depuis 1995, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), témoigne de l'intérêt accordé par la Mauritanie à cette démarche.

Ce rapport en est l'un des instruments. Il présente la démarche et l'initiative de Développement Humain Durable, analyse l'évolution des indicateurs du DHD et fait un état des lieux des principales dimensions en la matière.

Cette analyse a démontré les avancées significatives de la Mauritanie au cours des dernières années dans les différents domaines du développement humain durable.

En effet, des progrès importants ont été enregistrés au plan macro-économique et au niveau des principaux indicateurs sociaux. Ces performances ont été réalisées grâce à la stabilité politique qui a permis la poursuite et la consolidation

du processus démocratique engagé depuis l'avènement de la constitution de 1991.

Malgré, cette évolution positive, l'analyse des indicateurs met en exergue les insuffisances que le pays doit encore surmonter dans les domaines du développement humain durable. Celles-ci sont essentiellement liées aux disparités du développement entre milieux urbain et rural et entre hommes et femmes.

Des écarts persistent encore entre le milieu urbain où se concentre l'essentiel des services sociaux de base et le milieu rural qui reste moins pourvu en infrastructures. Par ailleurs, des différences notables existent en matière d'éducation, d'alphabétisation, d'accès à l'emploi et aux postes de responsabilité entre hommes et femmes.

Le rapport montre que les défis majeurs auxquels la Mauritanie doit faire face au cours des prochaines années sont surtout relatifs à la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement.

La publication d'un rapport national annuel par l'Observatoire national de développement humain durable mis en place en juillet 1997 et la formulation en cours d'une Stratégie nationale de DHD, sont de nature à contribuer à relever ces défis. Le présent rapport se veut un instrument qui participe à la sensibilisation sur l'approche DHD, notamment l'initiative en la matière entreprise par les autorités nationales.

Références bibliographiques

AHMEDOU O. Mohamed Mahmoud, Réorientation de l'aide au développement vers les priorités du développement humain durable et renouvellement des formes de coopération avec les partenaires techniques et financiers extérieurs, MP/DRH/ODHD, octobre 1997.

BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde, 1990. La Pauvreté, Washington, Banque Mondiale, 1990.

BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde, 1995. Le monde du travail dans une économie sans frontières, Washington, Banque Mondiale, 1995.

BANQUE MONDIALE, World development indicators 1997, Washington, Banque Mondiale, 1997.

BIDANI, B., RAVALLION, M., How robust is a poverty profile?, The World Bank economic review, vol.8, n°1, 1994.

BIDANI, B., RAVALLION, M., SQUIRE, L., Equity and growth in developing countries : old and new perspectives on the policy issues, Washington, Banque Mondiale, 1995.

CHARME, Jacque, L'importance du secteur informel dans l'emploi en Mauritanie 1977-92, MP.

CHOUAIB Ould Abdellahi et Mohamed Salem Ould Merzoug, Gestion et préservation de l'environnement en Mauritanie, MP/DRH, 1995.

CLARK, S.R., HEMMING, R., ULPH, D. On indices for poverty measurement, Economic Journal, 1981.

FOSTER, J.E., GREER, J., THORBECKE, E. . A class of decomposable poverty measures, Econometrica, n°52 1984.

GROOTAERT, C., KANBUR, R. The lucky few amidst economic decline: distributional change in Côte d'Ivoire as seen through panel data sets, 1985-88, Journal of development studies, vol.31, n°4, 1995.

HADDAD, L., KANBUR, R. Are better-off households more or less unequal, Washington, working paper WPS 373, Banque Mondiale, 1990.

BIBLIOGRAPHIE

HYDE, K.A.L. Sub-Saharan Africa, dans l'ouvrage publié sous la direction de Hill, A., King, E.M.: Women's education in developing countries, London, The John Hopkins University Press, 1993.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire, 1993 et 1995, Abidjan, document de travail, Institut national de la statistique, 1996.

KAKWANI, N., SUBBARAO, K. Rural poverty and its alleviation in India: a discussion, Economic and political weekly, mars 1992.

KAKWANI, N., SUBBARAO, K. Poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire, Review of income and wealth, série 39, n°2, juin 1993.

KANBUR, R. Poverty : measurement, alleviation and the impact of macroeconomic adjustment, Essex, discussion paper n°125, England, University of Essex 1985.

KANBUR, R. La pauvreté et les dimensions sociales de l'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire, Washington, document de travail n°2, analyse socio-économique, Banque Mondiale, 1990.

LACHAUD, J.-P. Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique sub-saharienne : analyse comparative, Genève, Institut international d'études sociales, 1994.

LACHAUD, J.-P. Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse, Revue Tiers-Monde, t.XXXVI, n°142, avril-juin 1995.

LACHAUD, J.-P. Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso, Bordeaux, série de recherche n°2, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement 1997.

LACHAUD, J.-P. Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique sub-saharienne, Bordeaux, document de travail n°11, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement, 1997.

LANJOUW, J.O., LANJOUW, P. Poverty comparisons with non-compatible data: theory and illustration, Washington, policy research working paper, Banque Mondiale 1996.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES, Annuaire des statistiques sanitaires, année 1995, Nouakchott, Mauritanie, 1996.

MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME, Note d'orientation sur la Stratégie d'Aménagement et du Développement du Secteur de la Pêche et de l'Economie Maritime, mars 1998.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT, Politique et Stratégie générale pour le Développement du Secteur Rural - horizon 2010.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT, Le Développement Rural en chiffres, octobre 1994.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION /COOPÉRATION, Données de base sur l'éducation.

MINISTÈRE DU PLAN, Enquête sur les indicateurs multiples, DRH/UNICEF, 1995.

MINISTÈRE DU PLAN, DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, Rapport sur le Développement Humain Durable en Mauritanie, 1996.

MINISTÈRE DU PLAN, OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE, Base de données de l'enquête intégrale, 1995-96.

MINISTÈRE DU PLAN, OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE, Profil de pauvreté en Mauritanie 1996, Nouackchott, volume I, Ministère du Plan, mai 1997.

MINISTÈRE DU PLAN, Stratégie de Développement 1998-2001, mars 1998.

MKAY, A., HOUEIBIB, C.A.O, Profil de pauvreté en Mauritanie I, Nouackchott, Ministère du Plan, février, 1992.

MOSER, C.O.N., Confronting crisis. A comparative study of household responses to poverty and vulnerability in four poor urban communities, Washington, ESD, n°8 1996.

NATIONS UNIES, Evaluation de l'état nutritionnel des jeunes enfants par voie d'enquêtes auprès des ménages, New York, DP/UN/INT-89X06/8F, Nations Unies, 1993.

OMS, La troisième évaluation de la mise en œuvre de la stratégie santé pour tous d'ici l'an 2000, Nouakchott, Mauritanie, avril 1997.

PNUD, From equity to poverty. An empowering and enabling strategy, New York, 1995.

PNUD, Poverty eradication : a policy framework for country strategies, New York, 1995.

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 1995, Paris, Economica, 1995.

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 1996, Paris, Economica, 1996.

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 1997, Paris, Economica 1997.

RAVALLION, M., DATT, G. Growth and redistribution, components of changes

BIBLIOGRAPHIE

in poverty measures. A decomposition with applications to Brazil and India in the 1990s, Washington, LSMS, working papers n°83, Banque Mondiale, 1991.

RAVALLION, M. Poverty comparisons. A guide to concepts and methods, Washington, LSMS, working papers n°88, Banque Mondiale, 1992.

RAVALLION, M. Issues in measuring and modeling poverty, Washington, policy research working paper, Banque Mondiale, 1995.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, Stratégie de lutte contre la pauvreté en Mauritanie : éléments pour un plan d'action, Nouakchott, 1994.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, Document cadre de politique économique 1996-98, Nouakchott.

RODGERS, G., GORE, CH., FIGUEIREDO, J.B. Social exclusion: rhetoric, reality, responses, Genève, Institut international d'études sociales, Programme des Nations Unies pour le Développement, 1995.

SALL, Amadou, Organisation de la société civile et développement des formes d'actions collectives pour la promotion d'un développement participatif, MP/DRH/ODHD, septembre 1997.

SEN, A. Poverty: an ordinal approach to measurement, *Econometrica*, vol. 44, n°2, 1976.

SEN, A. The standard of living. Amsterdam, North-Holland, 1987.

SZÉKELY, M. Poverty in Mexico during adjustment, *Review of income and wealth*, série 41, n°3, septembre 1995.

WATTS, H.W. An economic definition of poverty, dans l'ouvrage publié sous la direction de Moynihan, D.P., *On understanding poverty*, New York, Basic books, 1968.

WOOLLEY, R.R., MARSHALL, J. Measuring inequality within the household, *Review of income and wealth*, série 40, n°4, décembre, 1994.

ZEIDANE, Mohamed O., Amélioration de la gestion des affaires publiques pour la promotion d'un environnement propice au développement humain durable (MP/DRH/ODHD, septembre 1997).